



Université Paul Valéry Montpellier 3 - UFR III
Master 2 "Développement Durable et Aménagement"
Parcours "Espaces Ruraux et Développement Local"

Février 2015



Alice Gendreau
Pauline Greefhorst
Amélia Mulato
Lucie Sirot
Sarah Smit
Patrick Zimmer

Diagnostic stratégique et prospectif des équipements du territoire du SCOT Coeur d'Hérault



Photos: P.Greefhorst, Janvier 2015.

Tuteur professionnel: M. Vincent SALIGNAC

Référent universitaire: M. Claude JAMOT



ARTS, LETTRES, LANGUES,
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

UNIVERSITÉ
PAUL-VALÉRY
MONTPELLIER 3

Remerciements

Dans un premier temps, l'ensemble de l'équipe souhaite remercier Monsieur Salignac, chargé de mission SCOT au Pays Cœur d'Hérault, pour nous avoir consacré du temps et aiguillé tout au long de cette étude. Ses conseils, son accompagnement, son soutien mais aussi la confiance accordée, nous ont permis de réaliser ce travail avec rigueur.

Nous remercions également Monsieur Jamot, notre tuteur pédagogique, pour son écoute, sa patience et ses commentaires avisés. D'autre part, nous remercions spécialement Monsieur Evrard, maître de conférences à l'Université Paul Valéry.

D'autre part, nous souhaitons remercier chaleureusement les acteurs rencontrés, aussi bien les élus que les agents techniques et les chargés de mission qui ont répondu à nos appels et entretiens et, qui en conséquence ont largement contribué à la réalisation et à l'élaboration de ce présent rapport. Nous exprimons notre reconnaissance auprès des participants qui ont répondu au questionnaire. Aussi, nous tenons à remercier tout particulièrement le personnel du cinéma Alain Resnais de Clermont-l'Hérault pour leur participation active.

Enfin, nos remerciements vont également à tous ceux qui, de près ou de loin nous ont soutenus et aidés dans ce travail.

Avant Propos

Etudiants à l'Université Paul Valéry Montpellier 3, nous sommes en Master 2 "Développement Durable et Aménagement", spécialité "Espaces Ruraux et Développement Local". Notre cursus a pour ambition de nous former à l'animation des territoires ruraux et dans le développement territorial. Dans le cadre de notre formation, nous avons pour mission de mener à bien un projet à visée professionnelle. Notre choix s'est donc porté sur la réalisation du diagnostic stratégique et prospectif des équipements du SCOT Cœur d'Hérault qui s'est déroulé sur une période de 5 mois (octobre 2014 et février 2015).

Nous avons souhaité travailler sur ce projet en particulier puisqu'il s'inscrit pour nous dans une nouvelle mouvance de l'aménagement : le SCOT est en effet un outil de planification et un instrument majeur des politiques d'aménagement. Aussi, nous apprécions le fait que celui-ci agisse sur un large territoire au sein duquel il est essentiel de penser un aménagement et un développement global. La question des équipements nous a intéressé puisqu'elle concerne des thèmes variés (culture, loisirs, santé, etc.). Travailler sur une problématique aussi complète que celle-ci est une opportunité majeure pour renforcer nos compétences et nos connaissances sur le sujet. D'autre part, le travail d'équipe se révèle être d'une extrême richesse puisqu'il permet d'exploiter les compétences et intérêts de chacun et d'en tirer le meilleur. Enfin, nos savoir-faire universitaires apportent une valeur ajoutée à cette étude : méthode de travail, esprit de synthèse, vision globale et notamment l'apport de regards neufs et extérieurs.



Alice
22 ans
Poitiers

Amélia
25 ans
Rodez

Lucie
22 ans
Poitiers

Patrick
25 ans
Toul

Pauline
23 ans
Carcassonne

Sarah
23 ans
Arlon (Belgique)

Sommaire

Remerciements	3
Avant Propos	4
Sommaire	5
Introduction : cadrage de l'étude.....	7
Partie 1 : Le SCOT Cœur d'Hérault : quel ancrage territorial ?	13
Portrait de territoire	13
Le territoire du SCOT Cœur d'Herault : un territoire connecté.....	15
Caractéristiques périurbaines du territoire.....	19
Partie 2 : Les équipements et les dynamiques spatiaux-démographiques pour quels enjeux territoriaux ?	25
Situation démographique du territoire.....	25
Quelles dynamiques démographiques pour le territoire du SCOT ?.....	32
Pour quel prolongement des tendances ?	43
Partie 3 : Les équipements : quel constat pour quelle armature territoriale ?	50
Inventaire	50
Pour quelle armature territoriale ?	67
Partie 4 : Des enjeux aux actions : pour quelle programmation ?.....	73

Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de santé ?	73
Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de jeunesse et d'éducation ?	87
Quels sont les défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de sport et de loisirs ?	98
Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements culturels ?	109
Partie 5 : Quel avenir pour le territoire ?	119
Conclusion	127
Bibliographie.....	130
Table des figures.....	133
Table des cartes.....	134
Table des matières	135

Introduction : cadrage de l'étude

▪ Un projet au cœur de l'aménagement du territoire

La loi relative à la Solidarité et la Rénovation Urbaine (SRU) de 2000 a créé les Schémas de Cohérence Territoriale dans l'optique de remplacer les anciens Schémas Directeurs (SD). Cet outil de planification permet de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle d'un territoire supra-communal. Une organisation territoriale à cette échelle permet de planifier de façon cohérente le futur développement de plusieurs espaces voisins. Le SCOT est en effet un outil de planification à visée prospective et a pour ambition d'assurer les grands équilibres territoriaux.

▪ Une structure qui s'investit dans les problématiques territoriales

C'est dans ce contexte que le Syndicat Mixte de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault lance la réalisation et l'élaboration d'un SCOT. Le périmètre du SCOT Cœur d'Hérault couvre un total de 49 communes comprises dans deux Communautés de Communes, celle de la Vallée de l'Hérault et celle du Clermontois. L'arrêté préfectoral du SCOT a été signé le 11 octobre 2012 ; l'Acte I du lancement s'est ensuite tenu le 12 mai 2012. Celui-ci correspondait à une réunion pédagogique et

d'information à destination des élus du territoire : « les rendez-vous du SCOT ». En février 2013, les élus du SYDEL ont prescrit l'élaboration du SCOT et les modalités de concertation. La durée d'élaboration de ce dernier est fixée à 6 ans, soit son approbation d'ici 2018.

Les principaux questionnements et enjeux que l'élaboration du SCOT Cœur d'Hérault soulève à ce jour sont les suivants :

- l'évolution démographique à l'horizon 2030 ;
- la problématique d'accueil des populations (logements, équipements, services, etc.) ;
- l'enjeu de l'équilibre entre l'évolution démographique et la préservation de l'environnement (paysage, agriculture, continuités écologiques...) ;
- les questions traitant de la mobilité des populations.

C'est donc dans ce contexte et dans cet état d'avancement qu'une étude spécifique sur les équipements -préalable à l'élaboration du SCOT- a été engagée afin de porter un éclairage sur cette problématique. La mission confiée se traduit par **la réalisation d'un diagnostic stratégique et prospectif des équipements du territoire SCOT Cœur d'Hérault**. Le commanditaire a décliné cette mission en plusieurs points spécifiques : définition des équipements concernés et recherche d'une méthode de

hiérarchisation ; mise en place d'un diagnostic territorial en matière d'équipements (mise en contexte avec l'extérieur et inventaire communal de l'existant) ; identification d'enjeux majeurs (projets en cours, besoins de la population locale, enjeux sociodémographiques, analyse d'expériences extérieures, identification de l'armature territoriale, etc.) ; propositions d'orientations à suivre (programmation et spatialisation éventuelles de nouveaux équipements).

- **Réponse à la commande**

Pour ce faire, la réalisation de cette étude s'est organisée en plusieurs temps et s'est articulée autour de différents outils méthodologiques (statistiques, enquêtes, illustrations, cartographie, etc.).

Premièrement, une recherche spécifique a été menée sur des exemples extérieurs au territoire du SCOT Cœur d'Hérault. En effet, la question des équipements semble être à ce jour peu traitée dans la réalisation d'un SCOT. Cette recherche approfondie a permis de prendre connaissance d'un certain nombre de SCOT en France traitant de façon plus précise la question des équipements pour en tirer des éléments mobilisables et adaptables à cette étude (le détail de ces recherches sont disponibles en annexes page 53). Un travail bibliographique a ensuite été réalisé afin de mieux cerner le cadre de l'étude (notions portant sur l'équipement, le

diagnostic prospectif, la programmation, etc.). Par la suite, un recensement global des équipements du territoire a été effectué à l'aide d'outils statistiques (INSEE et études préalables faites sur le territoire). En parallèle, une analyse des dynamiques démographiques du territoire a été engagée pour cerner la zone d'étude et identifier les grands enjeux démographiques du territoire (fortement liés aux problématiques d'équipement). Suite à cela, un travail d'enquêtes auprès de différents acteurs du territoire a été réalisé afin de recueillir leurs motivations et leurs attentes. Ces travaux ont permis l'identification et la spatialisation des enjeux en matière d'équipement du territoire. Ces derniers ont ensuite été traduits en propositions d'actions.

- **Choix méthodologiques**

Cette étude s'est concentrée sur les équipements participant à l'attractivité, au rayonnement et à la structuration du territoire. C'est pourquoi les équipements de culture, jeunesse et éducation, loisirs et sports, ainsi que de santé ont été retenus. En outre, deux points ont volontairement été écartés : l'aspect touristique (ne répondant pas aux besoins premiers des populations locales) et le secteur commercial (une étude étant actuellement en cours). Par ailleurs, les équipements de ces

deux secteurs d'activités ne font pas partie des domaines sur lesquels les décideurs locaux ont un pouvoir d'action suffisant.

- **Notions traitées**

Les équipements ont un rôle majeur dans la structuration d'un territoire. **Leur prise en compte dans la réalisation d'un SCOT est donc essentielle.** Ils jouent un rôle fondamental dans l'attractivité interne et le rayonnement extérieur du territoire. Revenir sur les notions d'équipement et de SCOT est donc essentiel pour la compréhension de l'étude.

La définition de l'équipement proposée par le Dictionnaire 2015 des Editions Larousse explique qu'un équipement correspond à l'ensemble du matériel nécessaire à une activité. Afin de compléter cette première définition, il semble essentiel de s'intéresser à quelques références bibliographiques traitant ce sujet. D'une façon générale, il apparaît que les équipements et les infrastructures font partie des enjeux majeurs de la planification territoriale. La nature et la localisation des équipements ont des conséquences structurantes sur l'organisation physique du territoire (Municipalité Régionale de Comté de Portneuf, 2001). En outre, les équipements doivent desservir et répondre aux besoins locaux de la population. L'équipement apporte un service quotidien aux habitants du

territoire (VICTOIRE, 2007). Par ailleurs, la proximité ou non aux équipements publics est respectivement un facteur d'intégration ou d'exclusion sociale. La réflexion sur la notion de « localisation équitable » est nécessaire car elle encourage une meilleure répartition géographique des équipements. Cette notion remet en cause la localisation des équipements par rapport à la concentration de population : privilégiant souvent les grandes villes et négligeant les territoires isolés. Dans le cadre de cette réflexion sur la notion de « localisation équitable » des équipements, la définition d'une hiérarchie entre les différents types, tailles et rayonnements des équipements est essentielle (RAZE, 2004).



Figure 1 - Le centre aquatique de Clermont-l'Hérault

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme permettant la planification stratégique d'un territoire à l'échelle intercommunale. Le SCOT laisse la possibilité "*aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques dans un certain nombre de domaines (urbanisme, habitat, environnement...)*" (LEROUX, 2012, p.38). Le SCOT se doit de respecter les différentes logiques du développement durable, "*réconciliation entre l'écologique, l'économique et le social*" (LEROUX, 2012, p.44). Le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité complète cette première définition de la façon suivante : "*Le SCOT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement...*". Le SCOT assure de plus une mise en cohérence entre les différents documents d'urbanisme : Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et cartes communales. Le

SCOT est composé -dans sa finalité- de trois documents : le rapport de présentation exposant un diagnostic complet du territoire, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définissant les grandes orientations d'aménagement et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est la déclinaison opérationnelle du PADD (définition des objectifs principaux, des secteurs à urbaniser, des espaces à préserver, etc.).

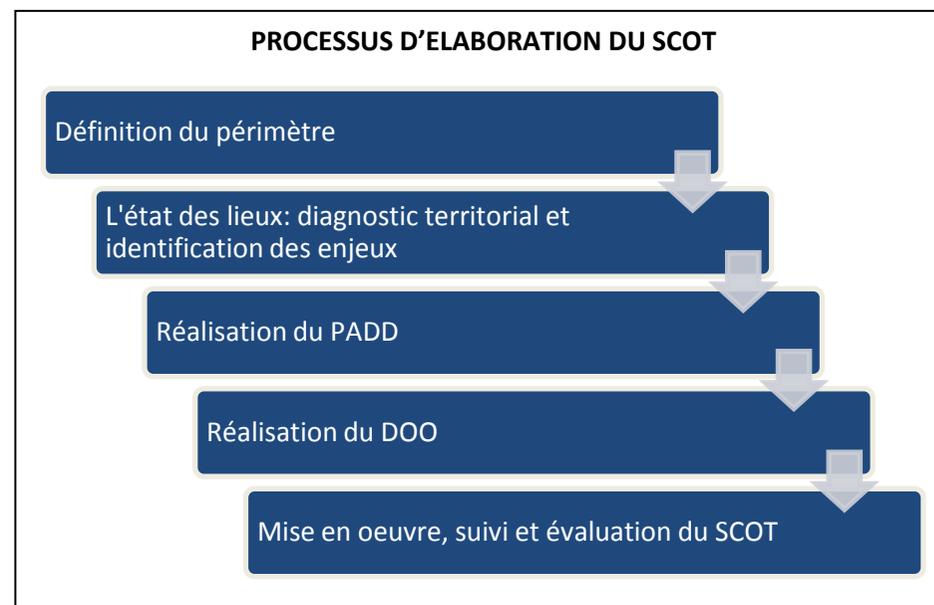


Figure 2 - Schéma du processus d'élaboration du SCOT

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L.122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme fixent toutes les règles applicables aux Schémas de Cohérence Territoriaux.

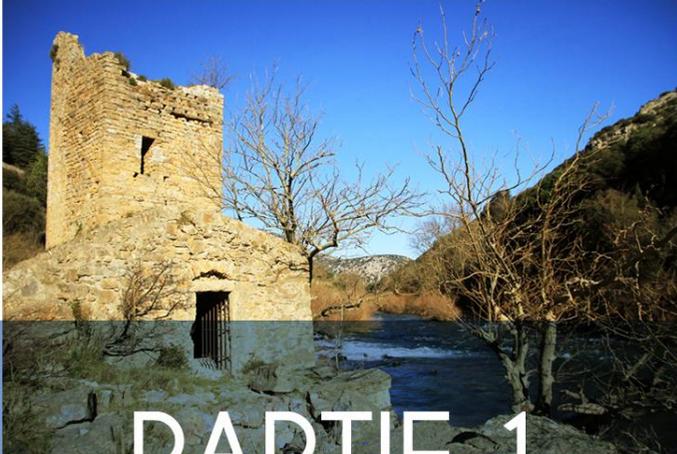
Les problématiques territoriales concernant les équipements doivent obligatoirement être prises en compte lors de l'élaboration du SCOT et intégrées aux documents finalisés. En effet, la thématique doit être abordée dans le rapport de présentation, le PADD et le DOO. Des précisions spécifiques doivent y être apportées concernant : la définition des équipements structurants du territoire ; l'identification des grands projets d'équipements et de services ; la définition des modalités concernant les équipements commerciaux et artisanaux (conditions d'implantation, cohérence de localisation en fonction du territoire, etc.) ; l'apport d'une précision sur les dessertes des équipements par les transports collectifs et surtout des déplacements vers les équipements sportifs, culturels, sociaux et de loisirs.

Finalement, la notion d'équipement correspond à l'ensemble du « matériel fonctionnel » dont est doté un territoire. Les équipements peuvent être publics ou privés et mis à disposition gratuitement ou contre paiement. L'ensemble des équipements et des services d'un territoire se doit de couvrir les besoins locaux de la population.

Ces derniers ont toutefois pendant longtemps été positionnés dans les espaces centraux, négligeant ceux étant plus isolés ? En effet, « *Les territoires les mieux équipés sont le plus souvent des lieux à forte attractivité touristique et résidentielle* » (TALANDIER JOUSSEAUME, 2013). De nos jours, ce « déséquilibre territorial » préoccupe de plus en plus les populations locales et les politiques publiques d'où l'importance d'accorder une place aux équipements dans l'élaboration d'un projet d'aménagement.

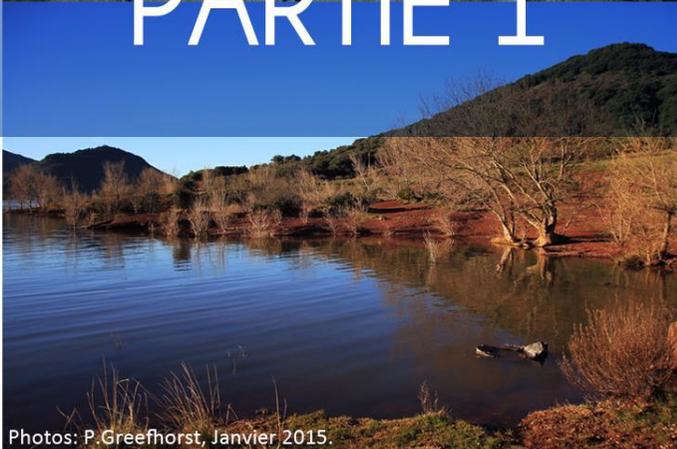


Figure 3 - Salle de spectacle Le Sonambule à Gignac



PARTIE 1

Le SCOT Coeur d'Hérault :
quel ancrage territorial ?

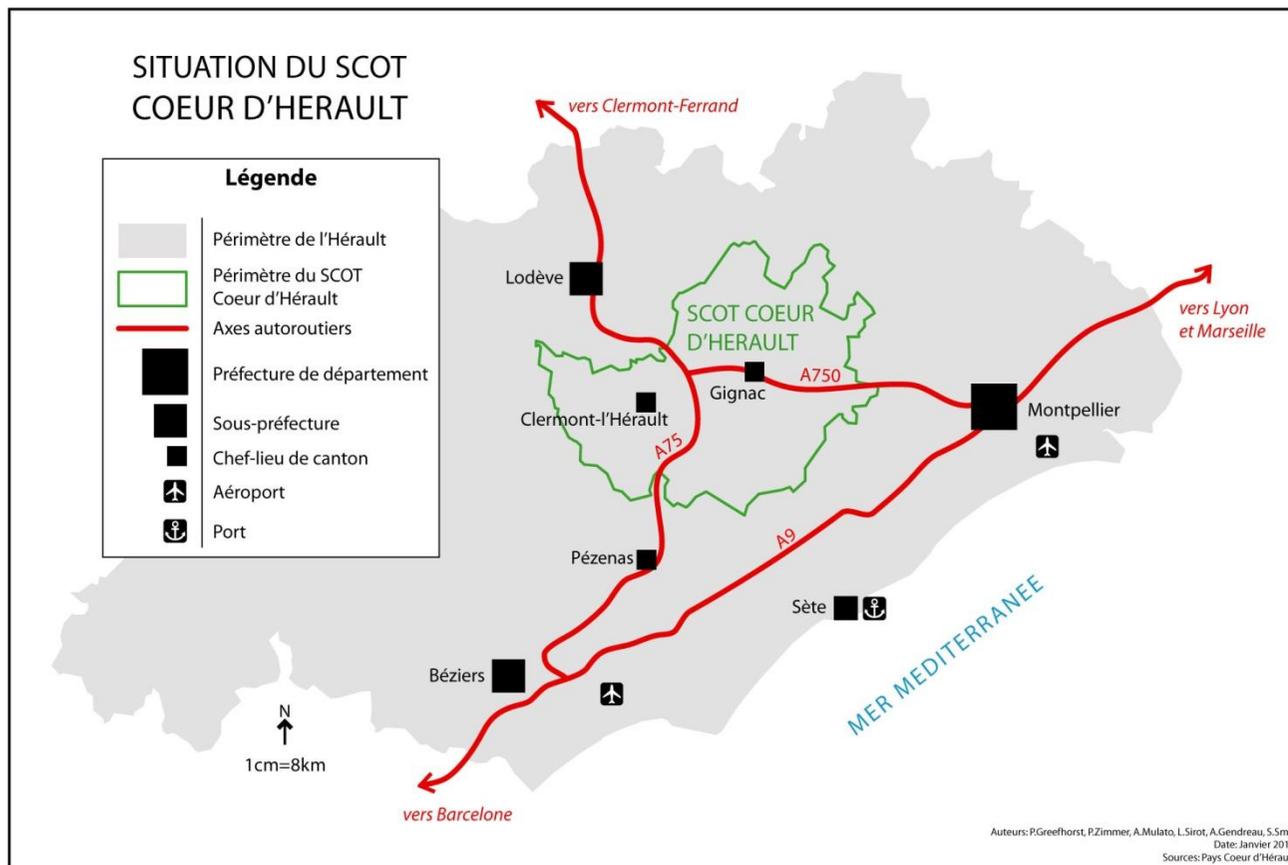


Photos: P. Greefhorst, Janvier 2015.

Partie 1 : Le SCOT Cœur d'Hérault : quel ancrage territorial ?

PORTRAIT DE TERRITOIRE

■ Présentation du territoire « SCOT Cœur d'Hérault » :



Carte 1 - Situation du SCOT Cœur d'Hérault

Situé au centre du département de l'Hérault, le territoire du SCOT « Cœur d'Hérault » est composé de **49 communes** aux influences périurbaines et réparties administrativement sur deux territoires :

- la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ;
- la Communauté de Communes du Clermontois.

Le tout pour un total de **61 025 habitants** (Source : Insee 2012).

Ce territoire administratif tire des piémonts cévenols son caractère rural illustré notamment par sa densité moyenne de 89,9 habitants/km² (moyenne nationale 117 habitants/km²).

Le fleuve Hérault, se jetant dans la Mer Méditerranée, irrigue le territoire selon un tracé Nord-Sud permettant ainsi l'exploitation d'une viticulture historique et de qualité. De cette proximité directe à la mer, le territoire est impacté par les différentes dynamiques de l'Arc Méditerranéen (comptabilisant 10 millions d'habitants) qu'elles soient touristiques ou migratoires. Par sa richesse patrimoniale, culturelle et paysagère, le territoire du SCOT Cœur d'Hérault possède un potentiel touristique important, approfondi dans le « zoom » présent en annexes page 6.

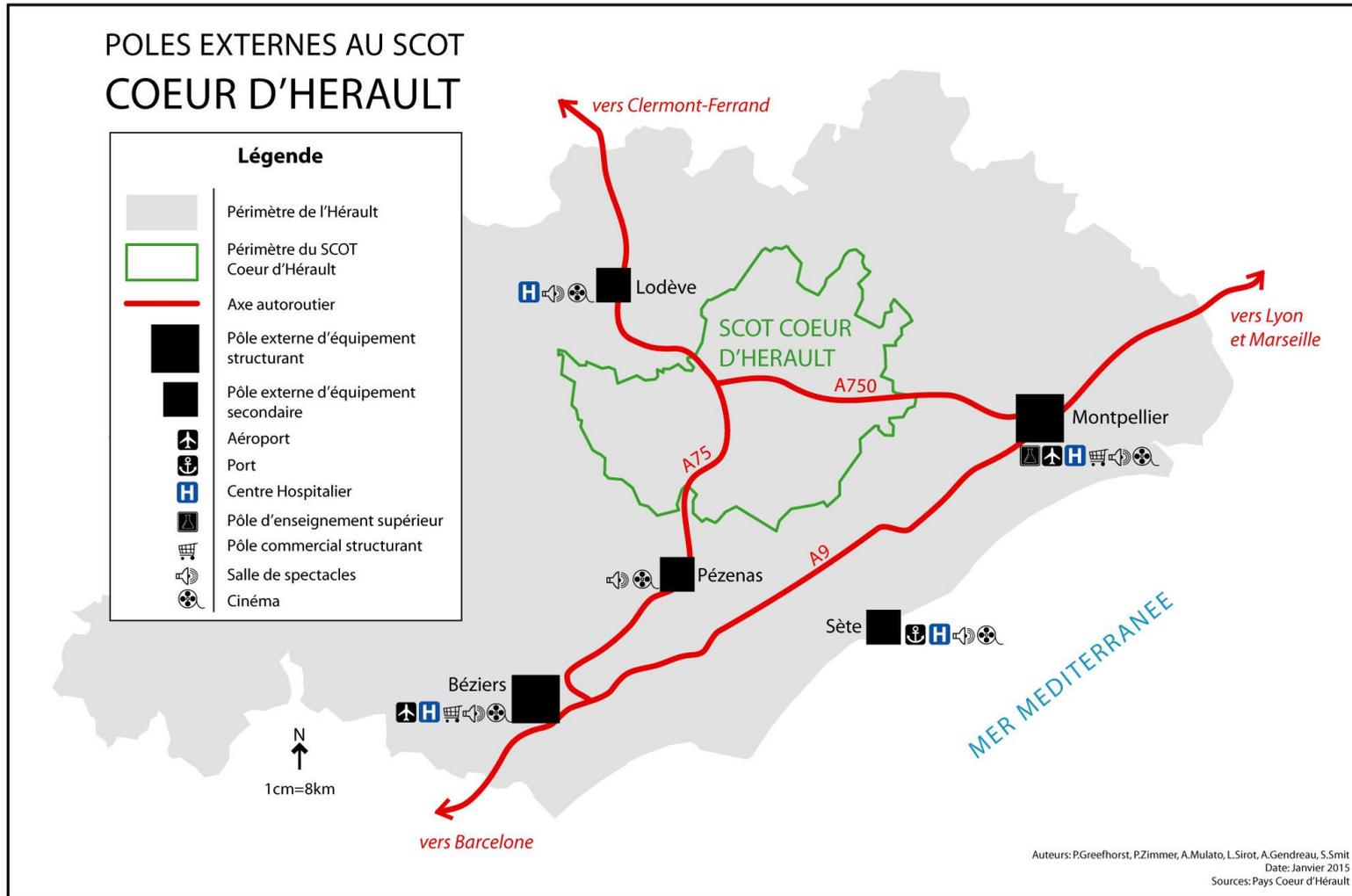
A cet atout indéniable pour l'économie du territoire du SCOT s'ajoute une aménité vitale pour son développement qui se traduit par sa situation à trente minutes de Montpellier par l'A750, et à moins d'une heure de Béziers (A75). En effet, la communauté d'Agglomération de Montpellier, nouvellement « Montpellier Méditerranée Métropole » depuis le 1^{er} janvier 2015, représente un peu moins des deux tiers des flux pendulaires vers l'extérieur du territoire. Aussi est-il connecté à de nombreux pôles en

plus de la capitale de région tels que : Pézenas, Lodève et Millau (voir carte ci-dessus).

En entrant dans le « Cœur d'Hérault », sept pôles majeurs se répartissent sur le territoire avec comme chef de file Clermont-l'Hérault puis Gignac, Saint-André-de-Sangonis, Paulhan, Canet, Aniane et Montarnaud. Ces pôles illustrent une croissance démographique générale du SCOT (2,65%) dépassant largement les moyennes nationales (0,7%), régionales (1,3%) et départementales (1,2%).

Au regard des deux intercommunalités, la Communauté de communes la Vallée de l'Hérault se distingue par ailleurs de celle du Clermontais par son nombre plus important de communes (28 contre 21) et sa démographie (34 295 habitants contre 25 617). A l'inverse, la Communauté de Communes du Clermontais bénéficie cependant d'une croissance démographique plus forte que la Vallée de l'Hérault (respectivement une densité de 108,5 habitants/km² contre 71,3 habitants/km² et une croissance de 3,1% contre 2,2% entre 2006-2011). La Communauté de communes du Clermontais impulse une dynamique démographique sur l'ensemble du territoire du SCOT.

LE TERRITOIRE DU SCOT CŒUR D'HERAULT : UN TERRITOIRE CONNECTE



Carte 2 - Pôles externes au SCOT Cœur d'Hérault

Du fait de sa position centrale dans le département de l'Hérault le territoire du SCOT est proche de pôles urbains. Il existe ainsi une interconnexion et une dépendance avec ces derniers (Montpellier, Béziers, Sète, Pézenas et Lodève).

La forte attractivité de la ville de Montpellier



La population de Montpellier (intra-muros) est de 268 456 habitants (2012) ce qui en fait la huitième commune de France, la première du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault. Son aire urbaine est quant à elle de 561 326 habitants (2011) soit la 14ème de France.

Du fait de sa position de métropole, Montpellier crée une attraction qui dépend :

- des équipements administratifs, commerciaux, culturels (...)
- ainsi que de la fonction de commandement et de direction de la ville c'est à dire des emplois dits "métropolitains supérieurs".

La ville de Béziers



Avec ces 72 970 habitants (2012), Béziers est la seconde communes de L'Hérault et la quatrième du Languedoc-Roussillon. Son aire urbaine quant à elle est de 160 000 habitants.

La ville de Sète



44 558 habitants (troisième de l'Hérault) ; une aire urbaine de 88 116 habitants.

La ville de Pézenas



8 317 habitants

La ville de Lodève



7 552 habitants

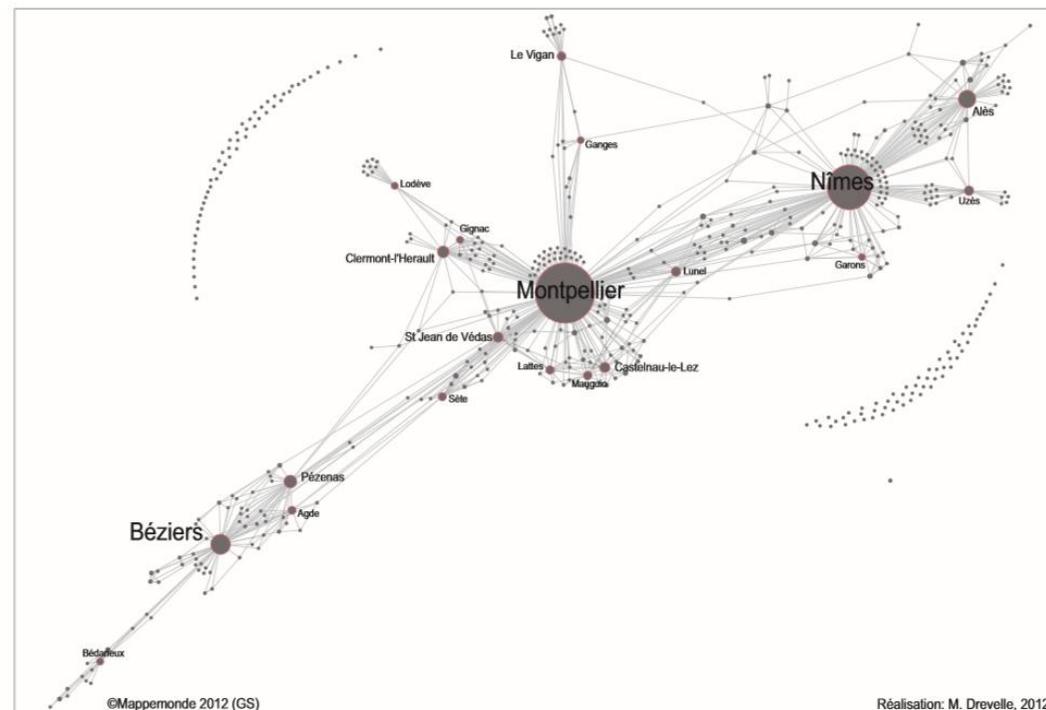
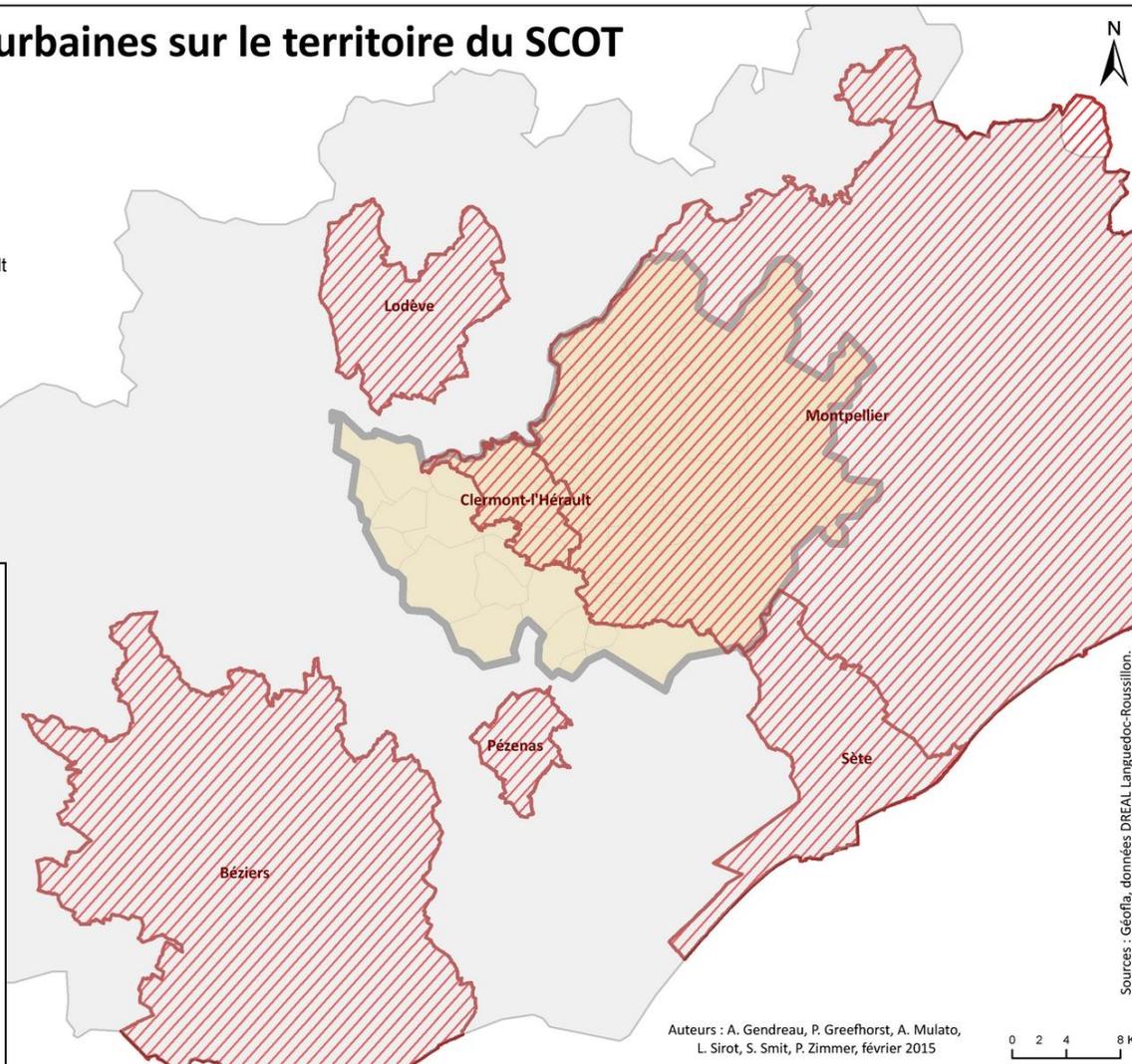


Figure 4 - Les migrations pendulaires

Influence des aires urbaines sur le territoire du SCOT

Légende :

- Périmètre du département de l'Hérault
- ▨ Aires urbaines (2011)
- ▭ Périmètre du territoire du SCOT
- Communes du territoire du SCOT



« Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. »

INSEE 2015

Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato,
L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer, février 2015

Sources : Géofla, données DREAL Languedoc-Roussillon.

Carte 3 - Influence des aires urbaines sur le territoire

▪ Quelle connexion avec les pôles urbains ?

La relation entre le territoire du SCOT et les pôles urbains fait donc état d'une interdépendance autant nécessaire que problématique.

En effet, la relation avec les pôles urbains externes est à la fois **complémentaire et bénéfique** pour les habitants du territoire du SCOT notamment en termes :

- d'emplois urbains ;
- d'offre commerciale liée aux grandes enseignes ;
- de présence de certains équipements :
 - > de santé tels les établissements de court, moyen ou long séjours, les établissements spécialisés, le vaste choix de spécialistes, etc. ;
 - > de loisir ou de culture haut de gamme tels les cinémas, les multiplexes, les opéras, les théâtres, etc. ;
 - > de loisir ou sportifs plus spécifiques comme des piscines olympiques, patinoires, etc. ;
 - > de transport et en particulier les aéroports et les gares TGV ;
 - > d'enseignement supérieur du fait du large choix de lycées spécialisés, classes préparatoires, universités, formations spécialisées ;

> de services particuliers comme la justice avec des tribunaux de commerce, de grande et de petite instances, conseils des prud'hommes ;

> de services particuliers telle que l'action sociale avec des structures d'accueil pour adultes et enfants handicapés, demandeurs d'asile, personnes en réinsertion sociale, etc.

Cette relation et utilisation des équipements des pôles urbains est autant compréhensible que légitime puisque tous les équipements cités :

- ne sont pas tous présents sur le territoire du SCOT ;
- ou pas assez nombreux pour répondre aux besoins de la population ;
- ou pas assez proches des populations (certains sont plus proches du cinéma de Pézenas par exemple).

Ceci dit cette relation peut aussi être **problématique** pour le territoire.

En effet, la préférence systématique pour les équipements des pôles urbains -et de fait, la non utilisation des équipements existants sur le territoire- peut engendrer une situation de concurrence et de délaissement des équipements.

D'autre part, le territoire peut être placé en position secondaire : par exemple, les équipements de Montpellier sont pour la plupart plus modernes, plus grands et plus attractifs que ceux du territoire du SCOT.

CARACTERISTIQUES PERIURBAINES DU TERRITOIRE

Après cette analyse concernant l'attraction des pôles urbains externes au territoire du SCOT, un point est réalisé quant aux caractéristiques de la population résidant sur le territoire. Cette population est-elle réellement « périurbaine » au regard de sa situation avec les pôles urbains ? Mais qu'est ce qu'une population « périurbaine » ?

Cette définition de la population péri urbaine est étayée par l'ouvrage « Habiter les espaces périurbains » de Rodolphe Dodier et alii en 2012 dont les grandes lignes sont reprises ci-dessous. Il s'agit au travers de celles-ci d'étudier les pratiques spatiales des ménages dans les espaces périurbains en se focalisant notamment sur les comportements résidentiels et sur les mobilités quotidiennes.

HABITER LES ESPACES PERIURBAINS

(R. Dodier, 2012)

Constat :

-Les espaces périurbains concentrent de nombreuses critiques liées aux processus d'urbanisation : maisons individuelles, banalisation des paysages, repli sur soi, comportements non-durables etc.

Causes de la périurbanisation :

-Diffusion de l'automobile, baisse des frais de la mobilité, politiques foncières permissives, développement des modes de construction standardisés etc.

L'ESPACE PERIURBAIN, UN LIEU DE TENSIONS :

Raisons évoquées par les habitants du périurbains sur le motif de leur installation :

-Accéder à la propriété ;

-Se mettre "au vert" (profiter du "cadre campagnard et bucolique", avoir un jardin, se rapprocher des valeurs rurales préférables aux valeurs urbaines).

Ce sont ces raisons qui font apparaître des tensions :

- Des relations avec la ville qui oscillent entre attraction (des équipements notamment en termes de services, scolarité, commerces, culture etc) et répulsion (manque d'espace par exemple) ;
- L'adhésion aux "valeurs campagnardes" et le retour au vert sont en contradiction avec les atteintes à l'environnement (modèle résidentiel pavillonnaire consommateur d'espace, recours systématique à la voiture et émission de CO2...).

D'autre part, c'est un espace très attractif pour toutes les catégories sociales, ce qui fait émerger d'autres types de tensions :

- L'exclusion de groupes sociaux ;
- L'envie d'entre-soi et des conflits du type NIMBY (Not In My Back Yard).

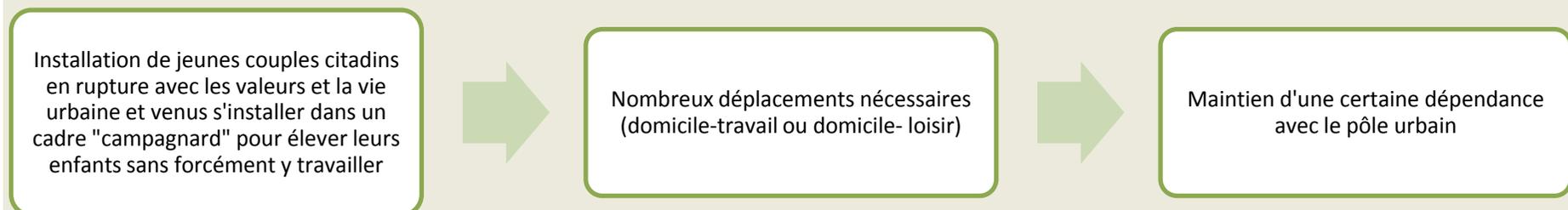
Les formes de périurbanisation sont donc à la fois **stigmatisantes du fait...**

- Des formes d'urbanisation jugées pathogènes ;
- De la concentration sur la sphère privée et repli sur soi ;
- Des critiques environnementales : artificialisation des sols, déplacements énergivores, pollution etc.

...et valorisantes :

- Vitalité du lien social (associations) ;
- Renforcement de l'accession à la propriété ;
- Des logiques de préservation de la nature (PNR, ceintures vertes, etc.) ;
- Des logiques de proximité (AMAP, circuits courts, etc.).

UN ESPACE TRES DEPENDANT DES POLES URBAINS STRUCTURANTS ?



La taille et la distance par rapport au(x) pôle(s) urbain(s) définissent la structuration de l'espace périurbain (offre en équipements, composition sociale, etc.) ainsi que celle des systèmes de mobilités.

NB : Si l'espace périurbain est dépendant de la ville en ce qui concerne les équipements, on assiste récemment à un brouillage des fonctions : les zones industrielles et commerciales, en périphérie des villes, proposent de plus en plus d'activités de loisir (avec l'implantation de multiplexes notamment), de sport, de restauration etc.

Cependant, en termes d'accès à l'emploi comme aux équipements et services, les espaces périurbains se construisent autour de deux polarités selon le besoin :

- les centres urbains et les périphéries de ceux-ci (zones commerciales, etc.) ;
- les pôles majeurs de l'espace périurbain et les centres-bourgs de la commune de résidence.

En conclusion : si les espaces périurbains semblent davantage fonctionner avec la ville (travail, utilisation de services et équipements), ce sont cependant des espaces qui tendent à s'autonomiser et se spécifier en matière d'urbanisme et de vie sociale.

La lecture de cet ouvrage nous a permis de caractériser notre espace d'étude comme étant bel et bien **un espace périurbain**. Une étude chiffrée plus poussée nous permet de le confirmer. Ainsi trois indicateurs sont utilisés -composition des ménages, le taux de propriétaires et les migrations domicile/travail- et nous permettent de dresser le profil périurbain de la population du territoire d'étude.

NB : La donnée INSEE concernant la composition des ménages n'était pas disponible pour l'ensemble des communes du périmètre, la présente étude s'appliquera donc sur 7 communes : Aniane, Canet, Clermont-l'Hérault, Gignac, Montarnaud, Paulhan et Saint-André-de-Sangonis.

	Communes	% de ménages (ou famille monoparentale) avec enfants	% de propriétaires	% de travailleurs hors de la commune de résidence	% de déplacements domicile/travail en voiture
7 pôles internes	Canet	50,0	73,2	77,3	88,6
	Montarnaud	48,6	78,4	82,9	89,2
	Saint-André-de-Sangonis	43,7	69,0	72,1	85,3
	Gignac	43,3	61,1	69,8	80,7
	Paulhan	37,9	69,0	71,4	82,0
	Aniane	37,6	62,1	71,0	79,5
	Clermont-l'Hérault	33,7	46,6	49,7	76,9
Communauté de Communes	Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault	42,6	71,2	75,4	85,2
	Communauté de Communes du Clermontois	38,2	63	68,1	83,1
Pôles urbains	Montpellier	25,9	32,3	24,5	57,1
	Béziers	31,2	44,5	23,4	75,7
	Sète	27,5	46,6	32,6	65,1

Figure 5 - Caractéristiques périurbaines du territoire

Source : INSEE 2011

Les sept pôles se caractérisent par :

- > Un taux de ménages avec enfants qui varie entre **37.6% et 50%** ;
- > Un taux de propriétaires qui varie entre **46.6% et 78.4%** ;
- > Un taux de déplacements domicile/travail hors de la commune de résidence qui varie entre **49.7% et 82.9%**.

A l'échelle des deux intercommunalités, nous remarquons :

- > Un taux de ménages avec enfants qui varie entre **38.2% et 42.6%** ;
- > Un taux de propriétaires qui varie entre **63% et 71.2%** ;
- > Un taux de déplacements domicile/travail hors de la commune de résidence qui varie entre **68.1% et 75.4%**.

Au regard du tableau ci-dessus, le constat entre les différences de taux des communes périurbaines et urbaines apparaît clairement : les chiffres de Montpellier, Sète et Béziers arrivent en effet en bas du tableau.

A l'échelle des trois pôles urbains :

- > Un taux de ménages avec enfants qui varie entre **25,9% et 31,2%** ;
- > Un taux de propriétaires qui varie entre **32,3% et 46,6%** ;

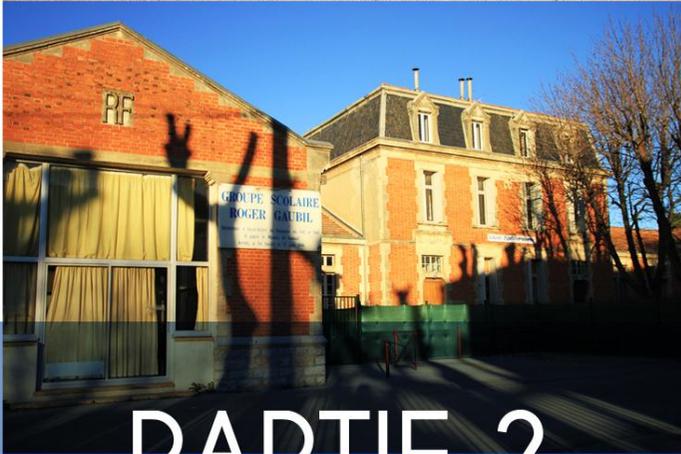
- > Un taux de déplacements domicile/travail hors de la commune de résidence qui varie entre **23,4% et 32,6%**.

Après avoir défini le territoire dans son ensemble, il semble nécessaire d'affiner l'analyse en identifiant plus spécifiquement les dynamiques démographiques du territoire. En effet, la réflexion générale s'est construite autour de plusieurs étapes :

- état des lieux exhaustif des équipements du territoire ;
- analyse et identification des dynamiques démographiques ;
- identification des enjeux du territoire à partir du constat effectué (en plus des enquêtes, etc.) ;
- construction de pistes d'action et de scénarii en réponse aux phases préalables.

Le détail de cette méthode de travail se trouve en annexes page 8.

Une étude sociodémographique nous permet dès lors d'identifier et de cerner les besoins des populations.



PARTIE 2

Quelles dynamiques socio-démographiques ?

Partie 2 : Les équipements et les dynamiques spatiaux-démographiques pour quels enjeux territoriaux ?

Afin de mettre en place une planification stratégique en matière d'équipements adaptée au territoire, une étude sociodémographique précise a été nécessaire afin d'évaluer au mieux le potentiel démographique présent. De ce fait, cette analyse permet d'identifier des zones à enjeux démographiques dans le but de connaître et d'évaluer la demande en équipements. En effet un lien étroit existe entre la structure démographique d'un territoire et son organisation en termes d'équipements.

NB : l'étude suivante n'est qu'un résumé de l'analyse sociodémographique réalisée ; le dossier complet constitue en effet un document à part.

En quoi les dynamiques démographiques sont un facteur essentiel dans la mise en place d'une programmation stratégique d'équipements ?

SITUATION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Quelques chiffres clés du périmètre du SCOT :

59 912 habitants

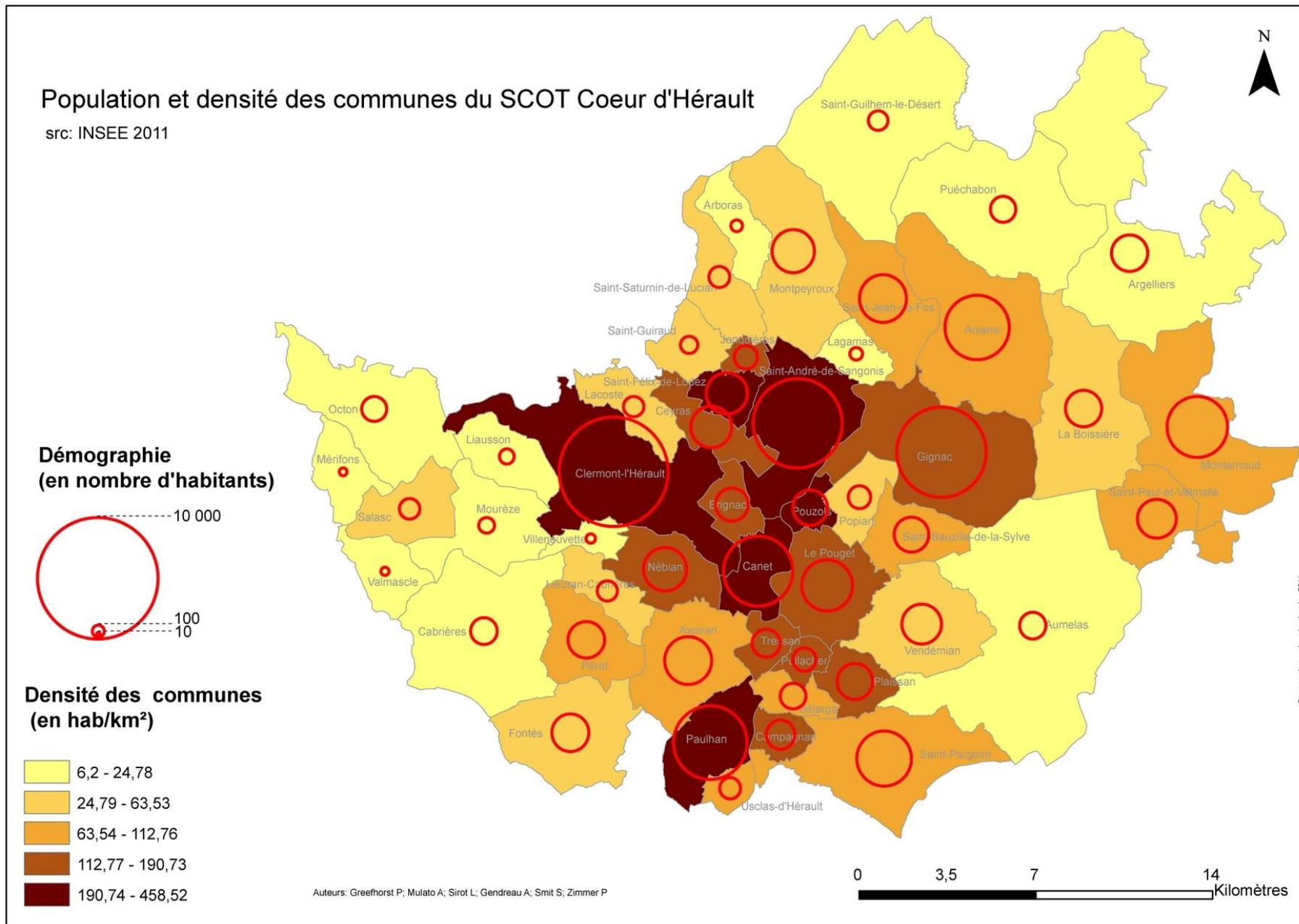
Une densité moyenne de 89.9 hab/km²

(Moyenne départementale : 174.1 hab/km²)

Un taux moyen de variation entre 2006 et 2011 : 2.65 %

(Moyenne départementale : 1.2%)

La carte ci-dessous reprend les densités et le nombre d'habitant par communes et permet d'avoir une vision globale de la structuration démographique du territoire du SCOT.



Carte 4 - Population et densité des communes du territoire

Cette carte est réalisée à partir des chiffres de 2011 et met en évidence une concentration des populations autour de plusieurs pôles : Clermont-l'Hérault, Saint-André-de-Sangonis et Gignac. Les villes d'Aniane, Montarnaud, Canet et Paulhan concentrent elles aussi un poids démographique important.

En effet, Clermont-l'Hérault, ville-centre, concentre à elle seule plus de 8 000 habitants. Gignac et Saint-André-de-Sangonis comptent respectivement plus de 5 000 habitants. A elles trois, ces villes concentrent une large partie de la population du SCOT Cœur d'Hérault (environ 30%). Cette partie de la population s'étale le long des axes autoroutiers et notamment le long de l'A750. Cette réalité explique d'autres zones de forte concentration de population. C'est le cas d'Aniane et de Montarnaud qui se situent le long de ce même axe, mais aussi de Paulhan et de Canet qui se concentrent le long de l'A75. C'est donc sur ces communes, proches d'axes autoroutiers aux fluctuations importantes que se rassemblent les plus fortes densités du territoire d'étude. Le poids démographique des communes varie selon la proximité et l'éloignement géographiques à ces pôles de densité importante. De fait, les villes de Popian, Villeneuve, Lieuran-Cabrières, Jonquières ou encore Lagamas (proches de ces pôles) admettent des faibles densités de population ; les

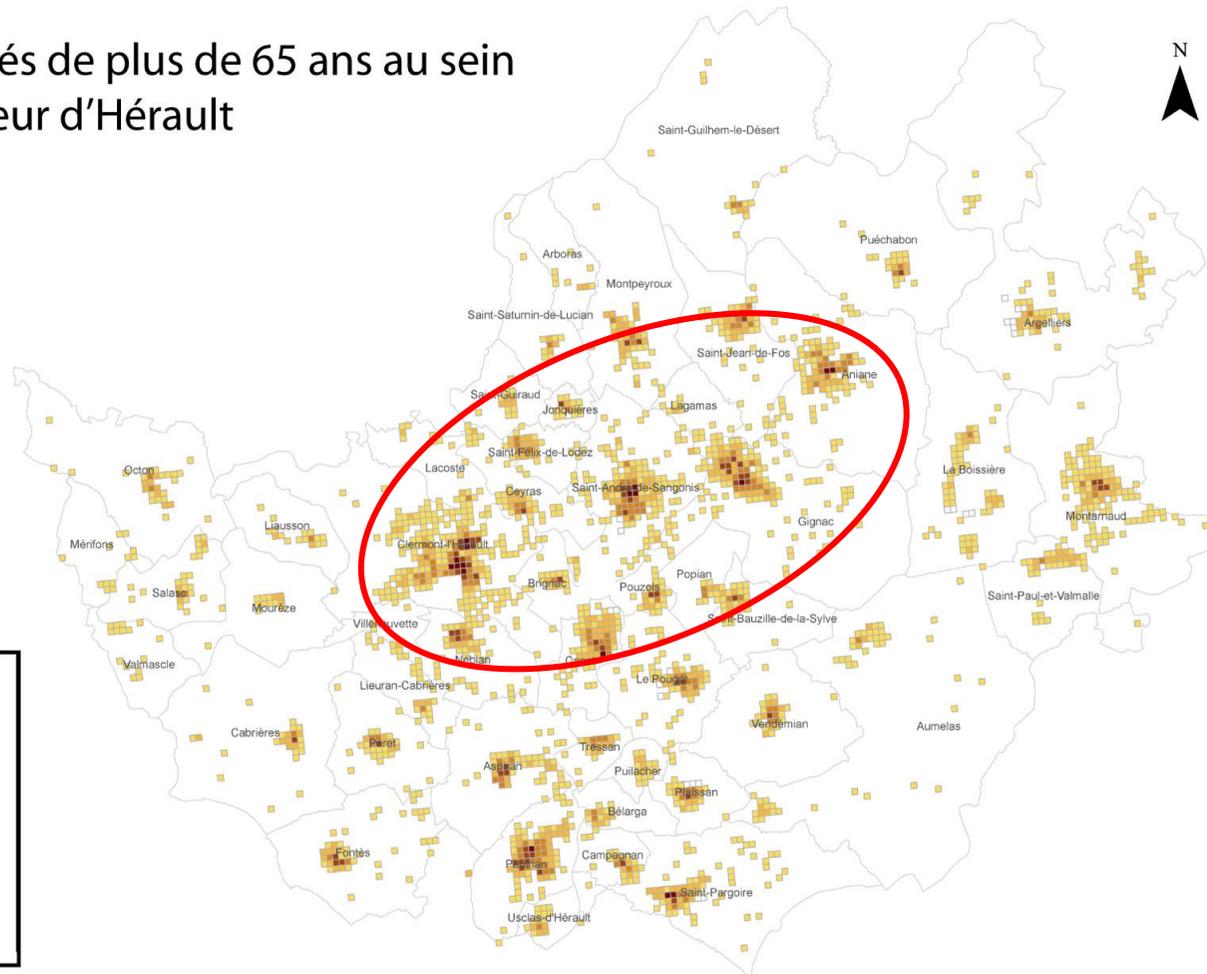
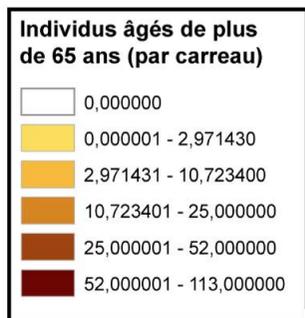
communes de Valmascle, Saint-Guilhem-le-Désert ou encore Mérifons (éloignées de ces pôles) connaissent cette même tendance avec des nombres d'habitants, pour la plupart, inférieurs à 100.

Les cartes suivantes présentent les indices de vieillesse et de jeunesse pour le territoire :

- la carte carroyée de la répartition des personnes de plus de 65 ans utilise des données brutes de répartition de population par tranche d'âge ;
- les cartes d'indices de jeunesse et de vieillesse présentent le rapport basé sur les données INSEE en 2011 entre la population « jeune » (âgée de moins de 20 ans) et la population « âgée » (plus de 60 ans).

Ces deux tranches d'âges ont volontairement été choisies car elles impliquent des équipements bien spécifiques à l'inverse de la population entre 20 et 60 ans pour laquelle il n'y a pas besoin d'équipements particuliers (santé, éducation, etc.).

Individus âgés de plus de 65 ans au sein du SCOT Coeur d'Hérault

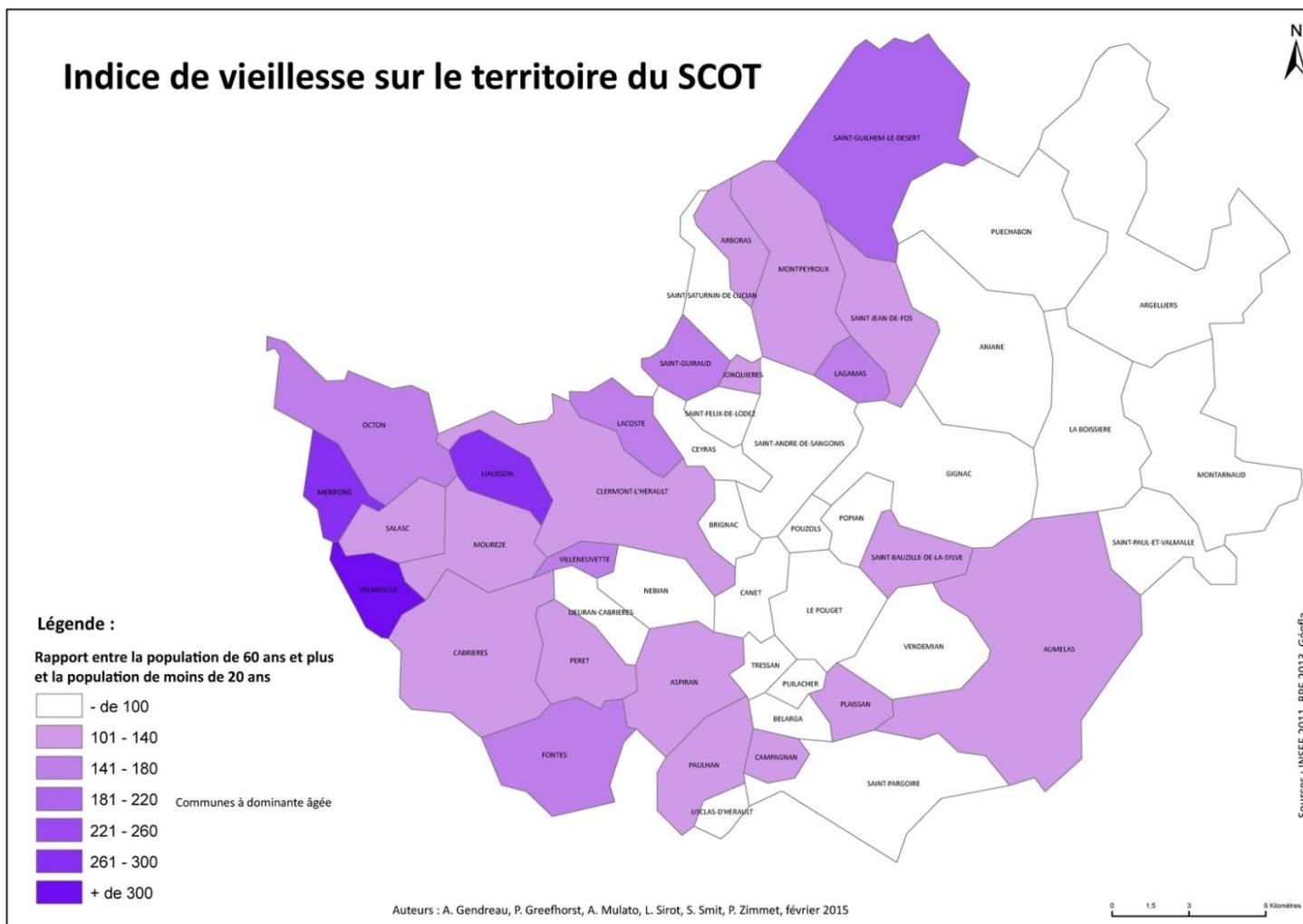


Sources : INSEE 2011, INSEE 2013

Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer - Janvier 2015

La couleur des carreaux (200m de côté) représente la concentration de personnes âgées de plus de 65 ans. Ainsi plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes âgées dans le carreau : une zone de forte concentration est identifiée de Clermont l’Hérault à Aniane.

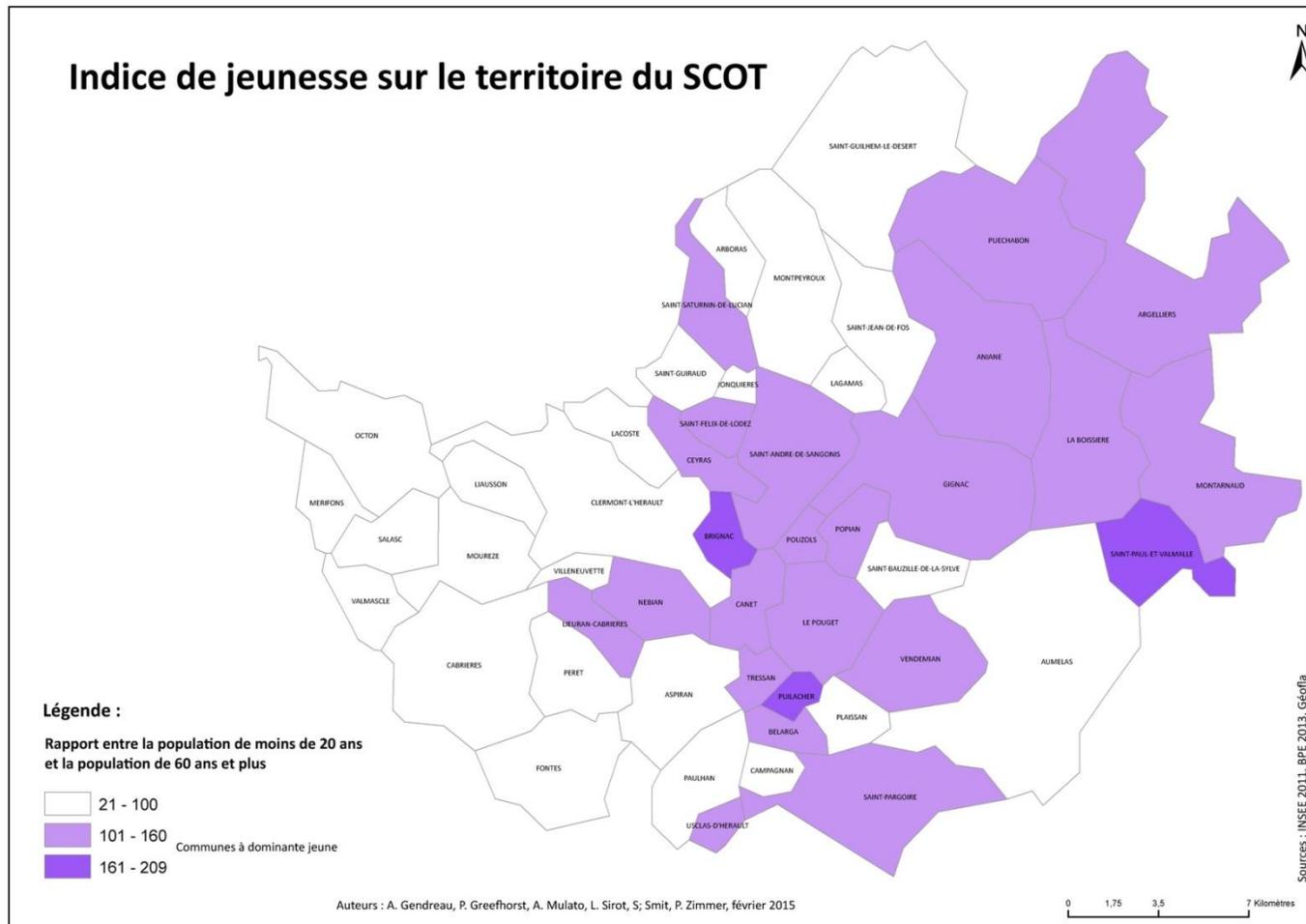
Carte 5 - Individus âgés de plus de 65 ans au sein du territoire



Carte 6 - Indice de vieillesse sur le territoire du SCOT

NB : Plus le chiffre est élevé et plus la population est âgée (couleur la plus foncée sur la carte).

En 2011, plus de la moitié des communes est à dominante « âgée » sur le territoire du SCOT. La population de plus de 60 ans se concentre essentiellement sur la Communauté de communes du Clermontais et de manière générale, sur les communes de faible densité de population.



Carte 7 - Indice de jeunesse sur le territoire du SCOT

En 2011, le territoire du SCOT semble être un territoire à dominante jeune. Cette population se répartit majoritairement sur la Communauté de communes de Vallée de l'Hérault et de façon plus générale sur des zones où le poids démographique est important notamment autour des principaux pôles et leur périphérie (Gignac, Saint-André-de-Sangonis, Montarnaud ou encore Aniane).

Finalement, ce premier constat a permis de cerner davantage le territoire d'étude, d'en déterminer ses potentiels démographiques et leurs répartitions. Nous sommes en face d'un territoire dynamique et attractif.

Le potentiel des jeunes est une donnée importante car il reflète l'aspect d'un territoire neuf avec un potentiel d'innovations.

Les personnes âgées, font également vivre le territoire et atteste de son caractère attrayant.

Géographiquement les différents types de population semblent se concentrer dans :

- **des zones qui leur sont propres** (les pôles pour les jeunes et les bourgs centre pour les populations aux âges plus élevés) ;
- **et dans des intercommunalités spécifiques** (la Vallée de l'Hérault concentre davantage les populations jeunes face au Clermontois qui concentre davantage les personnes de plus de 60 ans).

Il en demeure que tous ces éléments ont une incidence forte sur le type d'équipements nécessaires (crèches, EHPAD, services à la personne pour personnes âgées...) que les intercommunalités doivent prendre en compte dans leurs problématiques de développement et d'accueil de la population.

QUELLES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES POUR LE TERRITOIRE DU SCOT ?

▪ Quelles méthodes mobilisées ?

L'objectif de ce travail nous amène à approfondir la simple étude démographique en étudiant les caractéristiques du territoire depuis 1968. Pour analyser les dynamiques démographiques du territoire du SCOT, une entrée communale a été privilégiée. Elle aboutit à une analyse précise permettant de dégager les conséquences des grandes tendances générales. Pour ce faire, une démarche spécifique en **trois étapes** a été menée de la manière suivante :

Première étape : recueil d'un ensemble de données sur la période 1968-2011

issu de l'INSEE.

> Le tableau ci-joint récapitule les dynamiques démographiques de chaque commune avec le nombre et la densité d'habitants en 2011 et présente les taux de variation et les soldes naturel / migratoire connus sur la période 2006-2011.

Illustration de la démarche : exemple de la commune d'Argelliers

Population en 2011	922
Densité de population en 2011	18,3
Variation population (Taux entre 2006-2011)	+3,7%
Solde Naturel (Taux annuel moyen 2006/2011)	+0,5%
Solde Migratoire (Taux annuel moyen 2006/2011)	+3,2%

> Ce tableau reprend l'évolution de la population de 1968 à 2009.

Insee 2011	1968	1975	1982	1990	1999	2009
Population	155	196	255	534	722	878
Densité moyenne par habitants	3,1	3,9	5,1	10,6	14,4	17,5

> Un autre point détaillant les indicateurs démographiques (soldes naturel et migratoire) sur cinq périodes consécutives qui s'entend de 1968 à 2009.

NB : 2009 dernières données recensées.

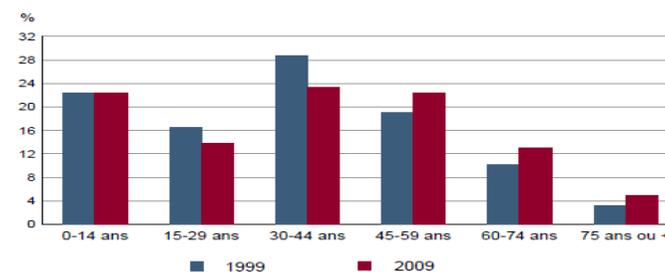
POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009
Variation annuelle moyenne de la population en %	+3,4	+3,8	+9,7	+3,4	+2,0
- due au solde naturel en %	-0,8	-0,1	+1,5	+0,9	+0,7
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+4,2	+3,9	+8,2	+2,5	+1,3
Taux de natalité en ‰	12,5	8,4	19,8	13,8	11,1
Taux de mortalité en ‰	20,0	9,7	4,9	4,7	4,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2009 exploitations principales - État civil.

> Un graphique montrant la répartition de la population par grandes tranches d'âge en 1999 et 2009.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

> Une pyramide des âges réalisée grâce au recensement de population de 2011.

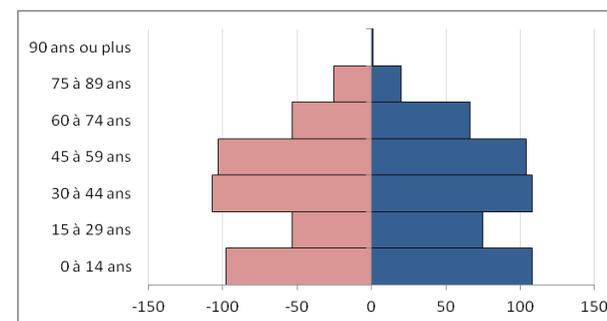


Figure 6 - Pyramide des âges d'Argelliers -INSEE 2011-

Deuxième étape : une interprétation des pyramides des âges (reprenant les chiffres du recensement de population de 2011) **de chaque commune.**

L'analyse des pyramides des âges a été théorisée par l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) et expliquée par différents auteurs comme Catherine Rollet, Roland Pressat, Léon Gani ou encore Laurence Simmat-Durand. L'analyse des dynamiques démographique par l'outil pyramide des âges nous a semblé pertinente : les pyramides sont le reflet d'une situation particulière à un moment précis de l'histoire d'un territoire (ici 2011). Leur analyse est un outil intéressant pour comprendre les évolutions d'un territoire. Elle est avant tout une représentation par âge et par sexe de la population. Ces pyramides se caractérisent par un diagramme du nombre d'hommes et de femmes aux différents âges. Elles sont intéressantes à étudier pour différentes raisons :

- elles permettent de comprendre la situation démographique d'un territoire à un instant T ;
- elles permettent de saisir les conséquences de faits plus anciens qui se sont déroulés sur le territoire ;
- elles peuvent donner des éléments de compréhension, notamment pour les acteurs institutionnels et être ainsi un support d'aide à la décision.

Selon la forme de la pyramide des âges, nous pouvons estimer le profil démographique des communes du territoire et évaluer en conséquence la croissance, la stagnation ou encore le ralentissement des populations.

Troisième étape : création d'une typologie tendancielle à partir des pyramides des âges.

Cet ensemble de données et les premières interprétations nous ont permis de réaliser une typologie spécifique. Quatre tendances se sont dégagées de l'analyse des pyramides des âges par commune dont voici l'explication par types :

- les communes en croissance forte: une population à dominante jeune et active

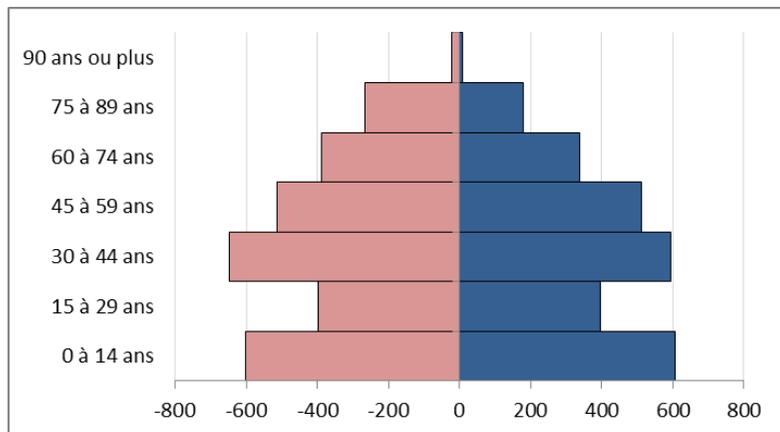


Figure 7- Pyramide des âges de Saint-André-de-Sangonis (chiffres - INSEE 2011)

Dans le cas illustré ci-contre et représentatif des communes en croissance forte :

- une base large qui se remarque et indique une part importante du potentiel jeunesse (0-14 ans) ;
- une part majoritaire de la population des 30-44 ans ;
- un rétrécissement progressif des âges supérieurs.

- les communes stable : une population aux âges intermédiaires et au nombre d'actifs important

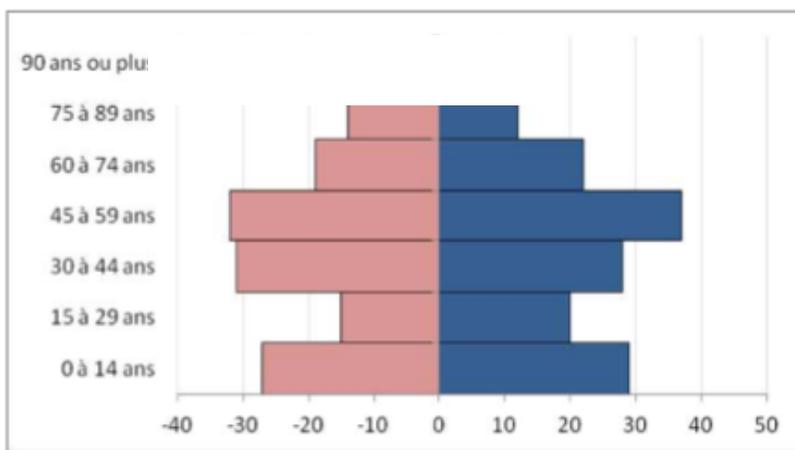


Figure 8 - Pyramide des âges de Lieuran-Cabrières (chiffres - INSEE 2011)

Dans le cas illustré ci-contre et représentatif des communes en croissance stable, la pyramide des âges type montre :

- une part majoritaire des 30-60 ans ;
- une fuite relative des jeunes actifs ;
- une population « âgée » qui reste relativement constante ;
- un potentiel jeunesse qui reste important.

- les communes stationnaires : répartition homogène entre chaque tranche d'âge

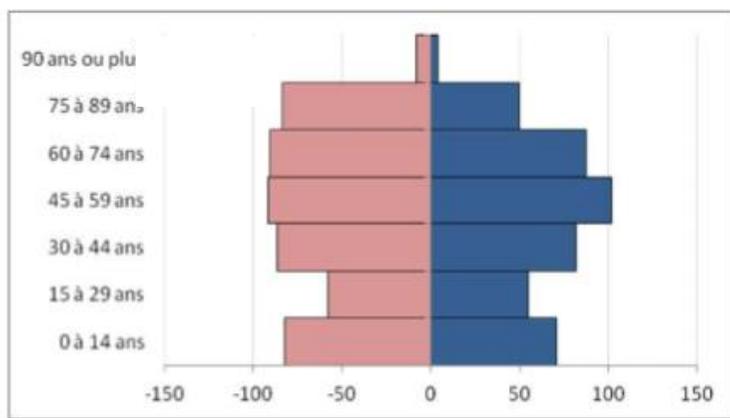


Figure 9 - Pyramide des âges de Fontes (chiffres - INSEE 2011)

La pyramide des âges représentative des communes stationnaires est illustrée par l'exemple ci-contre et se caractérise par :

- une répartition de la population où il y a à peu près les mêmes nombres dans chacun des groupes d'âges ;
- une diminution progressive des âges supérieurs.

- les communes en ralentissement démographique : une population âgées

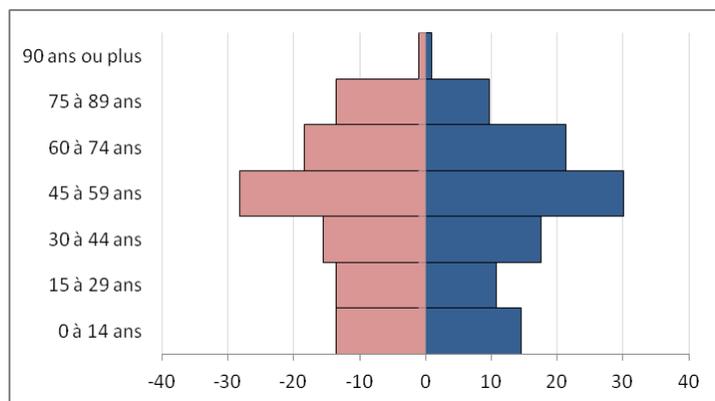


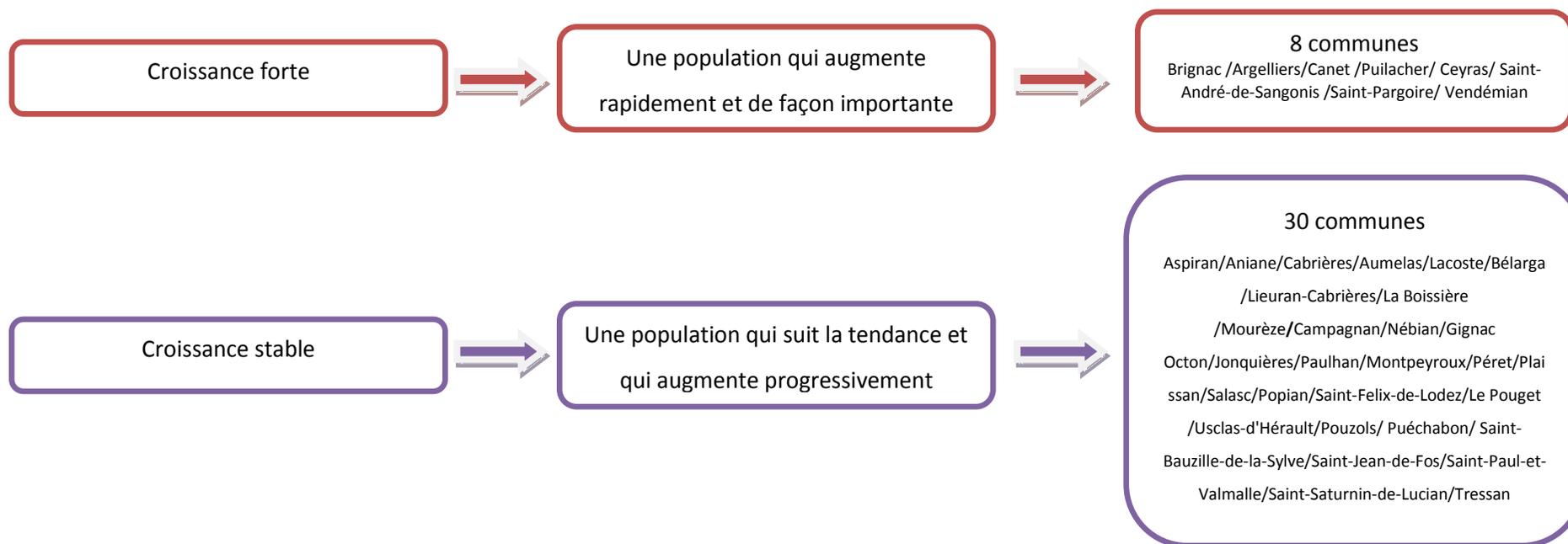
Figure 10 - Pyramide des âges de Saint-Guiraud (chiffres - INSEE 2011)

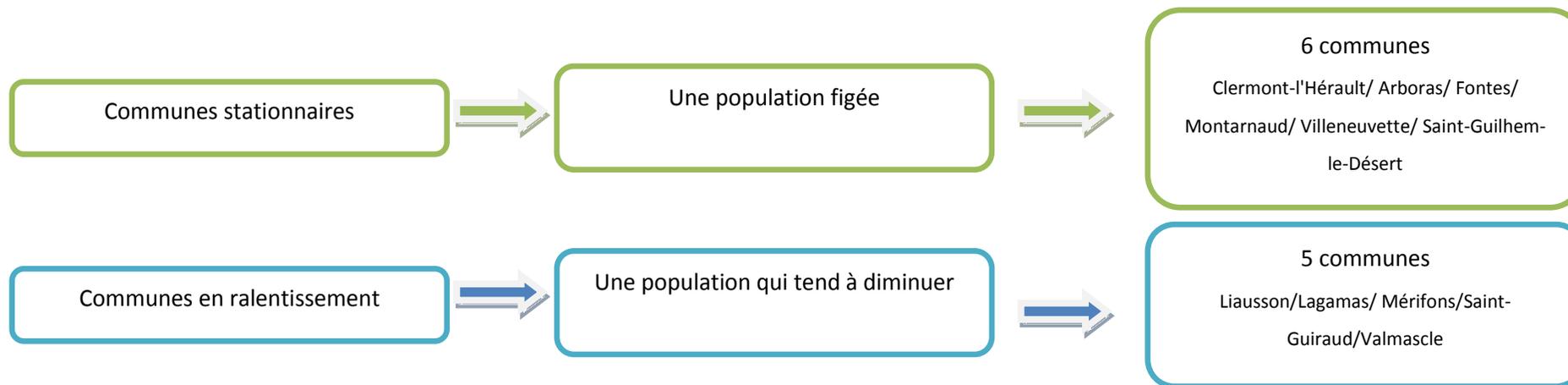
La pyramide des âges représentative des communes en ralentissement est illustrée par l'exemple ci-contre et présente les caractéristiques suivantes :

- un potentiel jeunesse faible ;
- une fuite de la population active ;
- une population vieillissante.

▪ **Quelles dynamiques démographiques pour le territoire du SCOT ?**

A partir des étapes 1, 2 et 3 il apparaît que le territoire du SCOT présente une évolution démographique sans précédent. Le taux de variation démographique correspondant au périmètre du SCOT, sur la période 2006-2011 (2,65%), se révèle bien au-delà des moyennes nationales (0,7%), régionales (1,3%) et départementales (1,2%). Ce fait est principalement dû à un solde migratoire important et grandissant sur cette période. Le solde naturel est positif et équivalent à la moyenne nationale. Le territoire de la zone d'étude enregistre donc un accroissement de la population qu'il soit d'origine naturelle ou migratoire. Cependant, des contrastes se remarquent quand l'analyse s'effectue à une échelle plus fine. Ces démarches méthodologiques ont conduit à la détermination d'un territoire à 4 vitesses. En voici le détail :





Malgré les 4 vitesses présentes sur le territoire, **la tendance générale pour l'ensemble du périmètre du SCOT reste sensiblement homogène : 30 des 49 communes suivent une croissance stable.** De plus, les communes du SCOT se classent très majoritairement dans des catégories de croissances positives, au nombre de 38. Seules 5 communes tendent à diminuer, ce sont des communes rurales, plus isolées et où l'accessibilité reste plus difficile.

Finalement, ce premier constat a permis de cerner au mieux le territoire d'étude, d'en déterminer ses dynamiques, ses potentiels et ses variabilités, dont voici un détail plus précis selon les Communautés de communes :

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault :

- sur les **28 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault**, seulement **5** sont en **croissance forte** ;
- la majorité, soit **18 communes**, sont en **croissance stable** ;
- **3** sont **stationnaires** ;
- **2** sont en **ralentissement**.

La Communauté de Communes du Clermontais :

- sur les **21 communes de la Communauté de Communes du Clermontais**, seulement **3** sont en **croissance forte** ;
- la majorité, soit **12 communes**, sont en **croissance stable** ;
- **3** sont **stationnaires** ;
- **3** sont en **ralentissement**.

L'analyse de ces données est à mettre en corrélation avec le nombre total de communes par intercommunalités et de raisonner en termes de proportionnalité. Les dynamiques de Gignac pour la Vallée de l'Hérault et de Clermont-l'Hérault pour le Clermontois sont explicitées ci-dessous à raison de leur position structurante à l'échelle des deux intercommunalités et du SCOT :



L'exemple de Gignac

Population en 2011 : **5 515**

Densité de population : 184,8

Variation de la population (taux entre 2006 et 2011) : **2,2%**

Solde naturel (taux annuel moyen entre 2006 et 2011) : **0,5%**

Solde migratoire (taux annuel moyen entre 2006 et 2011) : **1,6%**

Gignac, enregistre une **hausse de plus de 2 500 habitants entre 1968 et 2011.**

Ce fait est principalement dû à un **solde naturel positif** et à un solde migratoire positif mais **qui varie** selon les époques et leurs contextes.

Depuis les années 2000, le **potentiel jeunesse augmente** et se maintient.

Les **populations actives et âgées** restent, quant à elles, **constantes.**



L'exemple de Clermont-l'Hérault

Population en 2011 : **8 121**

Densité de population : 250

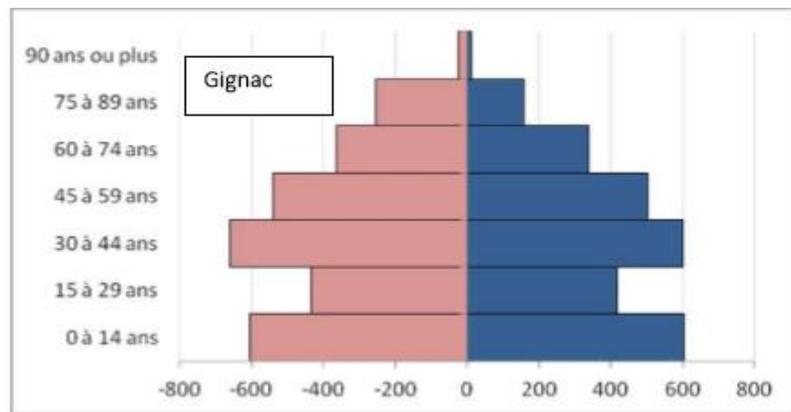
Variation de la population (taux entre 2006 et 2011) : **2,4%**

Solde naturel (taux annuel moyen entre 2006 et 2011) : **0,1%**

Solde migratoire (taux annuel moyen entre 2006 et 2011) : **2,3%**

Clermont-l'Hérault, enregistre depuis le milieu des années 1970 à 2011, une **hausse de plus de 2 500 habitants.**

Ce fait est principalement dû à un **solde migratoire positif** en augmentation depuis les années 2000. Le **solde naturel est très variable** et a été pendant une longue période négatif (entre 1980 et 2000).

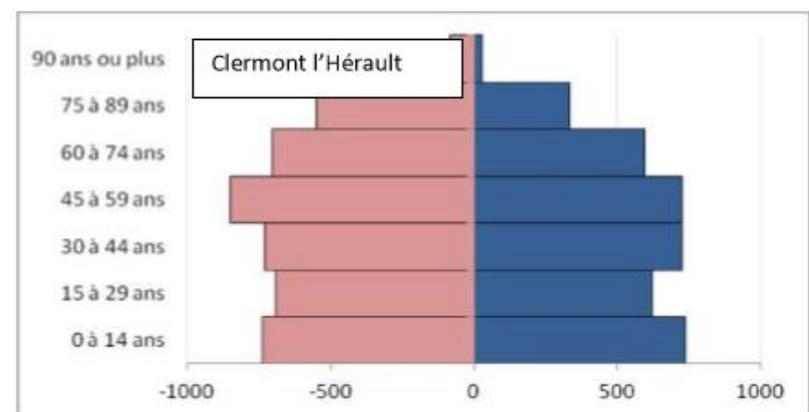


Cette pyramide des âges reprend les chiffres de 2011. Elle montre une base large indiquant une **forte proportion de jeunes**. Cette pyramide des âges est également caractérisée par une structure qui comprend des « retraités » (notamment les 15-29 ans) largement compensée par une **population active** (de 30 à 44 ans) **importante**.

Enfin, d'après les chiffres plus anciens couplés aux données plus récentes et grâce à l'analyse de la pyramide des âges, nous pouvons dire que la population de la commune de **Gignac** est en **croissance stable**.

Des facteurs qui peuvent expliquer cette croissance stable :

- depuis les années 2000, le **nombre d'emplois augmente** légèrement sur la zone de Gignac ;
- depuis les années 1970, les **politiques d'urbanisme** sont **en faveur de l'augmentation du parc immobilier** avec une augmentation progressive des résidences principales et une augmentation plus contrastée et aléatoire des résidences secondaires.



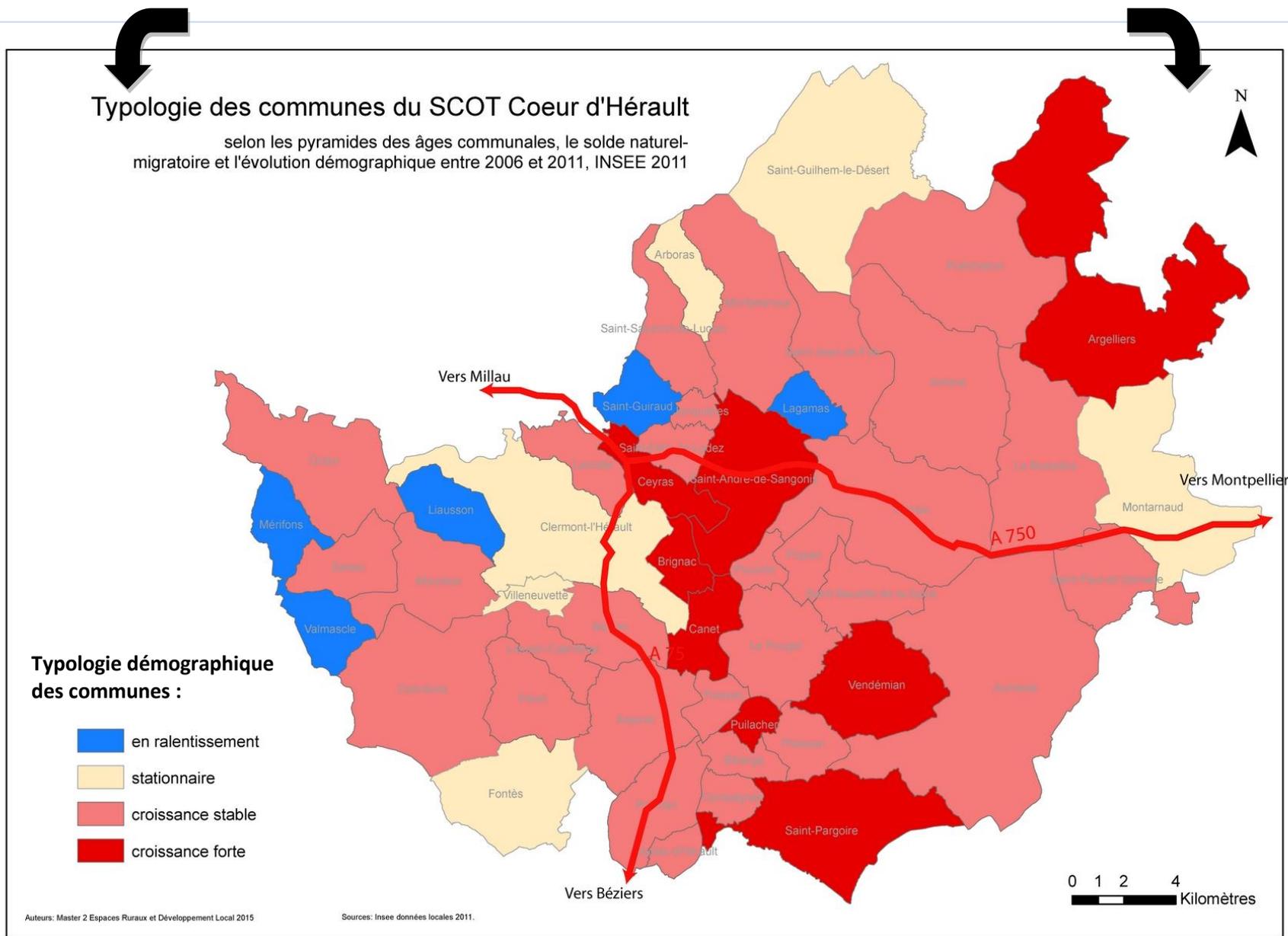
Cette pyramide des âges reprend les chiffres de 2011. Elle est représentée par une **structure par âge relativement équilibrée**. Les mêmes nombres se retrouvent dans chacun des groupes d'âges qui vont **en diminuant pour les groupes d'âges les plus âgés**.

D'après les chiffres plus anciens couplés aux données plus récentes et grâce à l'analyse de la pyramide des âges, le potentiel de personnes toutes classes d'âges confondues reste relativement constant, en conséquence, la population de la commune de **Clermont-l'Hérault** semble être **stationnaire**.

Des facteurs qui peuvent expliquer cette croissance stationnaire :

- depuis les années 2000, le **nombre d'emplois augmente** légèrement sur la zone de Clermont l'Hérault et qui peut expliquer en partie le solde migratoire positif ;
- depuis les années 1970, les **politiques d'urbanisme** sont **en faveur de l'augmentation du parc immobilier**. Elles induisent une augmentation progressive des résidences principales et une augmentation plus contrastée (voire aléatoire) des résidences secondaires.

En résumé, la carte ci-dessous reprend la typologie des territoires à 4 vitesses et permet ainsi une meilleure visualisation de cette réalité à l'échelle du SCOT.



Carte 8 - Typologie des communes du SCOT Coeur d'Hérault selon les tendances démographiques

Les communes de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais sont prises dans une dynamique sans précédent avec une large majorité de communes qui sont en croissance forte ou en croissance stable. Mais dans l'ensemble, les deux Communautés de Communes semblent présenter des profils sociodémographiques similaires avec respectivement un nombre de communes relativement similaire dans chaque groupe de la typologie réalisée. Peu de communes sur le territoire se trouvent dans un profil dit « en ralentissement » et montre en conséquence un territoire dynamique dans une trajectoire démographique exponentielle.

Ces premières constatations dévoilent le territoire du SCOT et notamment les deux intercommunalités comme des ensembles équilibrés aux dynamiques homogènes.

En somme, ces observations laissent supposer un territoire où une dynamique s'est imposée et s'est maintenue dans le temps. Différents

critères peuvent en partie expliquer ce fait, notamment économiques et politiques (politiques de l'emploi et urbanistiques). A l'inverse, les communes dites en « ralentissement » peuvent s'expliquer par un problème d'accessibilité et de topographie.

Finalement, cette **dynamique démographique identifiée à l'échelle du SCOT suppose des problématiques différentes** par intercommunalités mais aussi par communes. Ce **constat démographique pose les véritables enjeux en termes de programmation d'équipements**. Cette analyse démographique permet donc de cerner et **d'adapter au plus près des réalités les attentes et les besoins de chacun**.

A partir de ce constat, une proposition d'avenir peut être induite. Celle-ci se base sur un prolongement des tendances perçues.

POUR QUEL PROLONGEMENT DES TENDANCES ?

Point méthodologique : l'avenir des tendances est basé et a été réalisé grâce aux trois étapes antérieures. En effet, c'est sur le constat et l'analyse des différentes données recueillies sur l'INSEE, ajoutée à l'analyse des pyramides des âges par communes, que nous nous sommes fixés pour pouvoir prétendre à proposer une suite linéaire des tendances. Nous avons pris le soin d'y ajouter des éléments politiques ou encore économiques pouvant expliquer, de façon plus exhaustive, la dynamique territoriale de la zone d'étude. Pour chacun des types de communes retenus, une proposition qui suit le fil de la tendance perçue a été dressée. Aucune idéalisation et/ou dramatisation n'est faite, le but étant de rester au plus près des réalités. Une estimation des enjeux en matière d'équipement a été dressée parallèlement.

La typologie créée laisse supposer des évolutions différentes et en conséquence des avenir distincts. Il est toutefois important de mettre en évidence une des limites de ce travail, il est important de garder à l'esprit qu'il peut exister des disparités et des écarts faibles au sein même d'une classe. Ces propositions d'avenir doivent donc être davantage perçues comme des tendances générales que des réalités propres et figées.

Croissance forte

Observations

- > Une croissance positive depuis les années 1970, avec un taux d'accroissement toujours positif.
- > Un solde naturel variable mais en augmentation.
- > Un solde migratoire variable mais en forte augmentation.
- > Un potentiel « jeunesse » très élevé.
- > Une population aux âges supérieurs proportionnellement faible et en diminution.
- > Une part de la population active en augmentation.

Avenir de la tendance ?

- > Une croissance qui va continuer à progresser du fait d'un solde naturel qui va augmenter progressivement du fait d'un solde migratoire élevé et en augmentation.
- > La part de population active qui va continuer à augmenter du fait d'un solde migratoire élevé, entraînant l'augmentation de la population en âge de procréer et ainsi, le solde naturel et la part d'enfants.
- > Un solde migratoire qui restera positif, mais aléatoire selon les changements structurels et conjoncturels.
- > Maintenir les services et les équipements pour personnes âgées.

Avenir des équipements ?

Dans l'ensemble, l'augmentation et l'amélioration des équipements en faveur de la jeunesse et de la petite enfance semble évident. Les équipements culturels et sportifs, en conséquence, devront eux aussi, s'adapter à cette dynamique forte et répondre à tous les types de population présents. Les services et les équipements pour personnes âgées devront, quant à eux, se maintenir.

Croissance stable

Observations

- > Une croissance progressive des années 1970 jusqu'à 2011.
- > Un solde naturel qui tente à augmenter progressivement.
- > Un solde migratoire variable.
- > Evolution relativement constante de tous les groupes d'âges.

Avenir de la tendance ?

- > Une croissance qui va rester positive grâce à un solde naturel positif.
- > Un solde naturel qui peut augmenter grâce un taux de natalité qui augmente depuis les années 1990.
- > Un solde migratoire qui va rester dépendant des raisons internes et/ou externes à la commune.

Avenir des équipements ?

Pour ce type de communes, maintenir les équipements existants pour tous les groupes d'âges semble être une solution appropriée.

Communes stationnaires

Observations

- > Une évolution dentelée de la population avec une croissance majoritairement positive mais lente des années 1960 à 2011.
- > Un solde naturel variable.
- > Un solde migratoire variable.
- > Un potentiel jeunesse qui tente à se maintenir.
- > Un nombre relativement similaire dans chacun des groupes d'âges, mais en diminution pour les groupes les plus âgés.

Avenir de la tendance ?

- > Une croissance qui va continuer à être dépendante des effets internes et externes du territoire. Elle pourra donc être variable selon les contextes.
- > Un solde naturel qui restera constant du fait d'un même nombre de femmes en âge de procréer et d'une baisse légère de la mortalité dû à un faible nombre de personnes aux âges supérieurs.
- > Concentrer les actions/projets de territoire pour la jeunesse et les personnes en âge de travailler.
- > Maintenir les équipements/services existants.

Avenir des équipements ?

Ce type de communes semble être très dépendant des contextes interne et externe. En conséquence, les évolutions que nous proposons sont elles aussi dépendantes de ce constat. Concernant les équipements, le maintien de ceux qui existent déjà sur les communes concernées par ce groupe semble correspondre aux évolutions démographiques.

Communes en ralentissement

Observations

- > Une croissance de la population très variable. Elle est positive de 1975 à 2009, puis devient négative dans les dernières années.
- > Un solde naturel toujours très faible ou négatif.
- > Un solde migratoire variable et en diminution.
- > Une part de population jeune peu importante et en diminution.
- > Une population âgée proportionnellement faible, mais en augmentation (contrairement aux classes de population jeune).
- > Un départ de la population active.

Avenir de la tendance ?

- > Une croissance qui va probablement continuer à diminuer, du fait de soldes migratoire et naturel négatifs voire en baisse.
- > Une population vieillissante.
- > Une population active qui va continuer de quitter le territoire de la commune, entraînant de ce fait un départ de la population en âge de procréer et de ce fait une diminution du « potentiel jeunesse ».
- > Rendre le territoire plus attractif afin d'attirer les actifs et donc de permettre le développement local.

Avenir des équipements ?

En termes d'équipements, un maintien de ceux qui existent semble être approprié à la situation.

Après avoir dressé un portrait du territoire (situation, démographie, etc.), un état des lieux est dressé pour identifier les équipements et leurs structurations.

Cet inventaire reprend respectivement les quatre grandes familles d'équipement préalablement choisies : santé, jeunesse/éducation, sport/loisirs et culture.

Il se base sur la Base Permanente des Equipements (BPE) de 2013 (la méthode de constitution de la BPE est explicitée en annexes page 10) et est marginalement complété par des données issues des sites internet des intercommunalités.

Pour rappel, la notion d'équipement correspond à l'ensemble du « matériel fonctionnel » dont est doté un territoire. Les équipements peuvent être publics ou privés et mis à disposition gratuitement ou contre paiement. L'ensemble des équipements et des services d'un territoire se doit de couvrir les besoins locaux de la population.



PARTIE 3



Photos: P.Greefhorst, Janvier 2015.

Les équipements : quel constat pour quelle armature territoriale ?

Partie 3 : Les équipements : quel constat pour quelle armature territoriale ?

INVENTAIRE

Point méthodologique : *L'inventaire a pu être réalisé grâce aux données statistiques de l'INSEE et notamment à partir d'un de ses outils : la BPE, base permanente de l'équipement de 2013. A cela s'est ajouté des données externes, recueillies auprès de certains établissements et de leurs sites internet.*

Le présent inventaire fait un état des lieux actuel des équipements présents sur le territoire. L'inventaire se structure autour des deux intercommunalités, la Vallée de l'Hérault et le Clermontais pour ensuite raisonner à l'échelle du périmètre du SCOT. Les grands domaines d'équipements inventoriés concernent donc : la santé, la jeunesse éducation, les sports et loisirs, et enfin la culture (en annexes se trouvent des planches photographiques les illustrant page 19).

La Communauté de Communes de la Vallée de

l'Hérault

La Santé

Les établissements de santé

La clinique de Saint-Antoine à Montarnaud, spécialisée en gériatrie-psychiatrie et pouvant accueillir 64 patients en hospitalisation libre de court séjour.

La Communauté de Communes du Clermontais

L'hôpital local de Clermont-l'Hérault, avec une capacité totale de 199 places (17 places en médecine générale, 11 en soins de suite et de réadaptation, 130 dans l'EHPAD¹ et 41 dans le service de soins infirmiers à domicile).

Le territoire du SCOT Cœur d'Hérault est dépourvu de maternité et de soins d'urgence. Toutefois, l'hôpital local de Clermont-l'Hérault, grâce à sa Maison Médicale de Garde (MMG), est habilité à assurer – en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux – des soins non programmés dans son aire géographique de compétence.

La carte ci-dessous illustre la structuration des équipements de santé du territoire du SCOT :



Aides à l'handicap

L'« Ensoleillade » à Saint-André-de-Sangonis comprend une maison d'accueil spécialisée, pouvant accueillir 41 résidents en situation de handicap mental lourd et un institut médico-éducatif, pouvant accueillir 41 enfants de 6 à 20 ans souffrant de handicap mental, dans le cadre d'un semi-internat ou d'un internat de semaine.

L'établissement « Camille Claudel » à Clermont l'Hérault accueille des personnes en situation de handicap dès l'âge de 20 ans. Sa capacité est de 95 places (56 places en maison d'accueil spécialisée pour les handicapés lourds et 39 places en foyer pour des adultes handicapés avec un minimum d'autonomie personnelle).

Médecins généralistes

La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault compte 36 médecins généralistes répartis sur 8 communes.

La Communauté de Communes du Clermontais compte 29 médecins généralistes répartis sur 8 communes.

La Base Permanente des Equipements recense 65 médecins généralistes sur le territoire du SCOT, répartis sur 16 communes. Les communes de Clermont-l'Hérault et Gignac concentrent une part importante de médecins généralistes soit 28 %

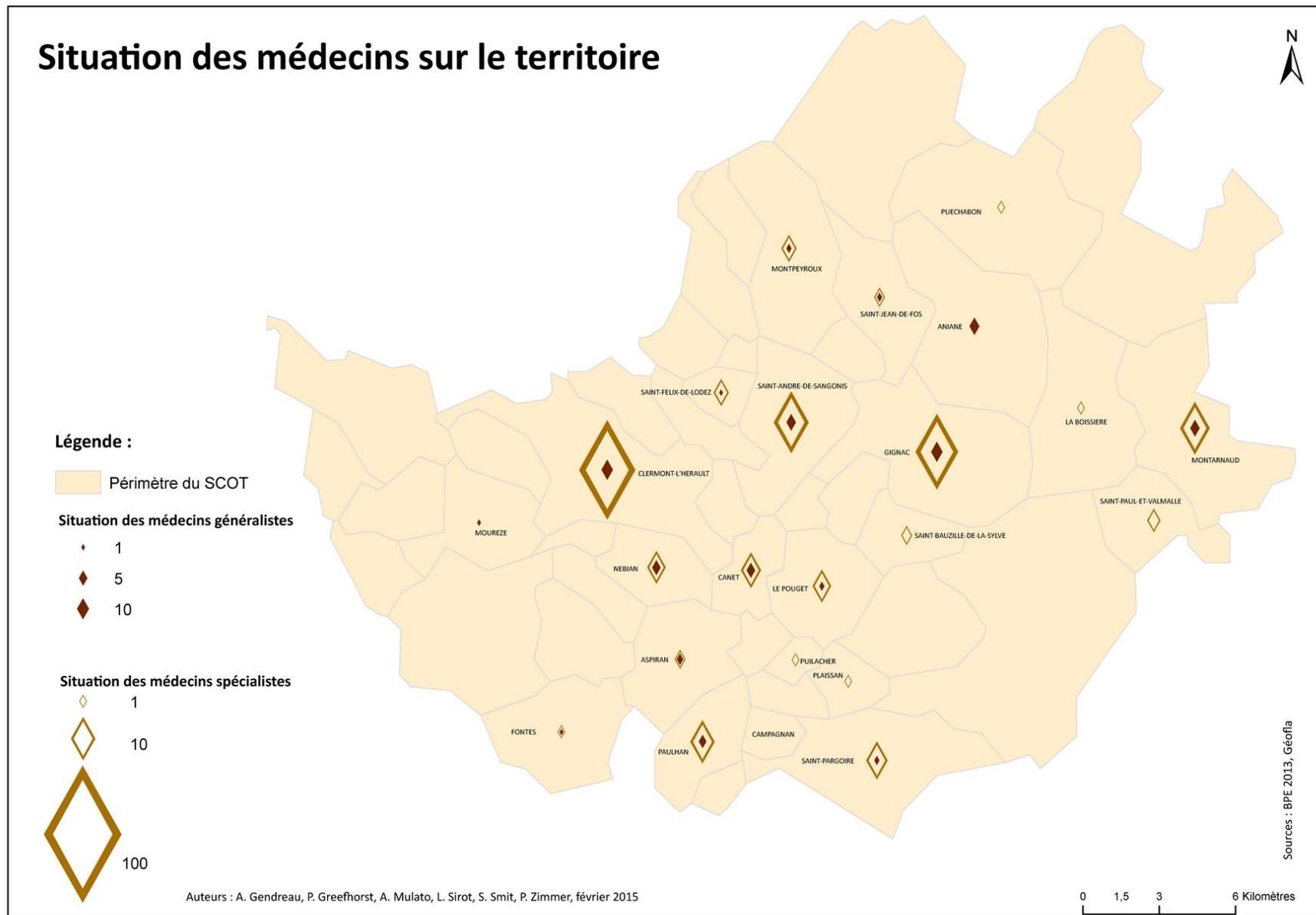
Médecins spécialistes

La BPE a recensé 216 médecins spécialistes englobant 22 catégories de médecines spécialisées (cardiologues, kinésithérapeutes, infirmiers etc.)

La BPE a recensé 178 médecins spécialistes englobant 22 catégories de médecines spécialisées (cardiologues, kinésithérapeutes, infirmiers etc.)

Le territoire du SCOT compte ainsi 394 spécialistes selon les 22 catégories de la BPE. A titre d'exemple la BPE a recensé plus de 97 kinésithérapeutes sur le territoire, répartis sur 20 communes, 38 chirurgiens-dentistes sur 27 communes, ou encore 36 spécialistes en orthophonie. Toutefois, le territoire ne compte pas de spécialistes en pédiatrie et en stomatologie sur le territoire. La carte ci-dessous illustre cette répartition sur le territoire du SCOT :





Carte 10 - Situation des médecins sur le territoire

NB : Un détail des médecins spécialistes et généralistes -issu de la BPE- est présent en annexes page 16.

Zoom sur les personnes âgées

D'après les chiffres l'INSEE 2011, plus de 24 % de la population du territoire du SCOT Cœur d'Hérault a plus de 60 ans, soit 1% de moins que le département (25,1%). Le département de l'Hérault est actuellement engagé dans le 5^{ème} contrat de gérontologie 2013/2015, qui s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- Structurer la coordination gérontologique ;
- Optimiser les dispositifs d'information destinés aux personnes âgées ;
- Améliorer l'offre d'accompagnement des personnes âgées à domicile ;
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des personnes âgées ;
- Valoriser la place de la personne âgée dans la cité.

Le département a alloué un budget d'une valeur de 195 millions d'euros pour l'année 2013. Ces orientations sont ainsi mises en place dans les 11 bassins gérontologiques du département. Trois de ces bassins concernent le territoire du SCOT : le bassin de Bédarieux, celui de Clermont-l'Hérault et celui de Pézenas. A l'heure actuelle, le territoire du SCOT compte 13 EHPAD avec une capacité totale de 690 places d'hébergements :

Les EHPAD de la Vallée de l'Hérault :

- Micocoulier, à Gignac : 30 places, complet avec une chambre d'accueil temporaire, projet de déménagement prévu pour avril 2015 (62 lits, dont 12 en secteur fermé) ;
- Clos des Oliviers, à Plaisan : 36 places, complet avec une liste d'attente, pas de projet d'agrandissement ;
- Dr. Raoul Boubal, au Pouget : 30 places, complet avec une liste d'attente, pas de projet d'agrandissement ;
- Yves Couzy, à Saint-André-de-Sangonis : 65 places, complet avec une liste d'attente, pas de nouveaux projet (dernière extension en 2014) ;
- Roc Pointu, à Saint-Jean-de-Fos : 28 places, complet avec une liste d'attente, projet d'agrandissement en attente de validation par l'ARS ;
- Montplaisir, à Saint-Pargoire : 44 places, complet avec une liste d'attente, pas de projet d'agrandissement ;
- Les Jardins d'Aniane, à Aniane : 45 places, complet avec une liste d'attente, en cours de décision ;
- Notre Dame du Dimanche à Saint-Bauzille-de-la-Sylve, 28 places, complet, volonté d'agrandissement mais pas avant 2017.

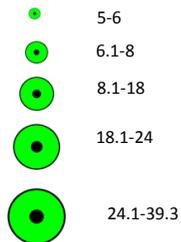
Les EHPAD du Clermontais :

- Léon Rozy Joly, à Clermont-l'Hérault : 85 places, complet, pas de projet d'agrandissement ;
- L'EHPAD de l'hôpital local de Clermont-l'Hérault : 120, complet avec une liste d'attente, pas de projet d'agrandissement ;
- Vincent Badie, à Paulhan : 29 places, pas de saturation, pas de projet d'agrandissement ;
- Jeanne Delanoue, à Fontès : 61 places, complet avec une liste d'attente, EHPAD neuf ;
- Résidence Gérard Soulatges, à Aspiran : 62 places, complet avec une liste d'attente, pas de projet d'agrandissement.

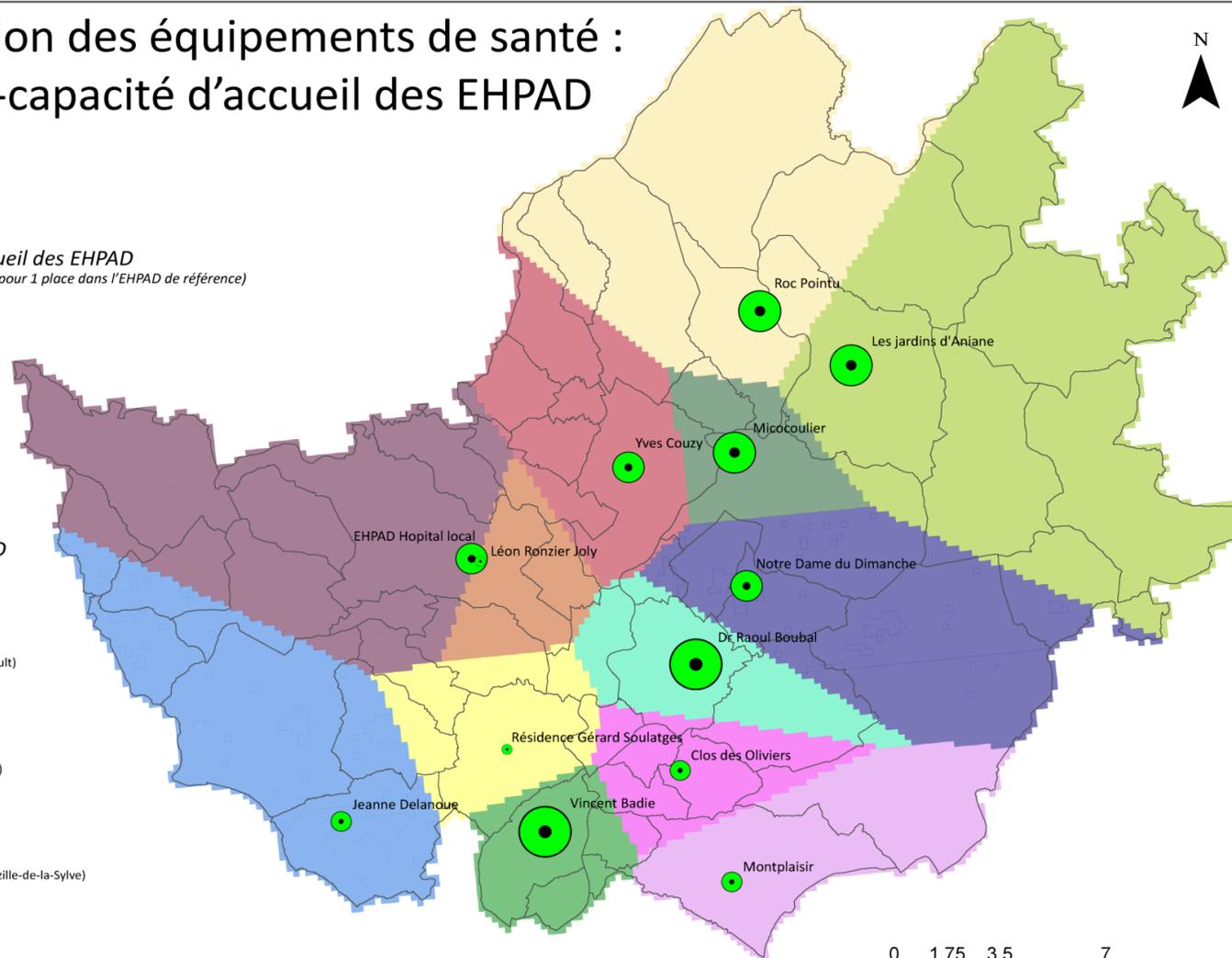
Mise en tension des équipements de santé : ratio de sous-capacité d'accueil des EHPAD

Légende

*Ratio de sous-capacité d'accueil des EHPAD
(nbr de personnes âgées de plus de 65 ans pour 1 place dans l'EHPAD de référence)*



Zones d'allocation des EHPAD



Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer - Février 2015

Sources : INSEE 2011, INSEE 2013, GéoFla.

Carte 11 - Implantation des différents EHPAD sur le territoire

La carte ci-dessus met en avant les capacités des établissements. Les zones colorées sont les zones d'attractivités des établissements. La taille des cercles verts symbolise le rapport entre les capacités d'accueil de l'établissement et les personnes âgées présentes sur le secteur (plus le cercle est grand et plus l'établissement est saturé sur sa zone de chalandise).

Actuellement, l'offre en EHPAD reste satisfaisante à l'échelle du territoire. Malgré l'absence de services d'aide, notamment au portage des repas pour les personnes âgées, les communes d'Aspiran, de Clermont-l'Hérault et de Gignac proposent des soins à domicile pour personnes âgées. Comme le montre le schéma gérontologique 2013-2015 mais aussi notre analyse socio-démographique, le nombre de personnes âgées est susceptible d'augmenter de façon importante, à hauteur de 1 à 2% par an. Il paraît donc nécessaire pour les collectivités d'anticiper cette hausse en travaillant collectivement sur des projets à destination des personnes âgées.

Jeunesse et éducation

La petite enfance

Les crèches tendent à devenir dans le jargon de la petite enfance des espaces multi accueils. Ils se définissent comme étant un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans combinant accueil en halte garderie (accueil occasionnel) et en crèche (accueil régulier). Ces espaces multi-accueils sont au nombre de 8 sur le territoire du SCOT pour une capacité totale de 227 enfants.

Localisation	Nom	Âges	Capacité	Saturation
Saint-André-de-Sangonis	Chrysalides et papillons	0 à 4 ans	28	Saturation
Montarnaud	Le Berceau	0 à 3 ans	22	Saturation
Gignac	Les Calinous	0 à 4 ans	32	Saturation
Montpeyroux	Les Lutins	2 à 4 ans	14	Complet (mais pas de saturation)
Aniane	Les Pitchounets	0 à 4 ans	32	Non-saturation (4 places libres)

Localisation	Nom	Âges	Capacité	Saturation
Canet	La Ritournelle	0 à 4 ans	45	Non saturation (la crèche a été créée il y a 1 an)
Clermont-l'Hérault	La Farandole	0 à 4 ans	40	Complet (mais pas de saturation)
Aspiran	A petit pas	0 à 4 ans	24	Non saturation (agrandissement il y a 3 ans)

A cela s'ajoute **les lieux d'accueils libres** pour les enfants et les parents à Clermont-l'Hérault avec « Tom Pouce » et à Gignac « Les Galipettes » ainsi qu'à Saint André de Sangonis. Cet espace se veut être un lieu de vie et de socialisation pour parents et enfants entre la maison, la crèche et l'école.

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) sont à prendre en compte car ils viennent en complément des espaces multi-accueils. Ils se définissent comme des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Ils sont gérés par les deux intercommunalités du territoire SCOT. Deux relais assistantes maternelles structurent ainsi le territoire, le RAM de Gignac et le RAM de Clermont-l'Hérault et celui du Pouget au domaine des Trois Fontaines. Respectivement ils comptent 276 assistantes maternelles et 173.

La Jeunesse

Les accueils de loisirs sont des structures de loisirs éducatifs organisés par les deux intercommunalités pour les enfants scolarisés et les jeunes. Ils fonctionnent généralement :

- pendant l'année scolaire, avant ou après les heures de classe, pendant la pause du déjeuner, le mercredi ou encore le samedi ;
- pendant les congés des petites et grandes vacances scolaires.

Ces accueils de loisirs sont souvent organisés en deux sections, les Accueils Loisirs Sans Hébergements (ALSH) pour les jeunes enfants et les accueils dédiés aux adolescents. Le territoire compte ainsi 14 structures accueillant enfants et adolescents au travers de centres de loisirs et d'espaces jeunes.

La Vallée de l'Hérault compte ainsi 7 structures de types ALSH sur les communes suivantes : Aniane, Gignac, Le Pouget, Montarnaud, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Jean-de-Fos, et Vendémian.

Le territoire possède une mission locale jeune située à Gignac.

Le Clermontais compte ainsi 7 structures de types ALSH sur les communes suivantes : Canet, Clermont-l'Hérault, Ceyras, Fontes, Nebian, Octon, Paulhan.

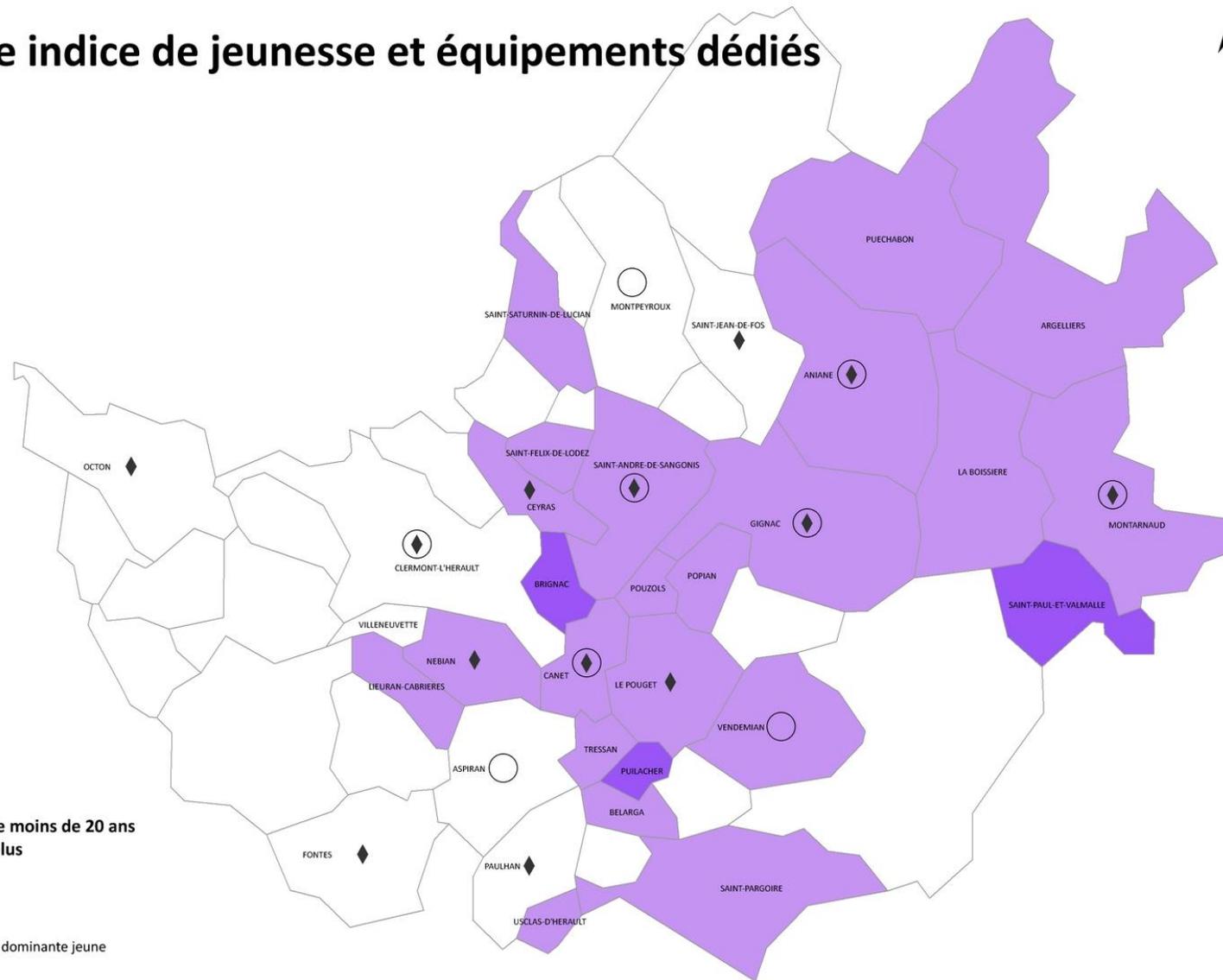
Le territoire possède une mission locale située à Clermont-l'Hérault.

Ci-dessous, une carte localise les équipements liés à la jeunesse, crèches et ALSH, rapportés à l'indice de jeunesse (soit un indicateur rapportant la population de plus de 60 ans à celle de moins de 20 ans). A titre indicatif, la moyenne nationale s'élève à 111%.

Cette carte permet ainsi de visualiser et de localiser les communes où les populations jeunes se concentrent en les alliant aux équipements.



Relation entre indice de jeunesse et équipements dédiés



Légende :

ALSH



1

Crèche



1

Rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de 60 ans et plus

21 - 100

101 - 160

Communes à dominante jeune

161 - 209

Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S; Smit, P. Zimmer, février 2015

0 1,75 3,5 7 Kilomètres

Sources : INSEE 2011, BPE 2013, Géofia

Les écoles

La Vallée de l'Hérault comptabilise **3 728** élèves répartis dans **26** écoles comme suit :

- 8 écoles élémentaires : 1 691 élèves
- 7 écoles maternelles : 912 élèves
- 11 écoles primaires : 1 125 élèves

Le Clermontais compte **2 525** élèves répartis dans **18** écoles, dont voici le détail :

- 6 écoles élémentaires : 980 élèves
- 4 écoles maternelles : 522 élèves
- 8 écoles primaires : 1 023 élèves

En résumé le territoire du SCOT compte 6 778 élèves du premier degré répartis dans 44 écoles.

Les Collèges

Trois collèges se situent sur le territoire de l'intercommunalité de la Vallée de l'Hérault avec un effectif total de **2 039** élèves, dont voici le détail :

- Collège Lo Trentanel à Gignac : 819 élèves
- Collège Vincent Badie à Montarnaud : 579 élèves
- Collège Max Rouquette à Saint-André-de-Sangonis : 641 élèves

Le Clermontais compte sur son territoire **trois** collèges pour un effectif total d'élève de **1 637** :

- Collège Emmanuel Maffre-Bauge de Paulhan : 581 élèves
- Collège du Salagou à Clermont-l'Hérault : 810 élèves
- Collège privé Saint Paul à Clermont-l'Hérault : 246 élèves

Le périmètre du SCOT compte ainsi 6 collèges repartis sur 5 communes pour un effectif total de 3 676 élèves.

Les Lycées et l'enseignement supérieur

Le lycée technique agricole, horticole et paysager de Gignac est composé de 450 élèves, et propose une formation post-bac.

Gignac compte par ailleurs un centre de formation forestier pour adultes.

Le Clermontais compte 3 lycées : le lycée général et technologique René Grosse avec 699 élèves, le lycée général privé Saint Paul 62 élèves et le lycée professionnel agricole privé le Cep d'or avec 111 proposant une formation Post Bac, soit un total de 872 élèves. Un GRETA (établissement pour formation adulte) se situe également à Clermont-l'Hérault.

Le territoire du SCOT comptabilise 1 322 élèves répartis sur les 4 lycées. La carte ci-dessous permet de localiser les différents établissements scolaires selon les gammes proposées par la BPE de l'INSEE, les équipements de proximité sont les écoles intermédiaires les collèges et supérieur les lycées et les établissements d'enseignement supérieur.

Structuration des équipements scolaires du territoire



NB : Un détail des établissements scolaires (places, effectifs etc, issu de l'Académie de Montpellier) se trouve en annexes page 12.

Légende :

 Périmètre du SCOT

Equipements éducatifs par gamme :

Supérieur

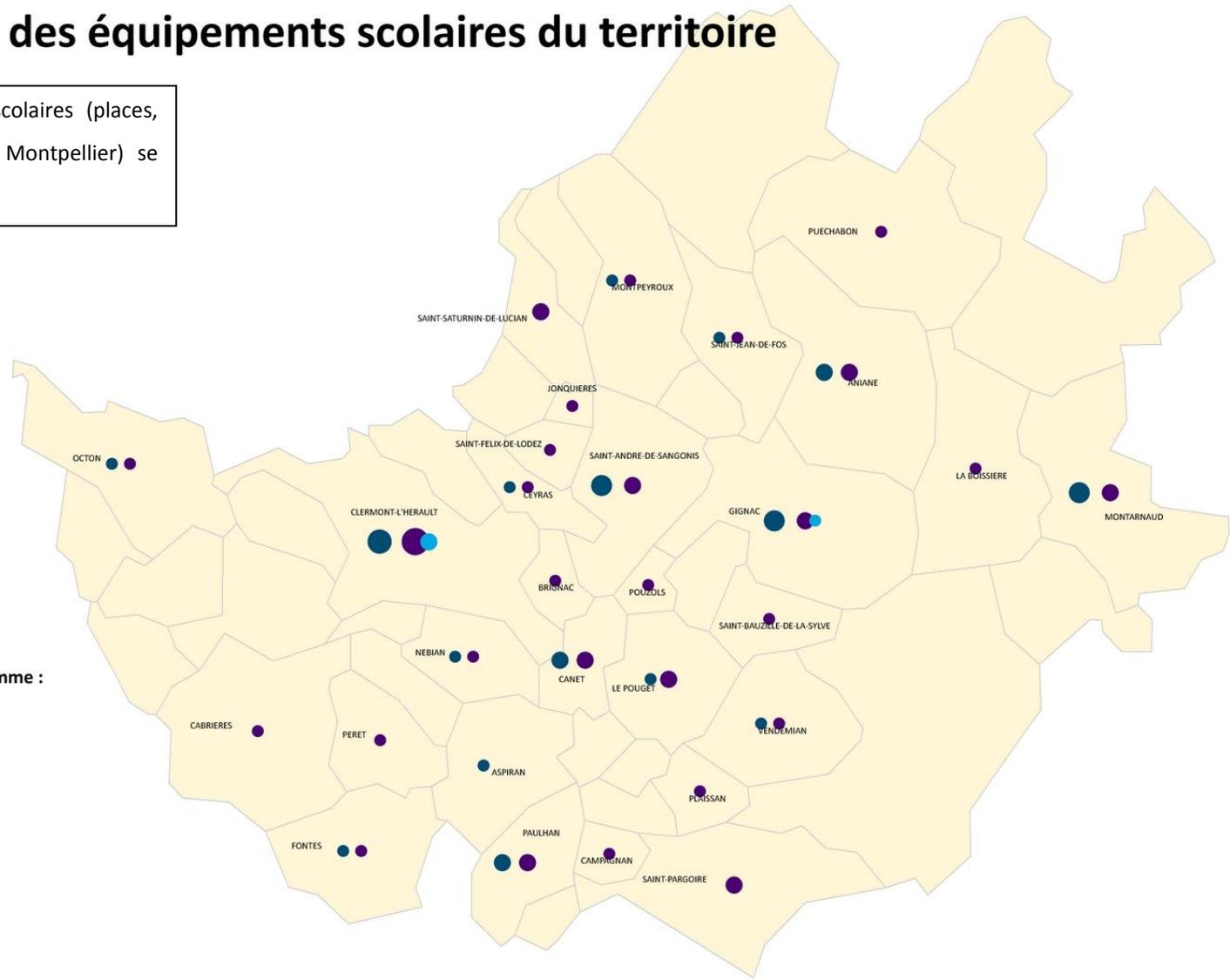
 4  2

Intermédiaire

 3  1

Proximité

 3  1



Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer, février 2015

0 1,75 3,5 7 Kilomètres

Sources : BPE 2013, Géofia

Carte 12 - Structuration des équipements scolaires du territoire

Diagnostic stratégique et prospectif des équipements du territoire du SCOT Cœur d'Hérault - Février 2015

Sport et loisirs

La BPE recense plus d'une soixantaine d'équipements de sports et loisirs sur l'ensemble du territoire SCOT, comprenant : les bassins de natations, les pistes d'athlétisme, les parcours sportifs, les plateaux extérieurs, salles multisports, les salles ou terrains de jeux ou encore les salles de combats.

La Vallée de l'Hérault comprend plus d'une trentaine d'équipements sur son territoire dédiés au sport et aux loisirs.

On note toutefois l'absence de bassins de natation sur le territoire de la Vallée de l'Hérault.

NB : Un détail des équipements sportifs du territoire -issu de la BPE- est présent en annexes page 18.

Plus d'une vingtaine d'équipements de sports et loisirs sont répartis sur le Clermontais. De plus, il compte un centre aquatique situé à Clermont-l'Hérault et une piscine à Paulhan.

Zoom sur le centre aquatique de Clermont-l'Hérault



Depuis 2011 un nouvel équipement intercommunal a vu le jour sur le Clermontais, un centre aquatique moderne pouvant accueillir 420 personnes en hiver et 770 en été. Le centre aquatique est ainsi composé d'un bassin sportif de 25 mètres, d'un bassin ludique (jet d'eau, buses massantes, couloir rapide, remous), d'une pataugeoire, mais aussi d'un extérieur aménagé d'un bassin, de plages extérieures et d'un espace végétal.

Culture

Les Lieux d'Accès Multimédia

Montarnaud et Montpeyroux ont mis en place un LAM.

La ville de Canet a développé un LAM.

Le département de l'Hérault a souhaité mettre en place des lieux d'accès multimédia libre et pour tous, permettant ainsi aux habitants d'accéder, de se former et d'utiliser cette technologie devenue indispensable à la vie de tous les jours. Ces LAM participent et facilitent l'accès à cette nouvelle forme de culture liée à la nouvelle technologie.

Bibliothèques et médiathèques

« Pour rendre accessible la culture à tous les habitants », la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a mis en réseau l'ensemble de ses bibliothèques et médiathèques soit un total de 20, voici la liste :

Bibliothèque municipale d'Aniane	Bibliothèque municipale de St Guilhem le Désert	Bibliothèque municipale de St Guiraud
Bibliothèque municipale d'Argelliers	Bibliothèque municipale de St André de Sangonis	Bibliothèque municipale de St Jean de Fos
Bibliothèque municipale de Bélarga	Bibliothèque municipale de St Bauzille de la Sylve	Bibliothèque municipale de St Pargoire
Bibliothèque municipale de Campagnan	Bibliothèque municipale de Plaissan	Bibliothèque municipale de St Paul et Valmalle
Bibliothèque municipale de Jonquières	Bibliothèque municipale de Montpeyroux	Bibliothèque municipale de Tressan
Médiathèque municipale de Gignac	Bibliothèque municipale de Montarnaud	Bibliothèque municipale de Vendémian
Bibliothèque municipale de La Boissère	Médiathèque municipale Joseph Tellier du Pouget	

La Communauté de Communes du Clermontais compte 10 bibliothèques et 1 médiathèque :

Bibliothèque municipale d'Aspiran	Bibliothèque municipale de Cabrières	Bibliothèque municipale de Canet
Médiathèque municipale de Fontes	Bibliothèque municipale de Lieuran Cabrières	Bibliothèque municipale de Nébian
Bibliothèque municipale et salle multimédia d'Octon	Bibliothèque municipale de Clermont-l'Hérault	Bibliothèque municipale de Saint Felix de Lodez
Bibliothèque municipale de Paulhan	Bibliothèque municipale de Peret	

Le territoire du SCOT comporte ainsi 28 bibliothèques municipales et 3 médiathèques (Fontes, Gignac et Pouget). Les bibliothèques du territoire proposent de façon complémentaire des activités, des expositions, des spectacles, des projections de film au sein de leurs locaux afin de diversifier l'offre culturelle aux habitants. M. Villaret, Président du Pays et Cœur d'Hérault et Maire du Pouget affirme que le « *réseau de bibliothèques participe à la structuration du territoire et participe notamment à la création de lien social* ».

Salles de spectacles

Le territoire du SCOT comprend de nombreuses salles polyvalentes capables d'accueillir des activités culturelles (spectacles, concerts, théâtre). Cet usage doit cohabiter avec d'autres fonctions. Les salles dites « polyvalentes » sont catégorisées au sein de la BPE comme des « Salles non spécialisées », le territoire en compte ainsi 27 réparties sur 24 communes.



La commune de **Gignac** possède un espace culturel de notoriété, structurant les équipements culturels du territoire. Cet espace culturel a vu le jour en 2006, il est doté d'une salle avec des gradins rétractables et d'une scène de 140 m² avec une capacité allant de 250 places, configuration tout assis, à 680 places debout. Cet espace culturel comprend par ailleurs un club concert de 150 places, une salle d'exposition de 100m² et d'un patio. Le Sonambule propose ainsi des spectacles, des expositions, des concerts ou bien des projections de film.

La commune du **Pouget** avec « Le garage » Ad populum propose aux habitants une dynamique événementielle dans le milieu artistique et culturel au sein d'une salle de 80 m² et d'une capacité de 50 personnes.

La commune de **Péret** possède elle aussi une salle adaptée, la salle Jacques Brel d'une capacité de 98 personnes, pour accueillir des pièces de théâtre ou bien des séances de cinéma.

Musique

Les deux intercommunalités Vallée de l'Hérault et Clermontais possèdent chacune son école de musique intercommunale travaillant en étroite collaboration avec les écoles du territoire.

Cinéma et théâtre

Seul, le Clermontais et plus précisément la ville de Clermont-l'Hérault est dotée de cette catégorie d'équipement qualifiée de structurant selon la BPE.

Le théâtre « Le Sillon »

Depuis le 1 janvier 2014, le théâtre baptisé « Le Sillon » est devenu un équipement géré par la Communauté de Communes du Clermontais. Le théâtre a une capacité de 198 places réparties sur une seule salle et propose ainsi des spectacles décentralisés dans les communes aux alentours.



Le cinéma « Alain Resnais »

Le cinéma Alain Resnais est composé d'une salle d'une capacité de 220 personnes. Le cinéma enregistre une moyenne de 55 000 entrées par an ce qui fait de ce lieu culturel un des plus fréquentés du territoire. A travers sa politique, le cinéma se veut être un véritable lieu de culture et de rencontres avec de nombreuses animations : débats, expositions, ateliers etc. Pour évaluer au mieux le cinéma et les équipements de manière plus générale du territoire du SCOT, un questionnaire a été transmis aux usagers dont voici les principaux résultats concernant le cinéma :

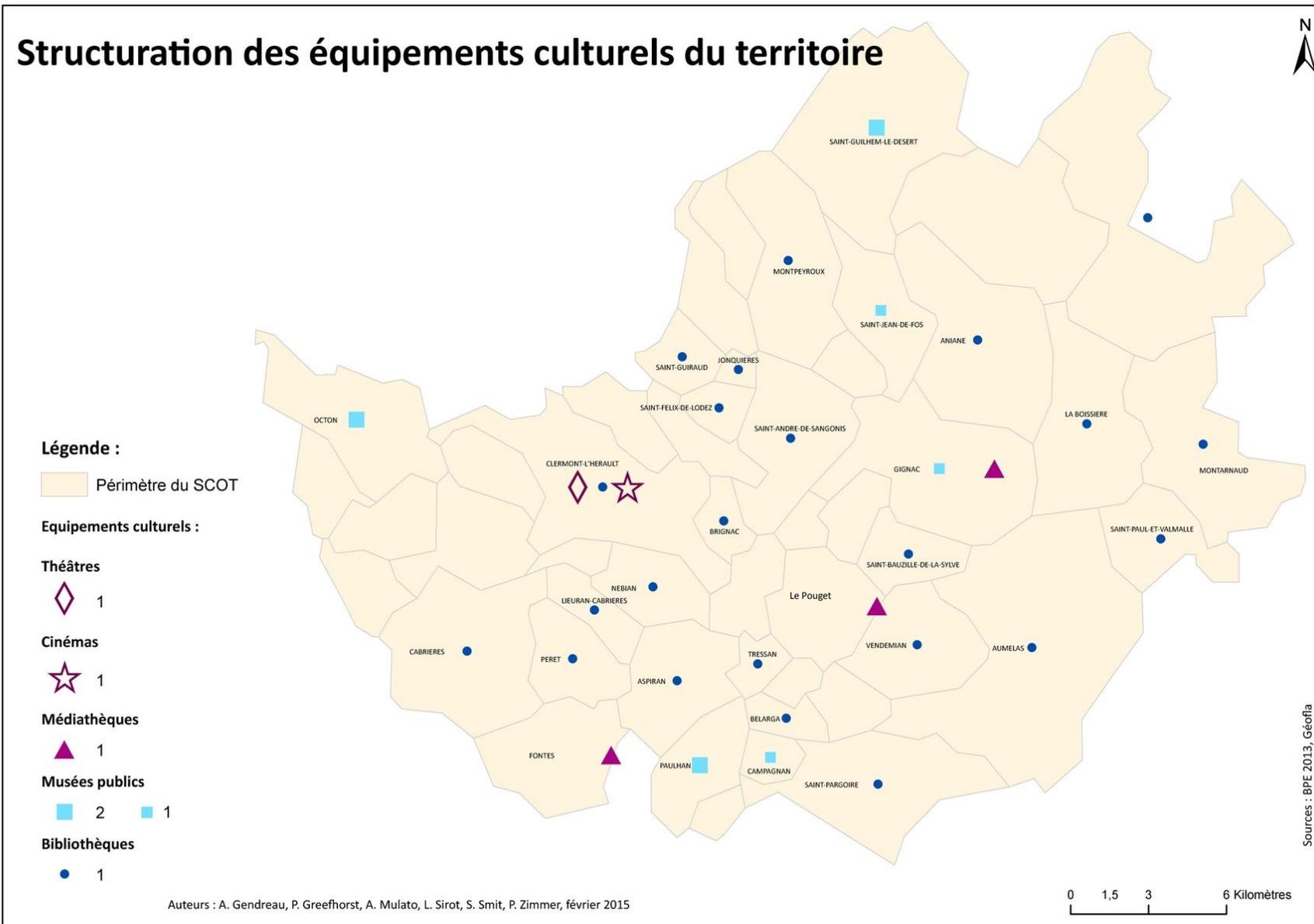


Il s'agit d'un cinéma de proximité caractérisé principalement par une fréquentation d'usagers fidèles venant majoritairement entre amis. Au travers de ce questionnaire, les usagers nous ont fait part d'une forte volonté d'améliorer le cinéma en matière de confort et espèrent voir l'ouverture d'autres salles. (Le questionnaire utile à l'étude est présent en annexes page 28 ; les résultats complets ainsi que leur analyse complète se trouvent quant à eux en page 29.)

La carte ci-dessous permet de localiser les différents équipements culturels sur le territoire du SCOT.



Structuration des équipements culturels du territoire



Carte 13 - Structuration des équipements culturels du territoire

SYNTHESE ILLUSTRATIVE

Exemples d'équipements du territoire du SCOT Cœur d'Hérault



Centre Aquatique du Clermontais

Théâtre "Le Sillon"



Cinéma Alain Resnais

Lycée Général René Gosse



Groupe scolaire Roger Gaubil

Complexe sportif municipal



Collège Emmanuel Maffre-Bauge

EHPAD "Vincent Badie"



Complexe sportif



EHPAD "Les Jardins d'Aniane"



Collège "Lo Trentanel"

Médiathèque municipale

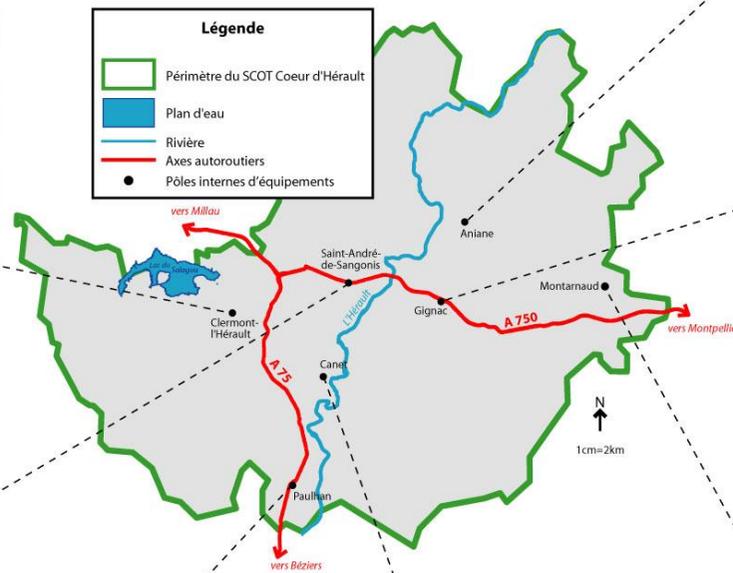
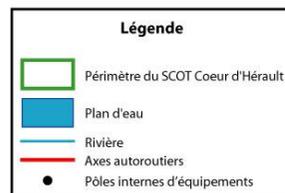


Salle de spectacles "Le Sonambule"



Espace Multimédia (LAM)

Crèche "Le Berceau"



Auteurs: P.Greefhorst, P.Zimmer, A.Mulato, L.Sirot, A.Gendreau, S.Smit
Date: Janvier 2015
Sources: Pays Coeur d'Hérault
Photos: P.Greefhorst

Carte 14 - Exemples d'équipements du SCOT Cœur d'Hérault

POUR QUELLE ARMATURE TERRITORIALE ?

A partir du constat de l'existant en matière d'équipements présents sur le territoire du SCOT, une hiérarchisation des communes en fonction de leur niveau d'équipements a pu être réalisée afin d'en déduire une armature territoriale.

Les notions de densité et de diversité (expliquées dans l'encadré bibliographique) ont été reprises pour réaliser cette typologie. En effet, le total d'équipements par commune a été mesuré (densité), ainsi que le total d'équipements différents par commune (diversité). A partir de ces données, un graphique "nuage de points" a été créé, permettant de définir -en fonction de ces deux variables- des catégories de communes. Un point méthodologique est explicité en annexes page 9.



Figure 12 - Le théâtre le Sillon à Clermont-l'Hérault

Notions de densité et de diversité des équipements

« Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? » Magali Talandier et Valérie Jousseume, 2013

Talandier et Jousseume proposent deux indicateurs pour évaluer les niveaux d'équipements des communes et des espaces géographiques :

- la **densité** = mesure le total des équipements ;
- la **diversité** = mesure le nombre d'équipements différents.

L'analyse démontre qu'en termes de diversité de l'offre, les grands pôles urbains, puis les petits pôles ruraux jouent un rôle central important. Le périurbain présente une diversité de l'offre de services supérieure à celle des espaces ruraux. Les villes ont donc un rôle structurant important. Ce décalage entre croissance démographique et diversité des équipements est évidemment un facteur de mobilités quotidiennes. L'hypothèse des auteures est alors *« que plus l'offre d'équipements de commerces et de services est diversifiée, plus les points ou nœuds de croisement et de convergence de nos mobilités du quotidien sont structurants et plus le territoire maximise sa propension à faire circuler les richesses »*. *« La densité et la diversité de la présence d'équipements quotidiens confirment l'importance des petites villes et des bourgs-centres dans les mobilités quotidiennes »*. Les auteures soulignent aussi l'importance de révéler les communes *« qui au regard de leur densité de population apparaissent comme sous ou suréquipées »*.

NB : La région a notamment réalisé une cartographie des équipements par gamme présente page 56 des annexes.

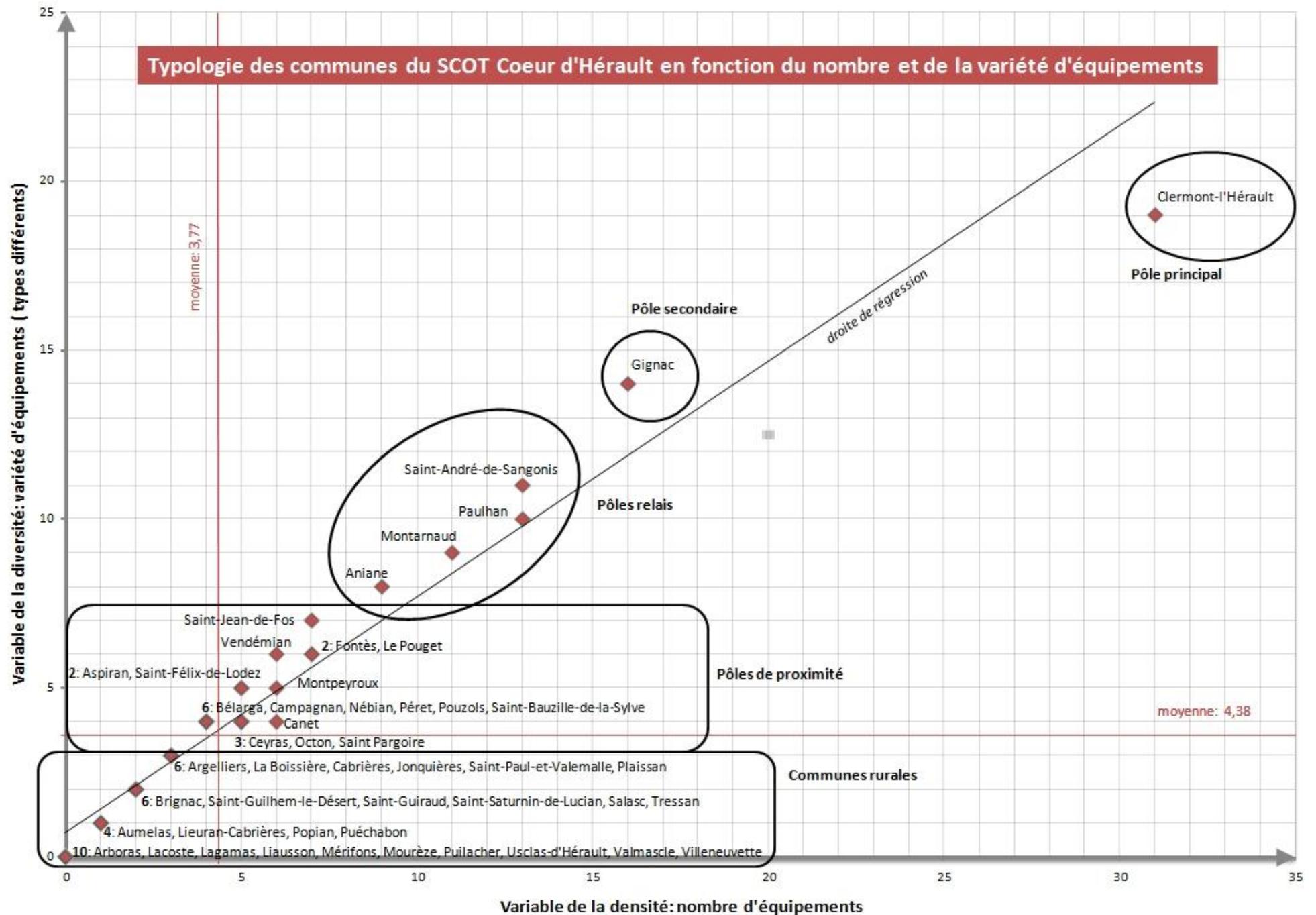


Figure 13 - Typologie des communes en fonction des équipements

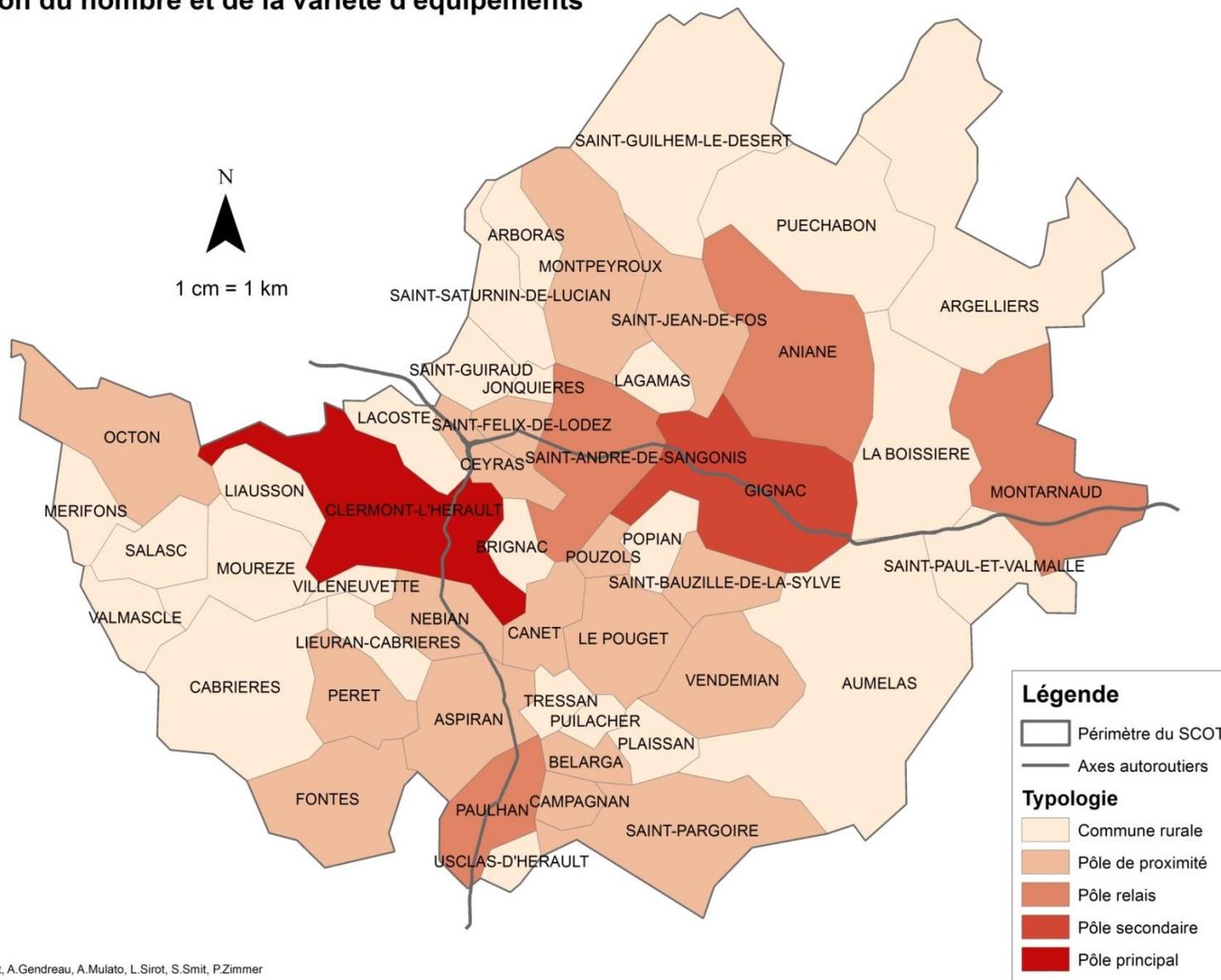
Détail de la typologie

Pôle principal	Clermont-l'Hérault ressort comme le pôle central d'équipements du territoire, tant en matière de densité que de diversité. La commune comptabilise un total de 34 équipements pour 19 types d'équipements différents. Même si elle se situe en dessous de la droite de régression, la commune de Clermont-l'Hérault est un pôle d'équipements diversifiés. Il est normal qu'on retrouve une diversité plus basse que pour les autres communes, compte tenu de la taille du pôle, plusieurs équipements du même type sont nécessaires pour satisfaire les besoins de la population.
Pôle secondaire	Gignac ressort comme le pôle secondaire du territoire régulant l'Est du territoire. Gignac est un pôle très diversifié qui montre une densité de 16 pour une diversité de 14 équipements. Ceci veut dire que seulement deux équipements ont été réalisés en double sur la commune (équipements de proximité/de quartier).
Pôles relais	Les communes de Saint-André-de-Sangonis, de Paulhan, de Montarnaud et d'Aniane ont été identifiées comme des pôles relais d'équipements. En effet, elles présentent une offre d'équipements moins dense que Clermont-l'Hérault et Gignac, mais elles ont une influence importante sur les territoires qui leur sont proches. La diversité de leurs équipements est importante en fonction de leur densité : plusieurs équipements d'un même type ne sont pas nécessaires aux besoins de la population.
Pôles de proximité	Dix-sept communes du territoire du SCOT sont considérées comme des pôles de proximité d'équipements. Elles n'ont pas d'influence importante sur le territoire, mais pour les populations vivant dans leur proximité immédiate. Elles offrent en effet des équipements de base.
Communes rurales	Les 26 autres communes du territoire ont été identifiées comme des communes rurales. Elles n'offrent pas ou très peu d'équipements. La différenciation avec la catégorie "pôles de proximité" a été faite en fonction du nombre d'équipements proposés : la distinction se fait entre 3 et 4 équipements. Une seconde différenciation a été faite en fonction des variables de densité et de diversité. Notons que toutes les communes ayant moins de 4 équipements ont une diversité maximale (aucun équipement en double) et qu'à partir de quatre équipements, certaines communes disposent de deux équipements du même type.

La carte suivante présente la spatialisation de la typologie des communes en fonction de leur niveau d'équipements. Elle permet de visualiser leur répartition sur le territoire. La centralité des deux pôles structurants (Clermont-l'Hérault comme pôle principal et Gignac comme pôle secondaire) est confirmée, ainsi que l'importance des axes autoroutiers dans la structuration du territoire. En effet, une partie importante des pôles relais et de proximité se situent en bordure de l'A75 et l'A750. Les communes considérées comme rurales se situent plus aux extrémités du territoire et s'organisent le plus souvent autour d'un ou plusieurs pôles.



Spatialisation des communes du SCOT Coeur d'Hérault en fonction du nombre et de la variété d'équipements



Auteurs: P.Greefhorst, A.Gendreau, A.Mulato, L.Sirot, S.Smit, P.Zimmer
 Date: Février 2015
 Sources: BPE 2013, Pays Coeur d'Hérault

Carte 15 - Spatialisation des communes du SCOT selon le nombre et la variété des équipements

Finalement, la typologie créée par rapport à la densité et à la diversité des équipements laisse supposer des territoires inégalement dotés.

En effet, le cœur du territoire est structuré autour des sept pôles qui se trouvent être les plus équipés.

Au contraire, les communes en périphérie de ces pôles centraux admettent un nombre et une variété d'équipements moindre. Ce fait s'explique par son lien avec la répartition de la population.

Suite à cet inventaire et à cette typologie de l'armature territoriale des équipements, il est maintenant possible d'approfondir notre étude par thèmes.

En effet, suite au **constat**, se déduisent maintenant des **enjeux** propres au territoire déclinés en « fiches actions » thématiques.

Les enjeux ont pu être déterminés sur la base du constat (inventaire) ainsi que sur la base de l'enquête menée (page 28 des annexes) et des entretiens auprès des acteurs du territoire (présents en annexes page 33).



PARTIE 4

Des enjeux aux actions :
pour quelle programmation ?



Photos: P.Greefhorst, Janvier 2015.

Partie 4 : Des enjeux aux actions : pour quelle programmation ?

La santé

QUELS SONT LES GRANDS DEFIS DU TERRITOIRE DU SCOT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE SANTE ?

Les équipements de santé participent à la structuration et à l'attractivité d'un territoire, d'où l'importance pour les collectivités territoriales de s'investir dans ces problématiques et d'en garantir une offre équitable et équilibrée.

Le Contrat Local de Santé (CLS), signé entre l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon et le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, se fixe également pour objectif de favoriser l'accès à la santé de la population locale. Dans ce document, l'accès à la santé est compris au sens large, c'est-à-dire incluant non seulement l'accès aux soins et aux équipements mais également l'accès à la prévention et aux droits. Si notre étude est quant à elle basée spécifiquement sur l'accès aux équipements de santé, elle prend également en compte les orientations inscrites dans ce Contrat de Santé Locale. D'autant plus que « l'ARS et le SYDEL considèrent que ce territoire devrait bénéficier d'un déploiement plus cohérent des moyens et des services » (Contrat Local de Santé, 2013). Dans cet objectif, le Contrat Local de Santé se base sur les orientations nationales d'une part, et les priorités régionales d'autre part, afin de dégager plusieurs orientations locales propres au territoire du Pays Cœur d'Hérault. Ces orientations ont été prises en compte dans cette partie de l'étude afin de déterminer des actions propres au territoire du SCOT Cœur d'Hérault.

Dans un premier temps, l'étude dégage les enjeux propres au territoire, en précisant les compétences obligatoires et/ou facultatives des collectivités territoriales sur le thème de la santé et en tenant compte des besoins et manques dégagés par les élus locaux lors des entretiens menés. Dans un second temps, en fonction des enjeux dégagés et des orientations du Contrat Local de Santé, l'analyse propose des pistes d'orientations qui permettraient d'améliorer l'accès et l'offre en équipements de santé.

▪ **Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?**

Les équipements de santé participent à la structuration et à l'attractivité d'un territoire, d'où l'importance des collectivités de s'investir dans ces problématiques. Dans ce sens, il paraît nécessaire de rappeler les compétences obligatoires et/ou facultatives des collectivités.

Le département	La commune	L'intercommunalité	La région
<ul style="list-style-type: none"> - Protection sanitaire de la famille et de l'enfance. - Aide sociale à l'enfance. - Prise en charge des personnes handicapées. - Prise en charge des personnes âgées. - Insertion sociale et professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de proximité et complémentaires de celles du Conseil Général. - Services communaux et/ou des Centres communaux d'Action Sociale. - Services et projets autour du portage de repas, d'aide ménagère, de projets de prévention et éducation santé. 	<p>La santé n'est pas une compétence obligatoire. Les pays initient ou participent à des réflexions et projets en matière de santé en concertation avec les professionnels de la santé de leur territoire et/ou les conseils de développement : état des lieux des acteurs de santé et du social, offre de soins et ses évolutions, mise en réseau des acteurs, etc.</p> <p>En 2009, le Pays Cœur d'Hérault a ainsi mis en place un diagnostic territorial de santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de participer au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires orchestrée par l'Etat. - Décentralisation des formations sanitaires et sociales.

Source : Institut Atlantique d'Aménagement des territoires 2006.

Grâce à l'inventaire des équipements présents sur le territoire ainsi qu'aux enquêtes de terrain réalisées auprès des élus locaux, des enjeux ont pu être identifiés pour le territoire du SCOT Cœur d'Hérault. Une analyse AFOM sectorielle, c'est-à-dire basée sur la thématique de la santé, a été privilégiée afin d'étudier ces enjeux et de dégager plusieurs propositions d'actions.

ATOUPS

- **A l'échelle du Pays**, volonté de participer à un territoire multipolaire où chaque commune a son rôle à jouer. Recherche d'une complémentarité entre les communes (et non de concurrence) afin de permettre une dynamique collective sur le territoire.
- Un hôpital de psycho-gérontologie de renommée nationale, situé à Montarnaud et, représentant une attractivité pour le territoire.
- Une prise de conscience des acteurs locaux des problèmes concernant les équipements de santé (priorité pour leur commune).
- L'accès à la Permanence des Soins (PDS) concrétisé par la Maison Médicale de Garde (MMG) de Clermont-l'Hérault (2011).
- L'accès aux soins, à la promotion, à la prévention de la santé et aux droits se concrétise par la « Pause Santé Jeunesse » -financée par l'Etat, la Région et le Département- et est opérationnelle depuis 2011 à l'ensemble des 16-25 ans du Pays Cœur d'Hérault.

FAIBLESSES

- Un déséquilibre entre les communes du périmètre : concentration des équipements de santé pour les personnes âgées sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest, avec des manques dans les périphéries du territoire (extrême Est et extrême Ouest).
- Des EHPAD complets, voire saturés (avec présence d'une liste d'attente) qui ne répondent pas à la demande du territoire.
- Des carences dans la permanence des soins en période de fermeture des cabinets médicaux. Les établissements de santé présents sur le territoire sont peu accessibles, notamment en termes d'horaires et de places.
- Des médecins relativement nombreux sur le territoire mais répartis de manière très inégale. En effet, seules 16 communes ont des médecins généralistes installés sur leur territoire.
- Un manque réel et des carences dans la prise en charge des urgences du fait de l'absence d'une antenne Service Médical d'Urgence (SMUR) et du faible nombre de médecins-pompiers sur le territoire.

- Une absence de spécialistes en pédiatrie et en stomatologie.
- Une polarisation importante sur les communes de Gignac et Clermont-l'Hérault.

OPPORTUNITES

- Création d'un groupe de travail pour mener des réflexions concernant l'Aide Médicale Urgente à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.
- Construction (en cours) d'une nouvelle maison médicale à Saint-André-de-Sangonis.
- Agrandissement de la maison de retraite de Gignac (passage de 44 lits à 62).
- Projet de pôle pédopsychiatrique, tourné spécifiquement vers l'enfance et l'adolescence, regroupant des professionnels spécialisés dans ces domaines à Gignac avec des antennes à Clermont-l'Hérault et à Lodève.
- Installation d'un nouveau dentiste, déménagement de la pharmacie et développement d'une antenne de vente de matériels pour handicapés à Montarnaud.
- Signature avec l'Agence Régionale de la Santé pour la création de la maison médicale à Clermont-l'Hérault (financée également par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault).

MENACES

- Concurrence entre Communauté de Communes qui peut nuire aux réels besoins des populations.
- Concurrence entre les communes et l'intercommunalité dans la répartition des compétences.
- Une population en ralentissement (une population vieillissante) dans certaines communes telles que Liausson, Mérifons, Valmascle, Lagamas et Saint-Guiraud. Absence d'EHPAD sur leur territoire, accentuant le problème de leur sous-capacité d'accueil.
- L'âge avancé des médecins présents sur le territoire, tous en passe d'aller à la retraite ou dont les déplacements deviennent compliqués et limités. Peu de remplacements programmés.
- Des taux de mortalité liés aux maladies cardiovasculaires, vasculaires cérébrales et aux accidents de la route plus importants sur le Pays que sur le département et la région (*source : Contrat Local de Santé 2013*).
- Des communes davantage dans une logique de « rattrapage » que dans une logique d'anticipation.
- Difficultés d'attirer des médecins généralistes et/ou spécialistes sur le territoire (densité faible de population, territoire peu attractif, etc.).

▪ **Quels sont les enjeux pour les équipements de santé du territoire ?**

Le Contrat Local de Santé du Pays Cœur d'Hérault identifie 3 axes majeurs :

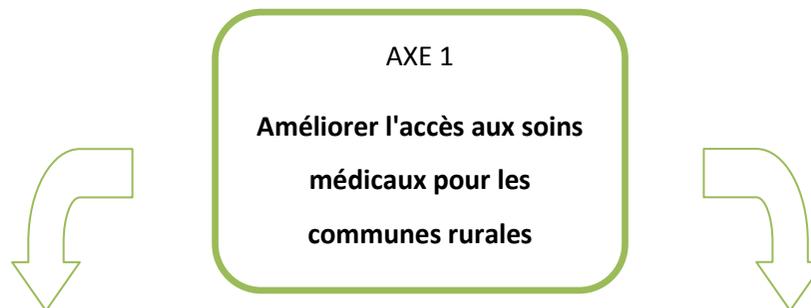
- l'aide médicale urgente et la permanence aux soins ;
- la santé mentale des jeunes ;
- la santé publique avec la déclinaison du panier de services et sa mise en œuvre progressive.

« Les actions menées et les services proposés dans le cadre du CLS devront l'être, autant que possible, sur trois sites : Gignac, Clermont-l'Hérault et Lodève afin d'être accessibles à tout la population » (Contrat Local de Santé, 2013).

Le CLS privilégie donc très clairement un renforcement des pôles internes du Pays. A partir de ces observations et de l'analyse AFOM, plusieurs propositions d'actions ont été retenues afin d'améliorer et de renforcer l'offre et l'accès aux équipements de santé sur le territoire du SCOT Cœur d'Hérault.

Ces propositions d'actions se veulent être en adéquation avec les objectifs d'un SCOT : de façon raisonnée, équilibrée et multipolaire :

- **Action 1** : Améliorer l'accès aux soins médicaux pour les personnes vivant dans les communes rurales excentrées du territoire.
- **Action 2** : Anticiper la demande pour les séjours en EHPAD en fonction de l'évolution de la population et prévoir l'agrandissement et/ou la construction d'un EHPAD.
- **Action 3** : Renforcer l'Aide Médicale Urgente (AMU).
- **Action 4** : Améliorer la prise en charge de la santé, en particulier la santé mentale, des enfants et des jeunes.



Enjeux :

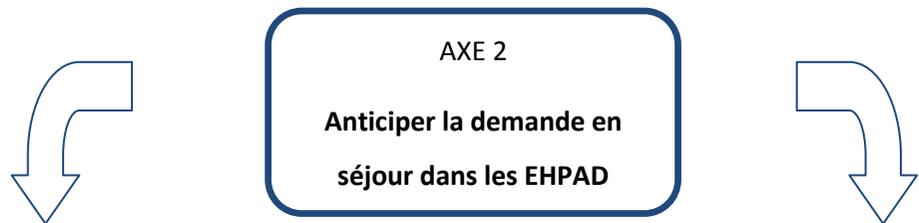
Seules 16 communes abritent des médecins sur le territoire. Il comprend en effet des communes rurales excentrées où l'offre de médecins (généralistes et spécialistes) n'est pas suffisante et où l'accès aux soins médicaux est compliqué par leur distance aux pôles (Clermont-l'Hérault et Gignac notamment).

Objectifs ?

- Mise en place d'un équipement assurant une permanence de soins dans les communes où les médecins sont absents.
- Améliorer l'accès aux pôles internes du territoire (transport).
- Encourager l'installation de nouveaux médecins.

Pour quel(s) territoire(s) ?

Cette proposition d'action s'adresse à toutes les communes où l'offre de médecins (généralistes et spécialistes) n'est pas suffisante et située à une distance relativement élevée des pôles (Clermont-l'Hérault et Gignac notamment). Les territoires concernés par cet enjeu sont les territoires situés en particulier à l'Ouest et à l'Est du territoire du SCOT Cœur d'Hérault. Des solutions qui n'impliquent pas forcément la création de nouveaux établissements de santé existent.



Enjeux ?
Le territoire comprend actuellement 13 EHPAD, répartis dans 12 communes. Douze de ces 13 EHPAD sont saturés et ne répondent pas suffisamment aux demandes. Aux vues des dynamiques socio-démographiques existantes sur le territoire, il s'agit d'anticiper la demande en séjour dans les EHPAD.

Objectifs :

- Augmentation des places disponibles dans les EHPAD existants.
- Prévoir la création d'un nouvel EHPAD sur le territoire.

Pour quel(s) territoire(s) ?

La première proposition d'action s'adresse aux communes qui disposent déjà d'un EHPAD et qui auraient la possibilité d'en augmenter les places. Les territoires concernés par cette première proposition sont les communes telles que Paulhan, Le Pouget, etc.

La seconde proposition s'adresse aux communes qui pourraient prévoir la construction d'un nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Les territoires concernés par cette deuxième possibilité sont les territoires situés en particulier aux extrémités Ouest et Est du territoire du SCOT Cœur d'Hérault où les EHPAD sont absents.

La carte suivante présente les localisations des zones concernées par ces deux propositions d'actions :



Les enjeux sur le territoire du SCOT :
quelle relation entre l'évolution de la population, l'indice de vieillesse et les équipements dédiés ?

Zones à enjeux



Agrandissement des EHPAD en projet



EHPAD saturés



2

EHPAD non saturés



1

Relation entre indice de vieillesse et évolution de la population :

1) Communes en expansion démographique ou en croissance stable



Indice de vieillesse 2



Indice de vieillesse 1

2) Communes stationnaires ou en décroissance



Indice de vieillesse 5



Indice de vieillesse 4



Indice de vieillesse 3



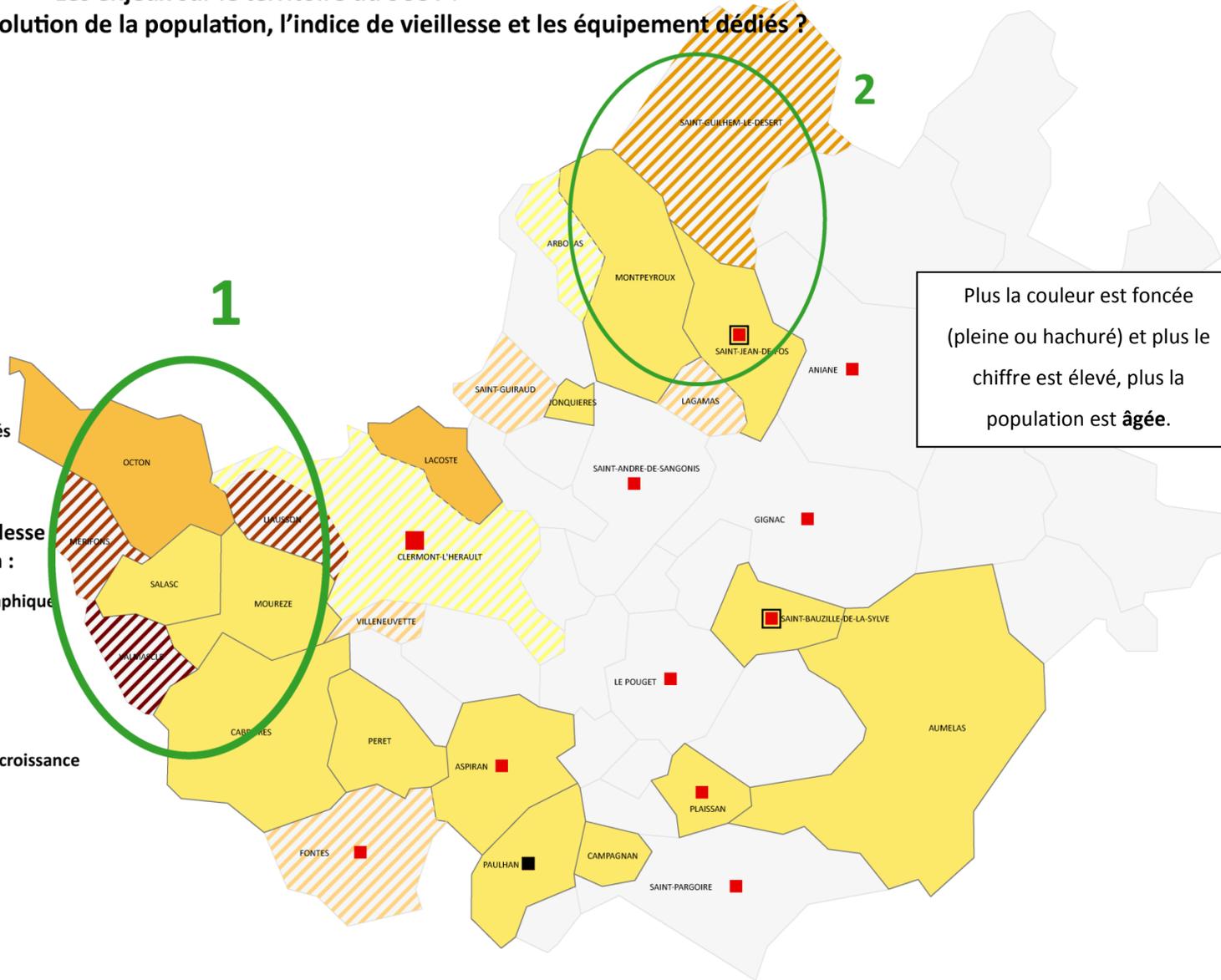
Indice de vieillesse 2



Indice de vieillesse 1



Communes à tendance jeune



Plus la couleur est foncée (pleine ou hachurée) et plus le chiffre est élevé, plus la population est âgée.

Auteurs : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer, février 2015



Source : BPE 2011, GEOFLA

Carte 16 - Zones d'enjeu relatives aux équipements de santé

Diagnostic stratégique et prospectif des équipements du territoire du SCOT Cœur d'Hérault - Février 2015

La présente carte localise **les enjeux du territoire** en matière d'équipements pour les personnes âgées **de manière hiérarchisée**.

La zone à enjeux 1 semble en effet être la plus prioritaire car elle se trouve sur :

- des communes qui n'ont pas d'équipements. En plus de cela, les EHPAD à proximité sont saturés et n'ont pas de projets d'agrandissement (Clermont-l'Hérault, Aspiran et Fontés) ;
- dans une zone qui présente une relation entre indice de vieillesse et croissance de la population :
 - un indice de vieillesse très fort pour Mérifons, Valmascle et Liausson ;
 - une croissance de la population forte pour Octon, Salasc, Mourèze et Cabrières.

Ici, il semble donc important **d'anticiper un besoin qui va croître et de trouver des solutions face à la saturation des équipements déjà existants**.

NB : Il est vrai que les communes qui ont l'indice de vieillesse le plus fort sont actuellement en phase stationnaire ou de décroissance ; cependant elles font actuellement pression sur les équipements (déjà saturés) des communes voisines.

La zone à enjeux 2 présente à la fois :

- des équipements absents de la zone et ceux à proximité sont saturés ;
- une croissance démographique en expansion et stable (celles de Montpeyroux et Saint-Jean-de-Fos) ;
- un indice de vieillesse fort (la commune de Saint-Guilhem-le-Désert).

Il apparaît que les communes de Montpeyroux et Saint-Guilhem-le-Désert se structurent autour de la commune de Saint-Jean-de-Fos. Cette dernière possède en effet un EHPAD sur son territoire. Aux vues des données que nous avons soulevées (croissance démographique et indice de vieillesse fort), il semble important de **gérer cette dépendance et d'anticiper un besoin qui va croître**.

NB : Il est vrai que l'EHPAD de la commune de Saint-Jean-de-Fos connaît actuellement un projet d'agrandissement ; cependant, les données semblent indiquer que la pression appliquée par les communes voisines n'est pas prête de s'arrêter.



Enjeux ?

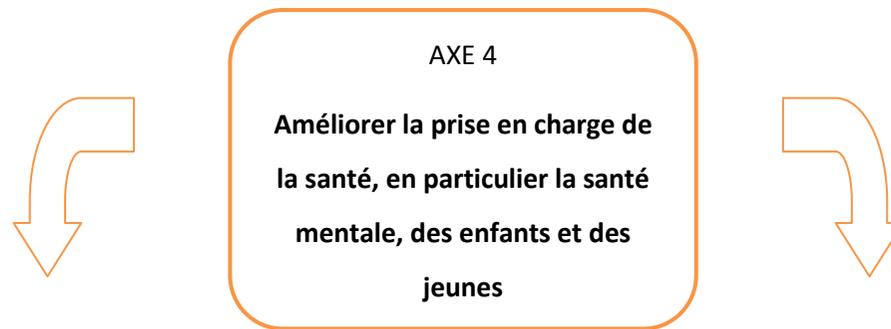
Cette proposition d'actions a pour but de pallier aux carences dans la prise en charge des urgences, tout en répondant à l'augmentation continue de la population sur le territoire. De plus, le territoire est répertorié comme étant à plus de 30 minutes d'un SMUR, ce qui constitue un problème en cas d'urgence.

Objectifs :

- Améliorer la coordination entre les médecins libéraux et les autres acteurs impliqués dans l'AMU.
- Former les médecins et les cabinets médicaux aux missions d'urgence.
- Permettre l'ouverture d'une unité d'urgence à l'hôpital de Clermont l'Hérault.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'actions s'adresse à l'ensemble du périmètre du SCOT Cœur d'Hérault. Il est effectivement compliqué de cibler une commune plutôt qu'une autre, puisqu'un tel équipement servirait à l'ensemble du territoire et à l'ensemble de la population de toutes les communes. Une solution pourrait être d'appuyer ces mesures principalement aux niveaux des pôles internes au SCOT, c'est à dire Clermont-l'Hérault et Gignac. En densifiant les pôles déjà existants, on assure un accès à l'équipement plus équitable.



Enjeux ?

Les élus locaux ont souligné un manque quant à l'offre d'équipements de santé pour la petite enfance et la jeunesse. Le territoire du SCOT connaît par ailleurs une hausse de la part des jeunes enfants. L'objectif est donc d'anticiper la demande en soins médicaux pour ce public cible et en particulier d'améliorer la prise en charge de la santé mentale.

Objectifs :

- Appuyer la mise en place du pôle pédopsychiatrique destiné à la petite enfance et à la jeunesse, prévu sur la commune de Gignac.
- Améliorer l'accès aux pôles internes comme Gignac (transport).
- Privilégier l'ouverture d'une maternité sur le territoire.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'actions s'adresse à l'ensemble du territoire, et en particulier à la commune de Gignac qui prévoit l'installation d'un nouveau pôle pédopsychiatrique tourné spécifiquement vers la petite enfance et la jeunesse. Il assurerait la présence de spécialistes associés et s'agirait d'un pôle tripartite : un centre Médico-Psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA), un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP). Cette priorité d'action est également retenue dans le Contrat Local de Santé pour le Pays Cœur d'Hérault.

- **Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT**



Des recherches menées hors du périmètre du SCOT Cœur d'Hérault ont permis de mettre en évidence certaines expériences extérieures innovantes, c'est-à-dire des solutions concrètes qui répondent aux enjeux sanitaires du territoire et adaptables au contexte local. Pour cette thématique axée sur la santé, nous avons retenu l'exemple du **car sanitaire**.

Le car sanitaire est une solution qui a été envisagée et mise en place par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) en Belgique, afin d'assurer des soins médicaux (suivi, vaccination, etc.) dans les zones géographiques où la densité de population est plus faible. Ce car se déplace dans des communes où il n'existe pas de consultation permanente afin d'y assurer des consultations périodiques mobiles pour les jeunes enfants en particulier. Cet équipement permet effectivement de pallier à certains problèmes (comme les déplacements des mères, des locaux médicaux inadéquats, la faible disponibilité du médecin, etc.) et de répondre aux besoins particuliers des populations « isolées » (www.one.be, consulté le 23/01/2015). Cette solution imaginée par l'ONE peut être réadaptée au territoire du SCOT Cœur d'Hérault. En effet, un car sanitaire permettrait d'assurer des soins non seulement aux enfants, mais pourquoi pas également aux adultes qui nécessiteraient des soins et qui ne peuvent pas se déplacer.

En résumé...

Constatations :

- Un territoire où les **inégalités d'accès à la santé et aux équipements de santé sont encore importantes** entre les communes.
- **Une population locale en pleine mutation**, nécessitant inévitablement plusieurs adaptations pour les équipements de santé.
- **Un territoire qui souffre de sa faible attractivité** vis-à-vis des médecins (généralistes et spécialistes).

Actions :

- Encourager la **mise en place et la création de nouveaux équipements de santé** afin de garantir un meilleur accès aux soins à un nombre plus important de personnes.
- **Renforcer les efforts sur les pôles structurants internes**, afin de garantir un accès plus équitable aux équipements.

Expérience extérieure :

- Mise en place d'un car sanitaire ?

Jeunesse et éducation

QUELS SONT LES GRANDS DEFIS DU TERRITOIRE DU SCOT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION ?

- Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION	LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNALITÉ	L'ÉTAT
<p>-Construction et fonctionnement des collèges ;</p> <p>-Détermine -après avis du conseil départemental de l'éducation nationale- la carte scolaire des collèges publics, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.</p> <p>-Accueil, restauration, hébergement et entretien technique des bâtiments.</p> <p>-Organisation des transports scolaires.</p>	<p>-Construction et fonctionnement des lycées, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formations maritime et aquacole ainsi que des établissements d'enseignement agricole.</p> <p>-Maîtrise d'ouvrage déléguée des bâtiments universitaires.</p> <p>-Accueil, restauration, hébergement et entretien technique des bâtiments.</p>	<p>-Implantation, construction et gestion des écoles maternelles et élémentaires, gestion des personnels.</p> <p>-Compétence des communes pourvues d'une ou plusieurs écoles maternelles relative au recrutement et à la gestion des ATSEM.</p> <p>-Financement des dépenses de fonctionnement liées à la scolarisation d'enfants dans des écoles privées ou publiques d'autres communes.</p> <p>-Restauration scolaire des écoles primaires.</p> <p>-Organisation d'activités périscolaires.</p> <p>-Construction, reconstruction, extension, réparation et équipement des locaux destinés au logement des étudiants.</p> <p>-Création et implantation des écoles publiques.</p>	<p>-Construction et fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>-Responsabilité du service public de l'enseignement : définit les objectifs de la politique éducative, le contenu des enseignements et des diplômes.</p> <p>-Gestion et rémunération du personnel enseignant et non enseignant.</p>

ENFANCE ET JEUNESSE

LE DÉPARTEMENT	LA RÉGION	LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNALITÉ	L'ÉTAT
<p>-Autorise la création et la transformation et assure le contrôle et la surveillance des établissements et services accueillant des enfants de moins de 6 ans.</p> <p>-Protection de l'enfance.</p>	<p>-Aucune compétence spécifique.</p>	<p>-Possibilité de soutenir, financer ou gérer des structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes garderies, jardins d'éveil, etc).</p>	<p>-Responsabilité de l'État en matière de protection des mineurs accueillis hors du domicile parental.</p>

▪ Quels sont les enjeux pour les équipements de jeunesse et d'éducation du territoire ?

Point méthodologique : Cette évaluation effectuée par la méthode AFOM a pour objectif de cerner les véritables enjeux du territoire en matière d'équipements de jeunesse et d'éducation. L'évaluation se base sur une étude approfondie du territoire par les différents entretiens réalisés auprès des élus ainsi que de l'inventaire. Ce tableau met en avant les atouts, les faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces du territoire sur cette thématique. Cette méthodologie d'approche permet avant tout de cerner les enjeux du territoire dans le but d'identifier les grandes priorités d'actions sur cette thématique.

ATOUS

- Une offre plutôt suffisante sur le territoire.
- Une mise en lien avec les différents pôles internes (en ce qui concerne la population adolescente par exemple) :
 - > Canet : existence d'un local mis à disposition des jeunes.
- Une offre diversifiée : crèches, relais RAM, rassemblement de « nounous » privées pour des activités d'éveil.

- **Une mutualisation visible des équipements existants** (notamment en termes d'offre de loisirs et de sport) :

> Montarnaud : mutualisation des crèches avec les communes environnantes.

- **Des pôles urbains externes qui présentent des équipements accueillants** surtout pour la population adolescente.

FAIBLESSES

- **Une offre qui fait ressortir des manques localisés** : certaines communes sont clairement moins bien loties que d'autres. L'offre est donc relativement mal répartie sur le territoire (ce qui inclue des saturations d'équipements très localisées).

- **Une population qui croît très vite et des équipements qui vont arriver à saturation trop vite** :

> Saint-André-de-Sangonis, Canet et Gignac : saturation des équipements de jeunesse (crèches, maternelles et écoles) ;

> Montarnaud : obligation de refus d'élèves venant des communes voisines et collège saturé ;

> Communauté de communes du Clermontais : la mise en réseau des RAM ne couvre pas toutes les communes (déséquilibre problématique) ;

> Clermont-l'Hérault : pas d'espace défini pour les jeunes (ils « zonent » en ville ce qui est problématique) et manque cruel d'équipements informatiques dans les écoles ;

> Paulhan : les adolescents sont délaissés. Il y a une volonté forte de leur créer un espace avec un animateur spécialisé mais manque de moyens.

- **Des équipements qui arrivent à saturation et qui vont devoir donner un accès prioritaire aux jeunes de leur communes ce qui va créer de forts déséquilibres spatiaux.**

OPPORTUNITES

- **Création de nouvelles structures** : le territoire est dynamique et conscient de ses opportunités :
 - > Saint-André-de-Sangonis : construction d'une nouvelle école et création d'un parc pour enfants et adolescents (mise en place d'une démarche inter-générationnelle très positive pour le territoire) ;
 - > Montarnaud : agrandissement de la crèche (doublement de la capacité actuelle) ;
 - > Le Pouget : construction (en cours) d'un nouveau collège et d'un complexe sportif ;
 - > Paulhan : construction d'une nouvelle école (agrandissement) et réutilisation des anciens locaux pour les activités des « nounous » privées notamment ;
 - > Gignac : extension de l'école et projet de construction d'un lycée (bien positionné au niveau de la Région).

MENACES

- **Des dynamiques démographiques et sociales qui vont plus vite que les projets** :
 - > Saint-Pargoire : un quart de la population a moins de 25 ans et, à ce jour, il n'y a aucun équipement de prévu pour les 10-18 ans.
- **Des pôles urbains qui présentent un choix plus large et surtout plus spécifique** .

L'analyse ci-dessus pointe les enjeux en matière d'équipements de jeunesse et d'éducation sur le territoire. En résumé, le territoire du SCOT est dans l'ensemble bien doté malgré des inégalités de répartition. Cette étude propose 3 axes de priorités pour le territoire :

- **Axe 1** : Anticiper le besoin d'équipements pour la petite enfance.
- **Axe 2** : Anticiper le besoin en équipements scolaires.
- **Axe 3** : Diversifier l'offre de formations spécialisées.

Ces priorités se veulent être en adéquation avec les objectifs d'un SCOT : de façon raisonnée, équilibrée et multipolaire.

AXE 1

Anticiper le besoin d'équipements pour la petite enfance

Enjeux ?

Répondre à la demande croissante de places en crèches, RAM et accueil de loisirs.

Objectifs :

- Continuer à travailler sur la **mise en réseau et la mutualisation** des infrastructures, du personnel et des activités pour créer un réseau vaste et dynamique pour la petite enfance.
- **Agrandir ou construire** des équipements.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Ces propositions s'adresse aux communes :

> qui ont déjà identifié **des situations de saturation** de leurs équipements : Saint-André-de-Sangonis, Montarnaud, Montpeyroux et Clermont-l'Hérault par exemple ;

> celles dont **la population est en expansion** : Argelliers, Puilacher, Saint-Pargoire, Vendémian, Brignac et Ceyras.

NB : Puilacher et Ceyras font déjà actuellement partie des communes dont l'indice de jeunesse est fort.

> celles qui présentent actuellement un indice de jeunesse fort ET l'absence d'équipement (ni ALSH ni crèche) :

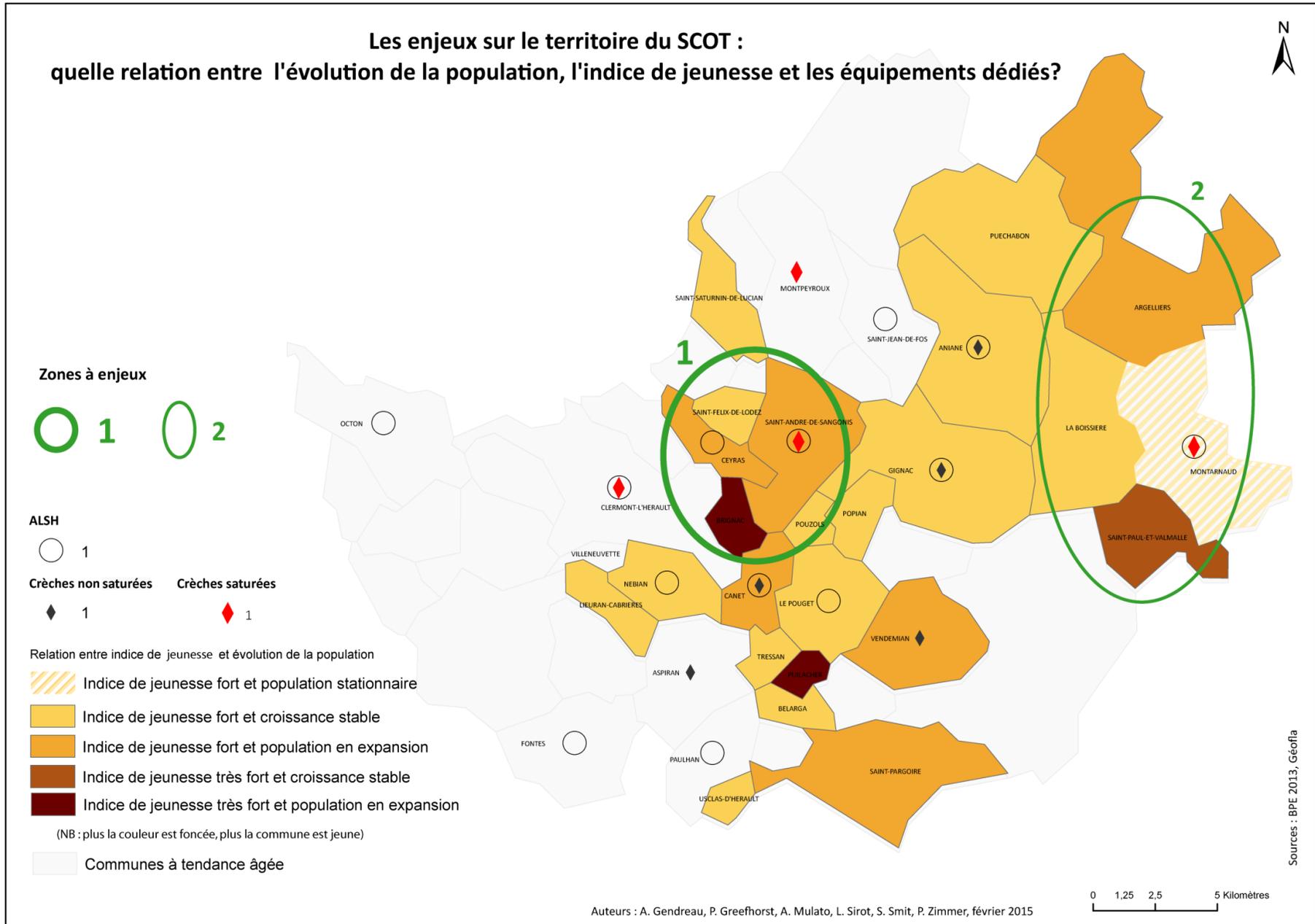
- Saint-Paul-et-Valmalle (indice de jeunesse le plus fort), Puechabon, Argelliers et La Boissière (pour la zone Nord-Est du territoire) ;

- Puilacher (indice de jeunesse le plus fort), Tressan, Bêlarga, Usclas-d'Hérault et Saint-Pargoire (pour la zone Sud).

Remarque : dans l'ensemble, la Communauté de Communes du Clermontais est moins équipée que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault en matière d'équipements de petite enfance.

Il s'agit donc là de **deux temporalités différentes** (court et moyen termes) qui vont cependant toutes deux devoir être gérées et anticipées.

La carte suivante présente les localisations des zones concernées par ces propositions d'actions :



Carte 17 - Les enjeux sur le territoire du SCOT en matière d'équipements de jeunesse

La présente carte localise **les enjeux du territoire** en matière d'équipement pour la petite enfance **de manière hiérarchisée.**

La zone à enjeux 1 semble en effet être la plus prioritaire car elle se situe :

- entre deux crèches déjà saturées (celles de Clermont-l'Hérault et Saint-André-de-Sangonis) ;
- dans une zone qui présente une forte relation entre indice de jeunesse et croissance de la population (pour les communes de Brignac, Ceyras et Saint-André-de-Sangonis).

Ici, il semble donc important **d'anticiper un besoin qui va croître et de trouver des solutions face à la saturation des équipements déjà existants.**

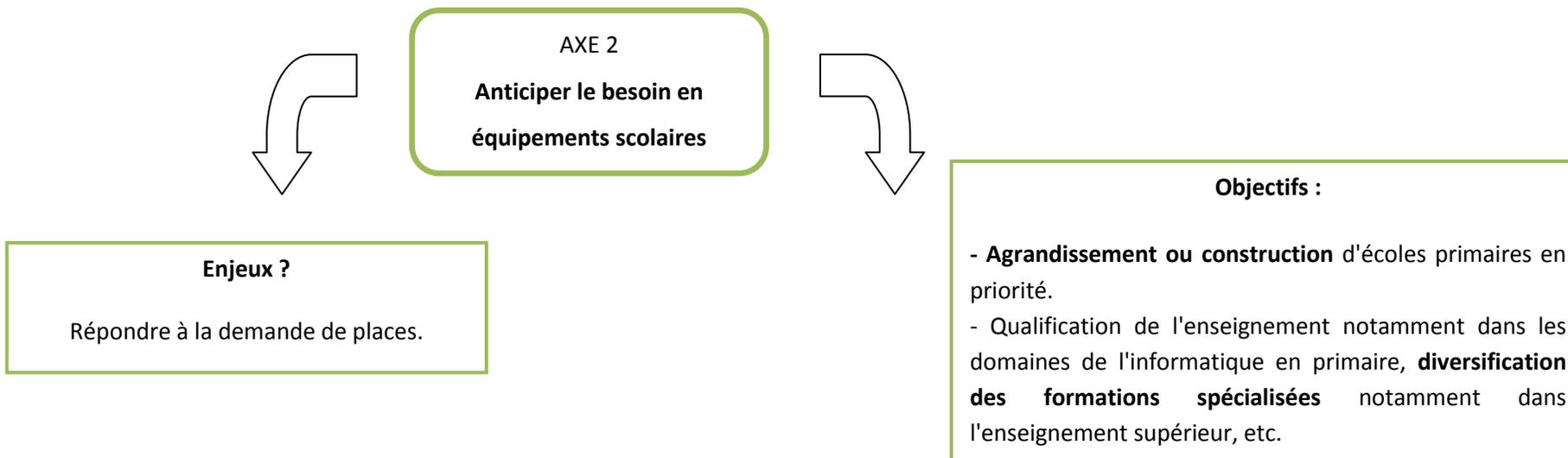
NB : Le Sud du territoire (communes de Puilacher et Saint-Pargoire) présente des caractéristiques similaires quant à la relation entre indice de jeunesse et croissance démographique. Néanmoins, elle n'est pas entourée d'équipements saturés ; l'urgence semble donc être moindre.

La zone à enjeux 2 présente, pour les communes de Saint-Paul-et-Valmalle et Argelliers :

- une relation entre indice de jeunesse et croissance de la population plutôt forte (même si elle est un peu plus faible que celle de la zone à enjeux 1) ;
- une absence d'équipement en matière de petite enfance.

Il apparaît que ces deux communes se structurent autour de la commune de Montarnaud qui possède une crèche sur son territoire. Il semble ici important de **gérer cette dépendance et anticiper un besoin qui va croître.**

NB : Même s'il est vrai que la capacité de la crèche de Montarnaud va être doublée, il n'en reste pas moins prévisible qu'elle va continuer à subir des pressions de la part des communes voisines.



Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition s'adresse aux communes :

> qui ont déjà **identifié des situations de saturation** (Montarnaud est déjà dans l'obligation de refuser des élèves en école primaire venant des communes voisines et de donner la priorité à ses élèves).

NB : Montarnaud fait également partie des communes dont l'indice de jeunesse est le plus fort et dont l'évolution de la population est stable.

> celles qui **cumulent une population en expansion ET un indice de jeunesse fort** :

- Priorité 1 : Puilacher et Brignac (communes avec l'indice de jeunesse le plus fort) ;
- Priorité 2 : Argelliers, Saint-Pargoire, Vendémian et Ceyras.

> celles qui font état d'une **absence d'équipement scolaire** :

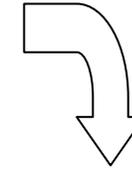
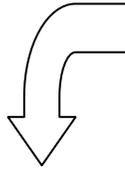
Lieuran-Cabrières (commune avec un indice de jeunesse fort), Mérifons, Salasc, Valmasclé, Mourèze, Villeneuve, Liausson, Aumelas et Saint-Paul-et-Valmalle (commune avec un indice de jeunesse très fort).

NB : D'autre part, Aumelas et Saint-Paul-et-Valmalle sont justement proches de Montarnaud ; leur croissance étant stable, il est donc prévisible que ces communes poursuivent leur pression sur les équipements scolaires de Montarnaud.

Il s'agit donc là de **deux temporalités différentes** (court et moyen termes) qui vont cependant toutes deux devoir être gérées et anticipées.

AXE 3

**Travailler le "vivre ensemble" en diversifiant
les possibilités d'accueil de d'encadrement
de la population adolescente**



Enjeux ?

Encadrer une population jeune et dynamique en diversifiant l'offre des activités sportives et de culture.

Objectifs :

- Exploiter et diversifier le tissu associatif (déjà important sur le territoire).
- Mettre en place des activités et des événements attractifs pour les jeunes.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'action s'adresse aux communes dont la population est en expansion ou dont la croissance est stable ET qui présentent un indice de jeunesse fort (voire très fort) :

- Priorité 1 : **indice de jeunesse très fort et population en expansion** : Brignac et Puilacher ;
- Priorité 2 : **indice de jeunesse très fort et croissance stable** : Saint-Paul-et-Valmalle ;
- Priorité 3 : **indice de jeunesse fort et population en expansion** : Ceyras, Canet, Saint-Pargoire, Vendémian, Saint-André-de-Sangonis, Argelliers ;
- Priorité 4 : **indice de jeunesse fort et croissance démographique stable** : Saint-Saturnin-de-Lucian, Saint-Félix-de-Lodez, Nébian, Lieuran-Cabrières, Tressan, Bélarga, Usclas-d'Hérault, Le Pouget, Pouzols, Popian, Gignac, La Boissière, Aniane et Puechabon.

▪ **Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT**

Les chantiers "argent de poche"

Exemple de ces chantiers mis en place en Mayenne par la cellule Ville Vie Vacances départementale - existence depuis 2003.

Il s'agit de **chantiers éducatifs et de loisirs** qui s'adressent aux jeunes (ceux âgés entre 16 et 18 ans prioritairement). Ils ont vocation à se dérouler dans des territoires périurbains, les agglomérations des zones rurales ou le milieu semi-rural.

Ces chantiers de courte durée se déroulent durant les vacances scolaires (petites vacances ou période estivale). Leur objectif est de faire participer les jeunes à l'amélioration du cadre de vie de leur territoire contre une indemnisation. D'autre part, ces chantiers :

- contribuent à la promotion de l'image des jeunes ;
- favorisent la mixité sociale, l'éducation à la citoyenneté, la solidarité intergénérationnelle et le développement durable.

Concrètement : le financement est assuré par la collectivité territoriale promoteur de l'action ; des aides financières de l'Etat peuvent être accordées dans le cadre de certains dispositifs (cohésion sociale, prévention de la délinquance).

NB : Une circulaire du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité encadre l'organisation de ces chantiers.



Des chantiers "argent de poche" en Cœur d'Hérault ?

Pour répondre au manque d'encadrement des jeunes identifié sur le territoire, des chantiers argent de poche pourraient voir le jour sur le territoire du SCOT Cœur d'Hérault.

Cette démarche s'insère en effet dans :

- un **caractère éducatif et formateur** pour les jeunes ;
- une **démarche citoyenne** ;
- **une implication dans le territoire.**

Elle permet d'autre part de :

- de les mettre en contact avec le milieu professionnel ;
- de les inciter à être force de proposition dans un projet ;
- d'encourager le dialogue entre eux dans un principe de mixité sociale.

Ce type d'action ne pourrait donc qu'être bénéfique pour le territoire et pour la population jeune.

Les chantiers "argent de poche" trouvent par ailleurs tout leur intérêt dans la **valorisation de l'approche intergénérationnelle.**

En résumé...

Constatations :

- Un territoire où les **inégalités d'accès aux équipements de petite enfance et scolaires sont encore importantes** entre les communes.
- Un territoire qui présente des **manques et des situations de saturation** des équipements localisés.
- **Une population locale en pleine mutation** nécessitant inévitablement plusieurs adaptations d'un point de vue des équipements (agrandissement ou construction).

Actions :

- **Anticiper la croissance des besoins** face à l'augmentation de la population.
- **Renforcer les efforts sur les pôles structurants internes** et encourager la mutualisation des équipements.
- **Travailler le "vivre-ensemble"** notamment dans l'encadrement de la population adolescente.

Expérience extérieure

- Mise en place de "chantiers argent de poche" pour encadrer et former les jeunes du territoire tout en travaillant l'approche intergénérationnelle?

Loisirs et Sport

QUELS SONT LES DEFIS DU TERRITOIRE DU SCOT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS DE SPORT ET DE LOISIRS ?

D'après la définition du dictionnaire du Larousse, le « loisir » est « le temps dont quelqu'un peut disposer en dehors de ces occupations ordinaires. Distractions auxquelles on se livre pendant ses moments de libertés ». Actuellement nous vivons dans une société de loisirs, où les temps libres se sont accrus et où les autorités publiques cherchent à les combler et à répondre à cette demande de plus en plus croissante. Les équipements de loisirs représentent ainsi un véritable défi auprès des collectivités de part ses compétences et de ses enjeux en matière de développement et d'attractivité.

Le loisir est ainsi devenu un enjeu majeur en matière économique et sociale.

Le territoire du SCOT comporte un maillage d'équipements sportifs et de loisirs important ; les sports de plein air (football, tennis...) mais aussi ceux liés à l'environnement (kayak, randonnées...) sont privilégiés. Les composantes démographiques et naturelles du périmètre du SCOT expliquent en partie le tissu important en équipements sportifs et de loisirs. Ainsi ces derniers participent à l'identité du territoire en devenant des espaces de socialisation pour les individus et deviennent de plus de véritables leviers pour le développement local.

▪ **Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?**

En France, les collectivités territoriales jouent un rôle conséquent dans le domaine du sport et des loisirs. Ce dernier est actuellement devenu un outil au service du développement local et participe fortement à l'attractivité territoriale et à la cohésion sociale. Les loisirs et le sport deviennent ainsi des leviers privilégiés de l'action publique. Les collectivités territoriales se partagent les compétences comme suit :

LE DEPARTEMENT	LA REGION	LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNALITE	L'ETAT
<ul style="list-style-type: none"> -Construction et entretien d'équipements sportifs dans les collèges. -Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les collégiens. -Subventions aux clubs, associations, etc. -Responsabilité de l'entretien et mise aux normes des équipements sportifs des collèges. -Proposition de plans départementaux des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. 	<ul style="list-style-type: none"> -Construction et entretien d'équipements sportifs dans les lycées. -Participation financière versée aux communes mettant à disposition des équipements sportifs communaux pour les lycéens. -Subventions aux clubs, associations, etc. -Actions de formation professionnelle. -Responsabilité de l'entretien et la mise aux normes des équipements sportifs des lycées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité (piscine, gymnase, camping, etc.) -Les communautés de communes, établissements publics de coopération intercommunale, peuvent contribuer au développement et à l'aménagement sportif de l'espace communautaire par la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements. -Subventions aux clubs, associations, etc. -Sécurité des installations sportives. -Possibilité de mettre à disposition les équipements sportifs auprès des collèges et des lycées. -Possibilité de créer un office municipale des sports. 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation, prévention, conseils et réglementation.

▪ **Quels sont les enjeux pour les équipements de santé du territoire ?**

ATOUTS

- Un **bilan convenable des équipements sportifs** sur l'ensemble du périmètre du SCOT. Bonne couverture en équipements sportifs sur l'ensemble du territoire.
- Un réseau sportif bien développé structuré autour d'un **réseau d'associations sportives dense**.
- Des **acteurs conscients des problématiques** de leur territoire et **actifs** dans la création de projets.
- Un **potentiel Jeunesse** relativement **important et qui se maintient** sur le périmètre de l'étude. Un potentiel qui va créer une dynamique territoriale autour de la création d'équipements sportifs et de loisirs.
- Un **potentiel de jeunes retraités** qui se remarque et tend à s'intensifier.

FAIBLESSES

- **Inadéquation/déséquilibres** entre les communes. Equipements sportifs **non adaptés, sur-fréquentés et manquants** selon les communes du périmètre du SCOT (exemples de Saint-André-de-Sangonis ; Clermont-l'Hérault ; Gignac ; Montarnaud ; Canet ; Saint-Pargoire).
- Un **besoin de rénovation** des équipements existants indispensable sur l'ensemble du périmètre du SCOT.
- Un **manque réel** sur la Vallée de l'Hérault en termes d'équipements de natation.
- **Concurrence** entre les communes et l'intercommunalité dans la répartition des compétences.
- **Assiette financière différente** entre les communes du périmètre du SCOT ce qui accentue les déséquilibres et les inégalités.
- **La mobilisation et l'implication des acteurs différentes** selon les communes. Accentue les déséquilibres et les inégalités.
- **Politique de « rattrapage » préférée à une politique d'anticipation.**
- **Manque d'anticipation des politiques publiques.**

OPPORTUNITES

- **Le privé** qui investit de plus en plus le secteur du loisir.
- **Le réseau associatif** existant, porteur de valeurs et d'échanges permettant la cohésion territoriale.
- A l'échelle de la Vallée de l'Hérault : **des acteurs actifs et dynamiques**. Certaines communes très actives dans la volonté de créer de nouveaux équipements sportifs et de loisirs. Elus et population sont forces de proposition (exemples de Montarnaud, Aniane, Gignac, Saint-Pargoire, Saint-André-de-Sangonis, Vendémian, Joncquières).
- A l'échelle du Clermontais : **des volontés réelles** de mise en place de projet notamment de construction d'un gymnase et d'un skate-parc (localisation non déterminée).
- **Arrivée de nouvelles populations** qui vont pouvoir faire vivre les équipements.

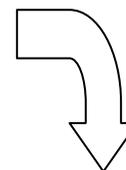
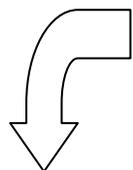
MENACES

- Un **manque de visibilité** des équipements sportifs et de loisirs du périmètre du SCOT face à l'attractivité et au rayonnement des pôles externes.
- **L'attractivité des pôles externes** (Montpellier notamment) qui peut mettre à mal l'utilisation des équipements sportifs et de loisirs du périmètre du SCOT.
- **Baisse des dotations** de l'Etat en faveur des collectivités (et notamment ceux sportifs et de loisirs).
- **Arrivée de nouvelles populations** qui vont accentuer la dégradation des équipements existants.

Cette proposition de programmation a été permise par la mise en place de l'analyse AFOM et permet ainsi de prioriser les actions. De ce fait, trois actions ont été retenues afin d'améliorer et de renforcer l'offre en équipements sportifs et de loisirs sur le territoire :

- **Axe 1** : Rénover et mise aux normes des équipements sportifs et de loisirs.
- **Axe 2** : Favoriser la mutualisation des équipements sportifs existants sur le périmètre du SCOT.
- **Axe 3** : Améliorer l'offre en termes d'équipements de natation sur la Vallée de l'Hérault.
- **Axe 4** : Communiquer autour des équipements sportifs et de loisirs existants pour améliorer l'attractivité du territoire du SCOT.

AXE 1
**Rénovation et mise aux
normes des équipements
sportifs existants**



Enjeux ?

Le territoire présente des équipements sportifs et de loisirs qui, au fil du temps, se sont dégradés. Une rénovation et une mise aux normes semblent donc être une solution envisageable et peu coûteuse qui va permettre de revaloriser les équipements existants et leur donner une seconde nature.

Objectifs :

- Mise aux normes des équipements existants.
- Travaux de rénovation sur les équipements existants jugés obsolètes et désuets.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'action s'adresse à tous les communes possédant des infrastructures laissées en désuétude. Le constat est fait que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault a une bonne couverture d'équipements mais qu'ils ont besoin de rénovation.

NB : Cette focalisation sur la Vallée de l'Hérault est dû au fait que nos entretiens se sont menés principalement auprès d'acteurs appartenant à cette Communauté de Communes. Il ne faut donc pas prendre ces propositions d'actions en tant que réalité exhaustive mais plutôt comme une tendance perçue.

AXE 2

Favoriser la mutualisation des équipements sportifs existants

Enjeux ?

Le territoire a fait percevoir des déséquilibres entre les équipements sportifs et de loisirs selon les communes. Certains équipements sont sur-fréquentés contre d'autres qui ne sont pas adaptés voire inexistantes. Face à ce constat, un réseau d'équipements sportif devrait être mis en œuvre et en interrelation afin d'équilibrer l'usage et la distribution des équipements ainsi que du matériel.

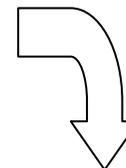
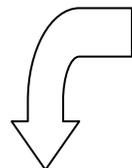
Objectifs :

- Créer un réseau d'équipements entre communes bien dotées afin d'éviter la sur-fréquentation de certains équipements et faire vivre au maximum l'ensemble des capacités existantes.
- Créer un partage des équipements et du matériel existant des communes les plus dotées vers les moins dotées.
- Renforcer le réseau associatif existant pour favoriser la mutualisation.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Le premier point de l'action, à savoir créer un réseau d'équipements entre des communes bien dotées pour équilibrer l'utilisation des équipements existants s'adresse à toutes les communes du territoire (à l'exception de Clermont-l'Hérault).
Le second point de l'action qui s'agit d'un transfert de matériel des communes les plus dotées (Clermont l'Hérault) vers les moins dotées (Canet, Saint-Pargoire par exemple) .

AXE 3
**Améliorer l'offre en
équipements de natation**



Enjeux ?

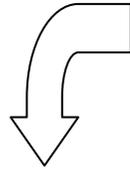
Le maillage territorial et les attentes des populations ont laissé percevoir le besoin pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault d'élargir l'offre en termes d'équipements de natation (piscines notamment). En effet, face au complexe créé à Clermont l'Hérault, le territoire du SCOT se trouve déséquilibré en terme d'offre de piscines.

Objectifs :

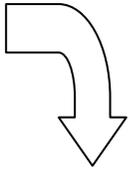
Entreprendre la création de nouveaux équipements de natation pour équilibrer le territoire en termes d'offre.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Le besoin a été principalement remarqué sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault ; cette proposition d'action s'adresse donc aux communes appartenant à cette Communauté de Communes et qui ne possèdent pas de piscine.



AXE 4
Communiquer autour des équipements sportifs et de loisirs existants pour améliorer l'attractivité du territoire



Enjeux ?

Le manque de visibilité des équipements sportifs et de loisirs sur le périmètre du SCOT se fait ressentir face au rayonnement des équipements des polarités voisines (exemple de Montpellier). Il semble donc nécessaire, face à ce constat, de renforcer la communication autour des sites et des équipements sportifs et de loisirs pouvant ainsi renforcer leur visibilité et leur fréquentation.

Objectifs :

- Valoriser davantage les ressources locales pour les mettre au service du développement local.
- S'appuyer sur le réseau associatif existant pour impulser de nouveaux projets.
- Créer un évènement sportif original et atypique à l'échelle du SCOT afin de créer une plus-value sur le territoire.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'action s'adresse à l'ensemble des communes du SCOT souhaitant renforcer le réseau associatif sportif existant en le rendant force de proposition concernant la réalisation de nouveaux projets. Le site de Mourèze, par exemple, pourrait-être davantage valorisé par le biais de moyens de communication plus efficaces, le rendant ainsi un site de loisirs unique sur la Communauté de Communes du Clermontois.

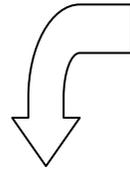
▪ **Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT**

Une étude sur des expériences et actions menées, hors de la zone d'étude, dans le domaine des sports et des loisirs a été entreprise afin de proposer des idées pouvant être réutilisables sur le périmètre du SCOT. Le **complexe sportif et culturel de Clapiers** (périphérie de Montpellier) a été retenu pour différentes raisons :

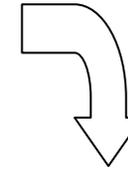
- pour sa proximité avec le territoire d'étude ;
- pour son caractère bi-sectoriel : à la fois espace culturel et sportif.



Equipements	Utilisés pour/par...
1 gymnase + vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> - dans le cadre scolaire pour la pratique de l'EPS par l'école élémentaire et le collège ; - les associations sportives de la commune ; - par le service jeunesse, lors de stages, pendant les périodes de vacances scolaires.
Salle 1	-utilisée pour des activités sportives par des associations de la commune.
Salle 2	- utilisée par le Service Jeunesse de la Commune comme lieu de rencontres, d'échanges, de construction de projets.
Salle 3	-utilisée pour de multiples activités comme des expositions, spectacles, réunions, fêtes diverses, etc.



Créer un complexe sportif et culturel sur le territoire du SCOT



Objectifs

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat envers les collectivités, la construction de nouveaux équipements (et notamment sportifs) se fait rare. Repenser l'usage des équipements sportifs et la mutualisation restent des solutions pertinentes et peu coûteuses à mettre en place. Face à un potentiel Jeunesse constant et grandissant, le choix de porter des équipements pour ce type de public se justifie. Une volonté tournée vers la création d'un nouvel espace de socialisation structuré autour du sport et de la culture peut donc être une idée originale à mettre en place.

Quelles démarches ?

- Redéfinir les différent(e)s usages/utilisation que peuvent avoir les équipements sportifs actuels.
- Etablir une hiérarchisation dans les équipements existants pour pouvoir établir les équipements susceptibles d'accueillir plusieurs fonctions (comme la culture).
- Déterminer, faire l'inventaire de bâtiments ou structures potentiellement exploitables.

Cette proposition d'action s'adresse à l'ensemble des communes du SCOT bien dotées en équipements ou/et qui possèdent des bâtiments laissés à l'abandon et qui en conséquence peuvent faire l'objet d'une réhabilitation pour la réalisation de ce type de projet. Ces bâtiments peuvent être de type : ancienne cave coopérative, ancien mas, hôtel particulier, ou bien simplement la salle polyvalente du village.

En résumé :

Constatations :

- Un territoire relativement **bien doté** en termes d'équipements sportifs et de loisirs mais qui connaît des **lacunes**.
- Des **acteurs nombreux et actifs** (touristes, potentiel jeunesse, jeunes retraités, réseau associatif).
- Un **territoire vulnérable** aux conditions extérieures (attractivité des polarités voisines).

Actions :

- **Renforcer les efforts sur les pôles structurants** pour garantir une renommée locale tout en partageant la plus-value réalisée avec l'ensemble du territoire.
- **Adapter l'offre** en équipements sportifs et de loisirs aux différents types d'acteurs présents sur le territoire et composer les actions par et pour eux.
- **Accentuer la communication et la promotion** des équipements existants pour assurer une place sur la scène locale voire départementale ou régionale.

Expérience extérieure :

- Création d'un complexe alliant sport et culture ?

La Culture

QUELS SONT LES GRANDS DEFIS DU TERRITOIRE DU SCOT EN MATIERE D'EQUIPEMENTS CULTURELS ?

▪ Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?

En France, les collectivités territoriales jouent un rôle conséquent dans le domaine de la culture. La culture est actuellement devenue un outil au service du développement local et participe fortement à l'attractivité territoriale et à la cohésion sociale. La culture devient ainsi un levier privilégié de l'action publique. Les collectivités territoriales se partagent les compétences comme suit :

LE DEPARTEMENT	LA COMMUNE / L'INTERCOMMUNALITE	LA REGION	L'ETAT
<ul style="list-style-type: none"> -Élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques. -Entretiens et restauration de patrimoines protégés n'appartenant pas à l'Etat. -Élaboration des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques. -Bibliothèques de prêt départementales. -Organisation et financement des musées départementaux. -Conservation et mise en valeur des archives départementales. 	<ul style="list-style-type: none"> -Enseignement artistique : enseignement initial de la musique, danse et art dramatique pour une pratique non professionnelle tout en créant un partenariat avec les scolaires. -Inventaire général du patrimoine culturel. -Bibliothèque de prêt municipal. -Organisation et financement des musées municipaux. -Conservation et mise en valeur des archives municipales. 	<ul style="list-style-type: none"> -Organisation et financement dans le cadre du plan régional des formations professionnelles. -Gestion et conduite de l'inventaire général du patrimoine culturel. -Bibliothèques régionales. -Organisation et financement des musées régionaux. -Conservation et mise en valeur des archives régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> -Compétences dans le domaine des enseignements supérieurs dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque qui assurent la formation aux métiers du spectacle. -Définition des normes nationales en matière d'inventaire. -Bibliothèques d'État, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, les bibliothèques spécialisées. -Musées nationaux et archives nationales.

▪ Quels sont les enjeux pour les équipements culturels du territoire ?

Les équipements culturels participent à l'attractivité du territoire et deviennent un critère majeur pour le maintien des populations car ils ciblent l'ensemble des populations. La culture participe aussi bien à l'épanouissement des enfants qu'aux personnes âgées sans oublier les adultes et les adolescents. Les équipements culturels promeuvent ainsi une dimension intergénérationnelle.

Point méthodologique : Cette évaluation effectuée par la méthode AFOM a pour objectif de cerner les enjeux du territoire en matière d'équipements culturels. L'évaluation se base sur une étude approfondie du territoire par les différents entretiens réalisés auprès des élus, l'enquête du cinéma ainsi que de l'inventaire. Ce tableau met en avant les atouts, les faiblesses, les opportunités ainsi que les menaces du territoire sur cette thématique. Cette méthodologie d'approche permet d'identifier les grandes priorités d'actions sur cette thématique.

ATOUTS

- Un territoire qui s'inscrit dans des dynamiques innovantes : le LAM impulsé par le département en est un très bon exemple.
- Un réseau de bibliothèques/médiathèques qui structure le territoire de la Vallée de l'Hérault.
- La présence d'un cinéma (Alain Resnais), d'une salle de spectacle (Sonambule) et d'un théâtre (Le Sillon) sur le territoire marque le potentiel culturel du territoire. D'autres salles moins spécialisées existent sur le territoire et viennent en complément de celles-ci.
- Des équipements culturels variés à fort potentiel d'attractivité : cinéma, salle de spectacle, salle de théâtre, etc.
- Les deux intercommunalités ont par ailleurs fait le choix de mettre en place des écoles de musiques, élargissant ainsi l'offre culturelle du territoire.
- Des usagers fidèles qui fréquentent le cinéma de manière régulière (enquête du cinéma en annexes).
- La vallée de l'Hérault et le Clermontois comptent un nombre considérable d'associations en lien avec la culture ; elles sont dynamiques.
- Le territoire propose des équipements culturels organisés de façon complémentaire et multipolarisée.

FAIBLESSES

- Malgré une bonne structuration des équipements culturels sur le territoire, leur répartition et leur accessibilité restent toutefois inégales. La ville de Clermont-l'Hérault concentre à elle seule deux équipements culturels « structurants ».
- Les associations, nombreuses sur le territoire, sont en manque de certains d'équipements. La Vallée de l'Hérault à titre d'exemple est concernée par cette situation.
- De plus, une forte demande en salles polyvalentes est constatée. Paradoxalement un potentiel latent laissé en désuétude existe bel et bien et nécessite des frais de mise aux normes, de rénovations, etc.
- Selon l'enquête effectuée au cinéma, les usagers reprochent très largement un manque de confort et souhaiteraient des améliorations en termes de nombre de salles, des séances et films proposés.

OPPORTUNITES

- Le territoire du SCOT compte des équipements culturels attractifs et relativement structurants comme le cinéma Alain Resnais ou bien le Sonambule.
- De plus, différentes communes s'engagent dans de nouveaux projets venant conforter l'offre culturelle sur le territoire, notamment en matière de bibliothèques, médiathèques ou encore des projets de salle des fêtes ou polyvalentes.
- Le territoire du SCOT présente un véritable potentiel culturel en termes d'identité, de tourisme, de gastronomie, ou bien de paysages permettant ainsi l'émergence de nouveaux projets culturels.
- La diversité et la richesse d'associations présentes sur le territoire viennent renforcer cette dynamique culturelle et notamment grâce au volontarisme des élus.
- D'après l'enquête réalisée auprès des usagers du cinéma, la culture ressort comme étant le domaine à améliorer devant les loisirs ou bien la santé. Indéniablement ces résultats montrent la volonté des habitants de renforcer les équipements en termes de culture.

MENACES

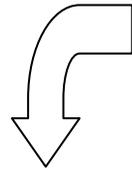
- La baisse des aides de l'Etat apparait comme une véritable menace pour la mise en place de nouvelles infrastructures. Cette baisse vient ainsi freiner la mise en place de projets, faisant de la culture un thème non prioritaire.
- De plus le durcissement de la législation en matière de mise aux normes des infrastructures ralentit la mise en place de projets.
- La proximité et l'attractivité à la métropole de Montpellier peuvent nuire à la fréquentation des équipements du territoire et les ancrer dans une démarche concurrentielle.
- Le manque de dialogue et de coopération à l'échelle du SCOT peuvent par ailleurs desservir la réalisation de projets et occulter le principe de complémentarité et d'équilibre entre les communes.

L'analyse ci-dessus pointe les enjeux en matière d'équipements culturels sur le territoire. En résumé, le territoire du SCOT en matière d'équipements culturels est dans l'ensemble bien doté malgré des inégalités de répartition. Le territoire présente un véritable potentiel de développement pour la culture mais il doit faire face à des enjeux multiples pour assurer son efficacité et son rayonnement. La culture reste indéniablement une véritable force pour le territoire participant ainsi à son attractivité et à sa structuration.

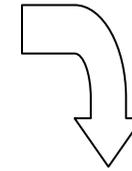
Ces choix imminents peuvent ainsi se décliner en 3 axes. Ces derniers apportent des pistes de réflexion et des préconisations afin d'améliorer l'offre culturelle sur le territoire :

- **Axe 1** : Valoriser les équipements existants dédiés à la culture.
- **Axe 2** : Elargir l'offre en salles polyvalentes.
- **Axe 3** : Proposer un nouvel équipement alliant salle de cinéma et salle de conférences/réunions.

Ces priorités se veulent être en adéquation avec les objectifs d'un SCOT : de façon raisonnée, équilibrée, complémentaire et multipolaire.



AXE 1
**Valoriser les équipements
culturels existants**



Enjeux ?

Le territoire présente des bâtiments pouvant être améliorés afin de leur donner un usage spécifique et notamment culturel. Cette restructuration peut ainsi être moins coûteuse face à des travaux de construction et participe à l'entretien du patrimoine bâti communal.

Objectifs :

- Travaux de rénovation de bâtiments.
- Remise aux normes d'infrastructures.
- Mettre en place et renforcer la communication sur les équipements culturels existants.
- Inventaire de bâtiments potentiellement exploitables.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Cette proposition d'action s'adresse à toutes les communes possédants des bâtiments ou infrastructures laissés en désuétude et pouvant être transformés ou aménagés en véritable équipement culturel. Ces bâtiments peuvent être de type : ancienne cave coopérative, ancien mas, hôtel particulier, ou bien simplement la salle polyvalente du village. Certains travaux d'améliorations sont ainsi préconisés pour les équipements suivants :

- ❖ La mise aux normes du théâtre le Sillon à Clermont-l'Hérault ;
- ❖ Une forte demande des usagers en matière d'amélioration du cinéma Alain Resnais : les usagers soulèvent un manque de confort et espèrent un agrandissement du cinéma afin d'avoir une offre plus large en matière de séances et de films. Certaines de ces modifications pourraient être engagées sur du cours terme afin de maintenir les usagers habituels et d'en capter de nouveaux.

D'autres initiatives sont par ailleurs à soutenir :

- ❖ Maintenir la dynamique du Sonambule à Gignac, actuellement en plein essor ;
- ❖ Perdurant les travaux et les améliorations des bibliothèques.

AXE 2
Elargir l'offre en salle
polyvalente

Enjeux ?

Répondre à la demande des élus en termes d'amélioration des salles polyvalentes.
Le territoire du SCOT présente des salles polyvalentes devenues inadaptées et souvent trop petites face à l'augmentation croissante des populations.

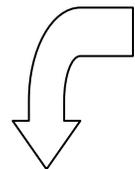
Objectifs :

- Travaux de remises aux normes des salles existantes.
- Agrandissement et adaptation des salles existantes en fonction des demandes des élus.
- Construction de nouvelles salles non spécialisées.

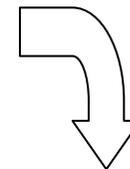
Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

A travers les différents entretiens, les salles polyvalentes semblent être un véritable manque dans la structuration de certaines communes et notamment les communes qui ont connu une croissance démographique importante et rapide. En effet, les capacités des salles ne sont plus adaptées en lien avec le nombre d'habitant.

Des communes comme Saint-André-de-Sangonis, Clermont-l'Hérault, Saint-Pargoire soulèvent ce manque devenu un véritable handicap au bon développement des communes.



AXE 3
**Construction d'un
multiplexe**



Enjeux ?

Aux vues des deux axes précédents, la construction d'un multiplexe pourrait être une solution envisageable alliant la demande en matière de salles non spécialisées et l'amélioration d'équipements existants et notamment le cinéma Alain Resnais. Au regard d'une croissance démographique, ce type d'équipement serait ainsi adapté aux territoires et à ses nouveaux besoins.

Objectifs :

- Permettre l'agrandissement du cinéma Alain Resnais et d'envisager si besoin une éventuelle délocalisation
- Construction de salles de conférences pour accueillir des événements de types assemblée générale, colloques, etc.
- Construction de salles annexes : salles de réunions, ou autres salles non spécialisées.

Pour quel(s) territoire(s) et quelle temporalité ?

Plusieurs implantations sont possibles, voici deux préconisations :

- Afin d'assurer un certain équilibre entre les deux intercommunalités, la construction éventuelle d'un multiplexe pourrait s'effectuer sur la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault. En effet le Clermontais compte déjà des équipements culturels structurants.
- L'axe Clermont-l'Hérault/Gignac peut être une solution. En effet, la proximité de l'A75, la situation centrale au territoire du SCOT et la proximité aux pôles structurants des deux intercommunalités (Gignac/Clermont-l'Hérault/Saint-André-de-Sangonis) sont des éléments essentiels pour assurer l'accessibilité aux lieux.

▪ **Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT**

Les paniers culturels

Initiés principalement dans les grandes villes et originaires de la ville de Nantes, les paniers cultures se développent à grand pas sur le territoire national. Les paniers culturels s'inspirent du système des AMAP, -Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne- soit un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de paniers. Le panier Culture est donc un partenariat entre l'offre culturelle et les usagers. Les usagers en achetant « un panier culturel » s'engagent ainsi à participer à certaines offres culturelles proposées par le territoire.

Le panier culture est en résumé...

- Un circuit court de l'économie sociale et solidaire inspiré du fonctionnement des AMAP.
- Une diversité culturelle revendiquée.
- Une autre façon de vivre et de faire vivre la culture.
- Des contributeurs-citoyens qui s'engagent dans une aventure humaine et artistique.
- Assure une certaine pérennité économique des équipements culturels.



Un Pass' Culture sur le territoire du SCOT Cœur d'Hérault ?

Les paniers culturels peuvent être ainsi être développés sur le territoire du SCOT sous forme d'un Pass'Culture entre l'ensemble des équipements et des animations culturels proposés par le territoire. Ce système, innovant en milieu rural, participe à l'interconnexion, et conduit ainsi à une meilleure complémentarité et cohérence entre les différents équipements culturels. De plus, ce Pass'Culture amène à une réflexion collective et donc à des partenariats, des dialogues entre les acteurs du monde culturel permettant de faire émerger un réseau construit et organisé.

A titre d'exemple, une mise en réseau du cinéma Alain Resnais, de la salle de spectacle le Sonambule, le théâtre le Sillon et les différentes structures accueillants des événements culturels (salles, bibliothèques,...) peut être une piste de réflexion intéressante pour renforcer l'attractivité culturelle du territoire.

En pratique, le Pass'Culture peut :

- être une carte d'abonnement (payante) permettant l'accès à des événements culturels (Cinéma, concert, théâtre, exposition,...) avec des tarifs préférentiels.
- être une carte où l'utilisateur choisit le montant, avec une valeur seuil, lui permettant de dépenser et d'avancer les frais pour participer à un événement culturel.

En résumé...

Constatations :

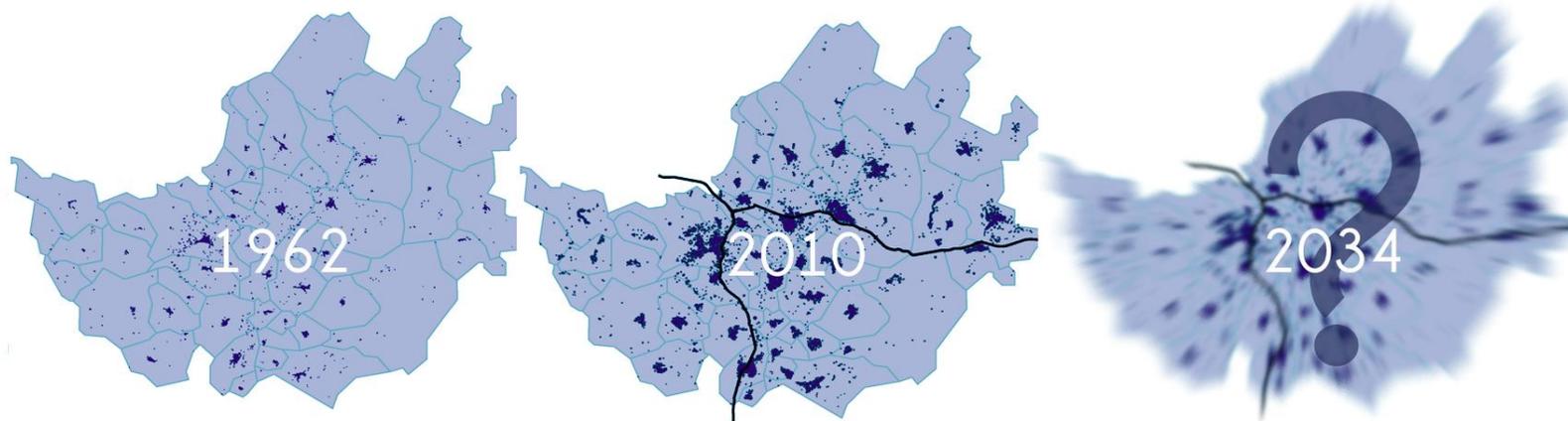
- Le territoire du SCOT présente un **fort potentiel en équipement culturel**, mais nécessite toutefois des améliorations pour contribuer davantage à son attractivité.
- Une **forte demande** des populations en matière de renforcement de l'activité culturelle sur le territoire.
- Des manques sont soulevés par les élus en matière d'équipements culturels et notamment des salles polyvalentes.

Actions :

- **Valoriser les équipements dédiés à la culture.**
- **Elargir l'offre en salles polyvalentes.**
- **Proposer un nouvel équipement** alliant salle de cinéma et salle de conférences/réunions.

Expérience extérieure :

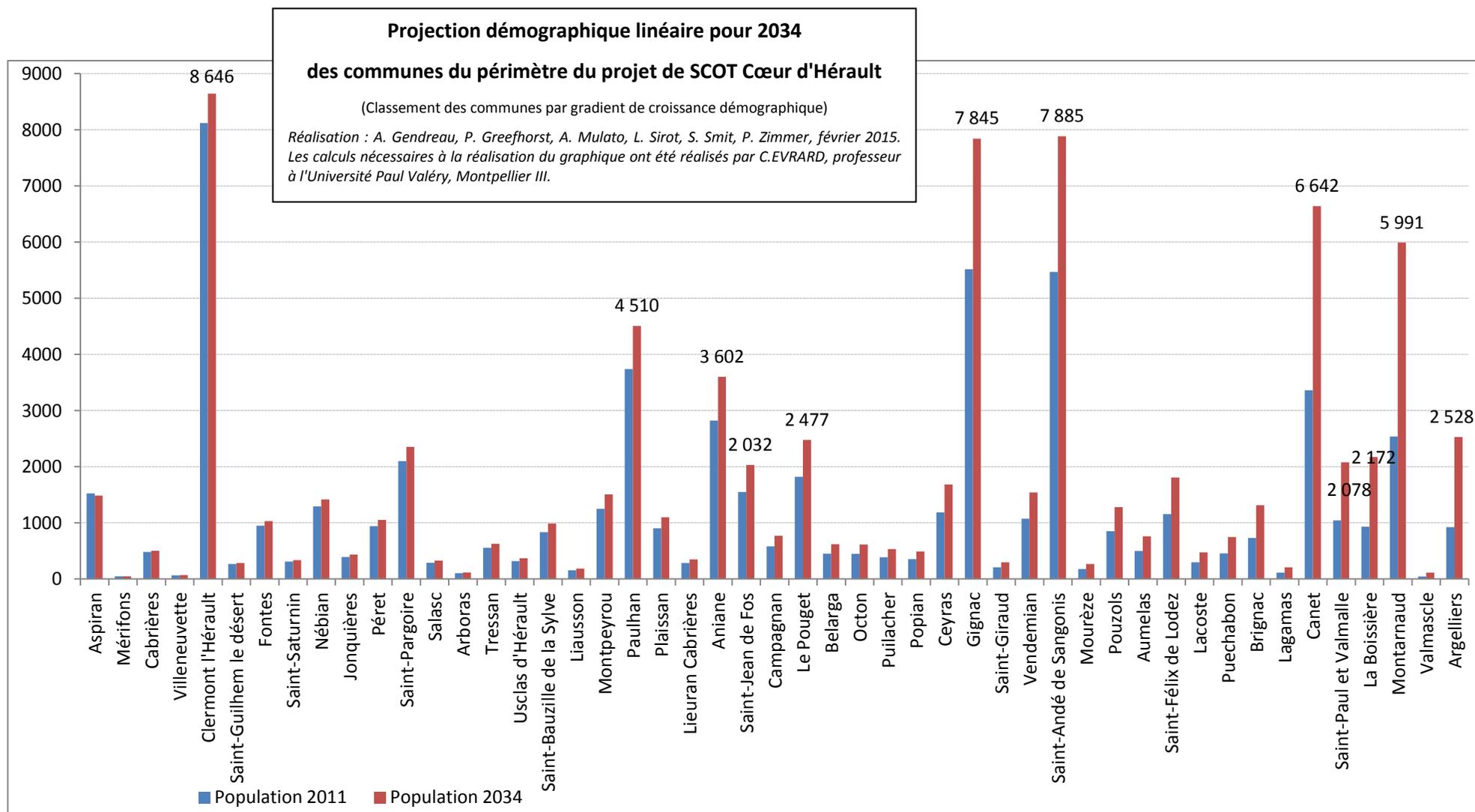
- Mise en place d'un Pass'Culture, sous le modèle des «paniers culturels» développés dans les villes Nantes, Lille, Strasbourg, etc. ?

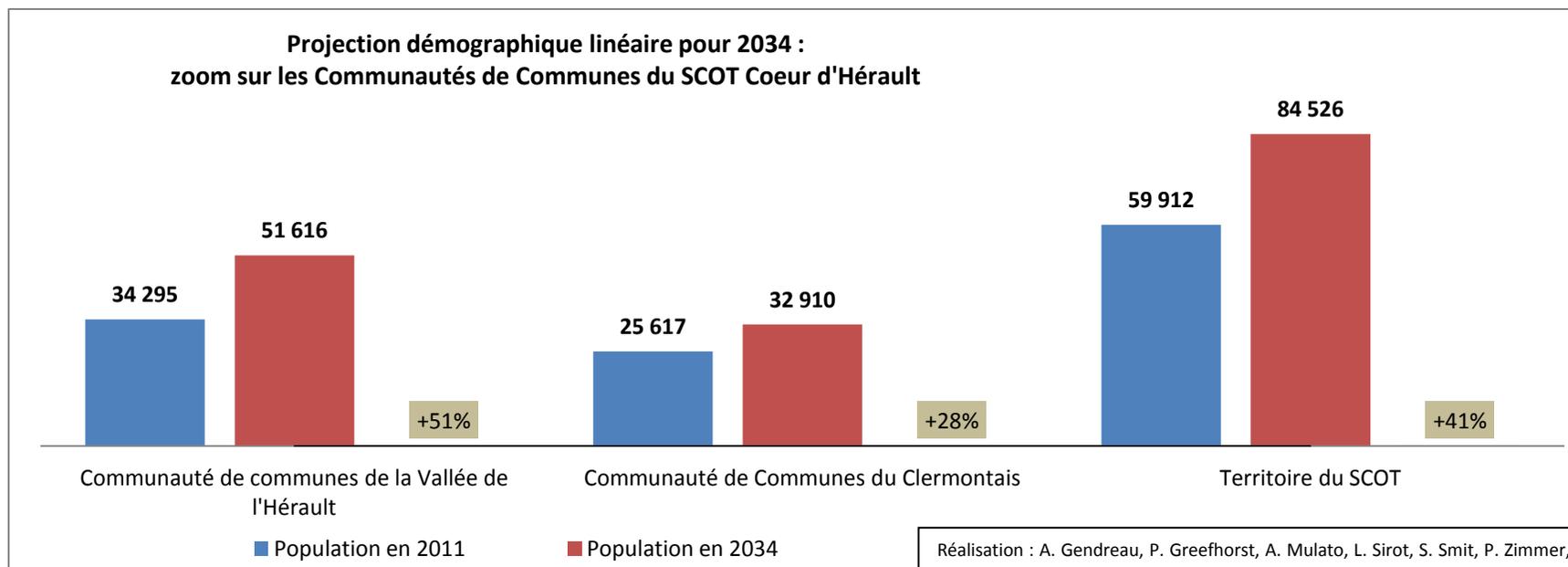


Partie 5 : Quel avenir pour le territoire ?

Partie 5 : Quel avenir pour le territoire ?

Quel avenir démographique pour le territoire du SCOT ?



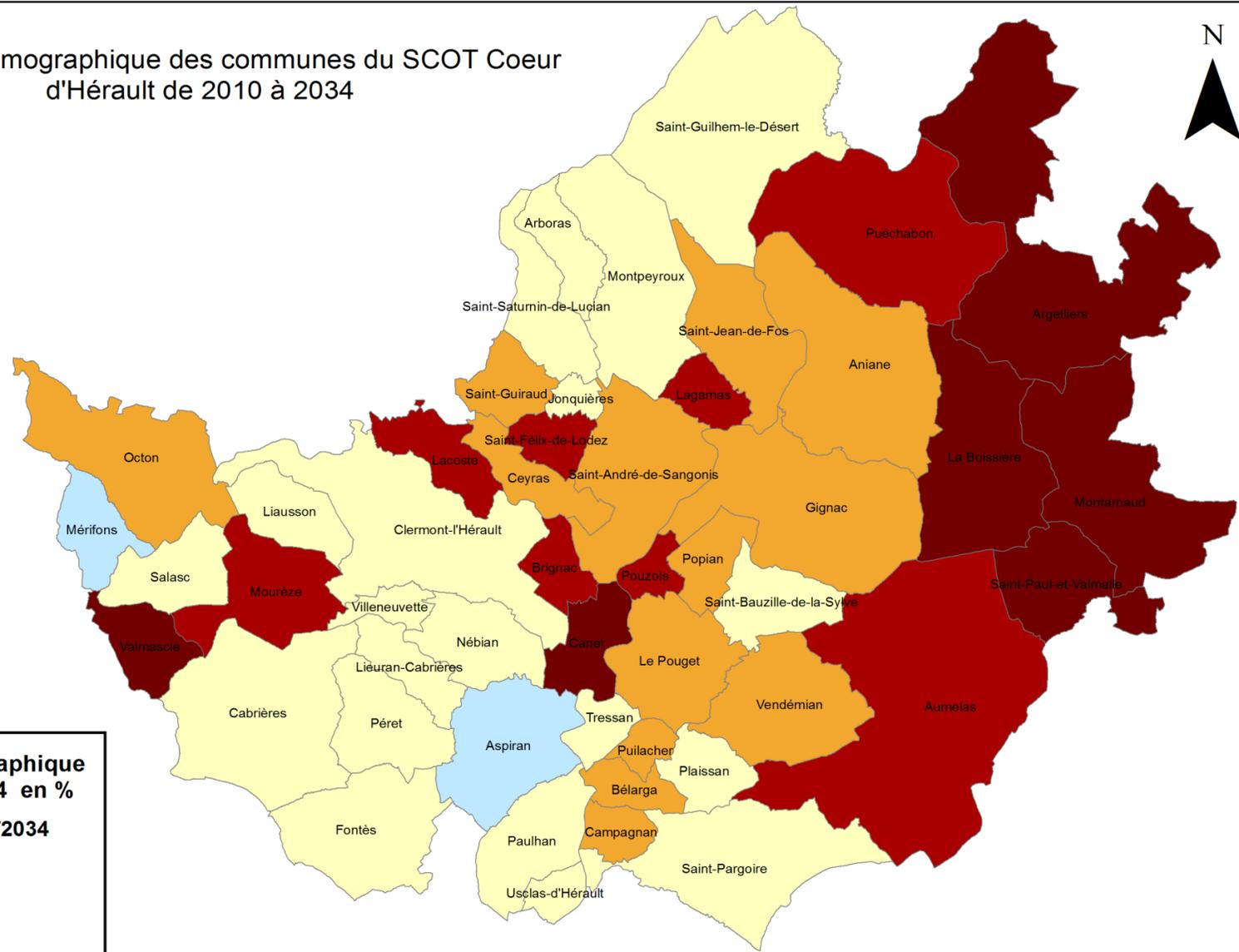


Réalisation : A. Gendreau, P. Greefhorst, A. Mulato, L. Sirot, S. Smit, P. Zimmer, février 2015.
Les calculs nécessaires à la réalisation du graphique ont été réalisés par C.EVRARD,

Point méthodologique : Une projection omphale de type INSEE n'était pas réalisable pour notre étude ; en effet, à l'échelle des communes, parce que les effectifs de population enregistrent de très fortes variations, une telle projection conduirait à des résultats difficilement exploitables. **La projection démographique linéaire permet quant à elle d'obtenir des résultats plus fiables et exploitables.** Ces résultats sont l'aboutissement de calculs réalisés par un spécialiste en démographie, Mr Evrard. Le détail communal des chiffres pour la projection démographique linéaire se trouve en page 57 des annexes.

Cependant, remarquons bien que cette projection linéaire **ne donne qu'une représentation hypothétique de l'évolution de la population du territoire.** Ainsi, cette projection démographique linéaire pour 2034 **ne donne qu'une idée et ne prend pas en compte les "aléas" et changements qui pourraient être induits par des changements d'organisations territoriales (organisation en SCOT, changement dans les politiques d'urbanisme en général, changement de directions d'aménagement induites par les élections, etc).**

Projection démographique des communes du SCOT Cœur d'Hérault de 2010 à 2034

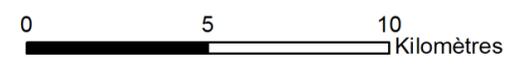


Projection démographique linéaire 2010 à 2034 en %

Taux évolution 2010/2034

- 2,7 - 0,0
- 0,1 - 18,5
- 18,6 - 30,6
- 30,7 - 45,8
- 45,9 - 63,6

Auteurs: Greefhorst P; Mulato A; Gendreau A; Sirot L; Smit S; Zimmer P



Sources: Insee 2011, M. Christophe Evraud.

Carte 18 - Projection démographique des communes du SCOT Cœur d'Hérault de 2010 à 2034

Le territoire dans son ensemble se projette pour une population en 2034 estimée à 84 526 habitants soit une augmentation globale de + 24 614 habitants et donc une croissance de 41%.

- Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, il s'agit d'une augmentation totale de + 17 321 habitants soit une croissance démographique de 51%.
- Pour la Communauté de Communes du Clermontais, il s'agit d'une augmentation totale de + 7 293 habitants soit une croissance démographique de 28%.

Aujourd'hui, la différence de poids démographique entre les deux Communautés de Communes concerne à peu près 9 mille habitants. En 2034, il s'agira d'une différence de près de 19 mille habitants. Ces chiffres associés au taux de croissance (51% contre 28%) font donc ressortir des enjeux majeurs pour le territoire et plus précisément un déséquilibre qu'il faudra prévoir, anticiper et gérer.

▪ Des tendances d'évolution bien précises

> **Des pôles internes qui concervent leur position structurante pour le territoire :**

Aniane ; Canet ; Clermont-l'Hérault ; Gignac ; Montarnaud ; Paulhan ; Saint-André-de-Sangonis.

NB : la tendance est à nuancer dans le cas de Clermont-l'Hérault : sa population entre 2011 et 2034 augmente en effet de 6% seulement. A titre de comparaison, sur l'ensemble du territoire, les taux entre 2011 et 2034 connaissent une variation comprise entre - 41% pour Aspiran et + 174% à Argelliers.

> **5 communes qui vont dépasser le seuil des deux mille habitants dans 20 ans :**

Argelliers (2 528 habitants) ; Le Pouget (2 477) ; La Boissière (2 172) ; Saint-Paul-et-Valmalle (2 078) ; Saint-Jean-de-Fos (2 032 habitants).

> **7 communes dont la population va augmenter de façon très importante :**

Montarnaud : 5 991 habitants c'est à dire + 3 453 habitants en 20 ans ;
Canet : 6 642 habitant c'est à dire + 3 281 habitants ;
Saint-André-de-Sangonis : 7 885 habitants c'est à dire + 2 416 habitants ;
Gignac : 7 845 habitants c'est à dire + 2 330 habitants ;
Argelliers : 2 528 habitants c'est à dire + 1 606 habitants ;
La Boissière : 2 172 c'est à dire + 1 240 habitants ;
Saint-Paul-et-Valmalle : 2 078 habitants c'est à dire + 1 034 habitants.

> **3 communes qui vont stagner :**

Cabrières : + 19 habitants en 20 ans ; Arboras : + 13 habitants ;
Villeneuve : + 3 habitants en 20 ans.

> **2 communes qui vont régresser :**

Mérifons : - 1 habitant ; Aspiran : - 40 habitants.

▪ **Vers une mise en place d'un scénario d'évolution pour l'ensemble du territoire ?**

Pour la mise en place de scénarii d'évolution d'un territoire, de **nombreux facteurs** sont à prendre en compte :

- les changements **politiques** (impact de toutes les échelles électorales, phases pré et post électorales qui ralentissent les politiques d'aménagement du territoire, baisse des dotations de l'État, etc) ;
- les évolutions **foncières et immobilières** (équilibre entre augmentation de la demande et des prix de construction, d'achat, de location, etc) ;
- l'évolution de **l'occupation des sols** (équilibre entre zones agricoles/naturelles et à urbaniser, choix des communes dans les politiques d'urbanisme et d'environnement, etc) ;
- les changements **démographiques et sociaux** (implantation de logements sociaux, baisse du nombre d'individus par logement, etc) ;

NB : La réalisation et l'étude des projections démographiques à l'horizon 2034 nous ont paru nécessaire pour nous projeter dans l'avenir du territoire et en

dégager un scénario d'évolution possible. L'étude démographique est en effet un bon indicateur pour anticiper les besoins et enjeux futurs pour le territoire.

- les changements **économiques** (baisse du pouvoir d'achat, augmentation des taxes locales, etc).

A partir de ces constatations, **le SCOT se présente comme un outil permettant de réguler, équilibrer et organiser le territoire** en tenant compte des facteurs cités ci-dessus.

NB : Sans organisation pour le territoire, il existe plusieurs risques concernant l'avenir du territoire dans son ensemble tels que **le manque de vision globale** dans les projets d'aménagement, **l'absence de développement harmonieux du territoire** en cas de cloisonnement des actions et projets à l'échelle communale, le risque de **perte de l'identité territoriale** en cas de manque ou de non mutualisation de travail sur le lien avec les pôles urbains, etc.

En bref, sans organisation territoriale, il y a un risque de "laisser-aller" pour le territoire qui inciterait probablement les communes à évoluer indépendamment encourageant ainsi des **territoires pluriels**.

> Scénario d'évolution sur un territoire organisé

1) Effets attendus et conséquences en termes de gestion du territoire :

S'organiser dans un aménagement global : mise en place d'un territoire cohérent et connecté en maintenant une armature **territoriale équilibrée et un réseau complémentaire**.

Concrètement : renforcer et diversifier l'attractivité des pôles structurants du territoire (et notamment Aniane, Canet, Gignac, Montarnaud, Paulhan et Saint-André-de-Sangonis), gérer les espaces de "vide" et de "plein" (ceux qui ont pu être identifiés dans les parties thématiques précédentes).

S'organiser dans la concertation politique : en participant à l'évolution globale du territoire de toutes les communes.

Concrètement : œuvrer pour un territoire sans enclave, maintenir le dialogue entre tous les acteurs politiques, instaurer de la démocratie participative, etc.

2) Effets attendus en termes d'équilibre et d'ouverture aux pôles externes :

Prendre en compte les dépendances avec Montpellier et Béziers : articuler les spécificités des grands pôles urbains avec les équipements et les services du territoire.

Concrètement : positionner et maintenir l'offre en équipements du territoire, proposer des équipements de qualité qui répondent aux besoins des populations en continuant à travailler sur le lien avec les pôles urbains (concurrence/dépendance), etc.

Conserver l'identité territoriale en veillant à valoriser le territoire : mise en avant des spécificités territoriales, travail sur l'attraction du territoire.

3) Effets attendus en termes de gestion de l'espace et de la population :

Anticiper les évolutions de la population.

Concrètement : gérer la répartition de la population au sein du territoire, rechercher l'équilibre en termes de présence et d'accès aux équipements (comme défini dans les parties thématiques et comme étudié dans les projections démographiques de 2034 ci-dessus).

Travailler sur les services du territoire et le niveau de vie de la population.

Concrètement : maintenir les services existants et notamment le tissu associatif primordial pour les populations.

4) Effets attendus et conséquences en termes de gestion de projets sur un territoire organisé :

S'organiser pour gérer l'existant : partager et mettre en réseau les équipements existants

Concrètement : étendre l'effort et développer à d'autres secteurs les solutions de coopération mises en place au niveau des Communautés de Communes notamment en termes de partage des frais, mise en réseau du personnel, mutualisation des infrastructures (cas des équipements de petite enfance par exemple).

S'organiser pour gérer les projets : optimiser et mutualiser les projets d'équipements visant à répondre aux besoins et attentes de la population

Concrètement : veiller à mettre en place une concertation concernant le choix de la localisation pour la création d'un équipement ; veiller à créer un équipement à l'endroit où il puisse répondre aux besoins du plus grand nombre (comme abordé dans les parties thématiques et les cartes d'enjeux).

▪ Comparaison avec un territoire extérieur similaire

Sur la base de la projection démographique présentée ci-dessus, il apparaît que le territoire du futur SCOT sera équivalent à celui de l'aire urbaine de Sète soit : un territoire composé de plus de 88 000 habitants et un territoire de 3 communes (Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Frontignan).

L'exemple de l'aire urbaine de Sète : que retenir en termes d'équipements ?

- **Balaruc-les-Bains** : d'importantes actions sont menées en faveur des 13/18 ans à travers le partenariat établi entre la Ville et l'association « Bal'Ados » dont l'objectif est d'aider les jeunes à devenir citoyens. Il s'agit de faciliter leur épanouissement, favoriser leur autonomie et leur responsabilité, permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté, promouvoir les relations intergénérationnelles et les sensibiliser au milieu environnant tels sont les objectifs essentiels de cette démarche socio-éducative. Les activités concernent la musculation, skate-board, mini golf, billard mécanique ou encore des soirées foot. A ces animations hebdomadaires s'ajoutent différents séjours, activités à thèmes et sorties durant les vacances scolaires. (www.ville-balaruc-les-bains.com)

Les projets en cours :

- Rénovation des équipements sportifs existants et la création de nouveaux pour développer une large pratique sportive et la mise en place des infrastructures pour un accès illimité à la culture.

- **Balaruc-le-Vieux** : existence d'un partenariat entre l'école de musique de Balaruc-le-Vieux et Frontignan-la-Peyrade. Ce partenariat innovant en termes de relation inter-communale permet ainsi à des petites communes d'apporter à sa population un service de qualité et de proximité. (www.ville-balaruclevieux.com)

- **Frontignan** :

- Existence d'un Pass'Kifo (pour les 10-25 ans) gratuit qui donne accès aux activités de loisirs proposées par le service jeunesse, ainsi qu'à de nombreux avantages notamment en matière de tarifs culturels.

- Des animations pour les Séniors : Le CCAS propose aux personnes âgées différentes animations spécifiques et adaptées tout au long de l'année (séances spéciales gratuites au CinéMistral tous les deuxièmes mardis du mois) et dans le cadre de manifestations (semaine bleue, fêtes de fin d'année, festival international du roman noir, fête des mères, etc.). (www.ville-frontignan.fr)

Conclusion

> Les enjeux majeurs du territoire du SCOT Cœur d'Hérault en matière d'équipements

En conclusion, le territoire est bien doté en matière d'équipements, et ce, de façon plutôt homogène. L'offre en équipements semble, de plus, être adaptée aux besoins et aux attentes des habitants du territoire du SCOT Cœur d'Hérault.

Pour rappel, voici les grands enjeux du territoire issus du constat :

-Santé : - Accès au soin difficile pour les communes rurales ;

- EHPAD : Deux zones à enjeux, une située à hauteur d'Octon et Salasc et une deuxième à hauteur de Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos ;
- Concentrer les efforts sur les pôles existants.

-Education/Jeunesse : - Anticiper les besoins en équipement de la petite enfance particulièrement autour de Saint-André-de-Sangonis et Argelliers ;

- Anticiper les besoins en équipement scolaire notamment en école notamment sur les communes de Puilacher et Brignac.
- Travailler le vivre ensemble et encadrer les adolescents à Brignac, Puilacher et Saint-Paul-Et-Valmalle

-Sport et Loisir : - Entreprendre des actions sur l'ensemble du territoire avec un focus sur la Vallée de l'Hérault concernant les piscines afin de rééquilibrer l'offre en bassin de natation.

- La rénovation et la mise aux normes des équipements sportifs pour les communes dont les besoins ont été identifiés : Montarnaud, Le Pouget, Aniane.

- Culture : - Entreprendre des actions pour les communes du territoire souhaitant réadapter leurs équipements dits « culturels ».

- Rééquilibrer l'offre en matière d'équipements culturels structurants entre les deux Communautés de communes, et notamment en faveur de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

Il semble cependant que le territoire tende vers une situation où l'équilibre entre l'offre et la demande en équipements sera mis à mal. Par les fortes mutations que va connaître le territoire, les équipements existants ne correspondront probablement plus au profil de la population à venir.

> Anticiper les besoins et poursuite de l'étude : pistes de réflexion

Cette étude préalable au SCOT, spécialisée sur les équipements, s'inscrit dans le temps et nécessite ainsi une vision sur le long terme. Des pistes de réflexions sont donc proposées afin d'émettre des ajustements les plus proches des réalités du terrain. Ce tableau ci-dessous reprend respectivement les points structurants de l'étude et met en avant les améliorations possibles de cette présente étude pour la rendre la plus exhaustive possible.

Pour quel thème ?	Objectifs :	Les pistes de réflexion pour la suite...	Comment mettre en place ?
Analyse sociodémographique :	Adapter les équipements aux réalités sociales et évaluer la capacité d'investissement des ménages.	-Approfondir les études sur les ménages (CSP/Revenus fiscaux).	-Etudes statistiques.
		-Etudier le profil des nouveaux arrivants.	
Etudes thématiques :	Santé : anticiper les besoins face à la situation existante.	-Analyser le profil des médecins.	-Enquêtes auprès des médecins. -Exploiter les données de l'ARS.
	Jeunesse éducation : approfondir l'évaluation des équipements existants.	- Evaluer l'état de l'équipement, les animations, leurs capacités, les projets, etc.	-Enquêtes de terrain.
	Sport et loisirs : optimiser l'utilisation des équipements dédiés aux associations.	-Prendre en compte les besoins des associations afin de mutualiser l'utilisation des équipements. -Evaluer l'état des constructions, la vétusté ou non des équipements.	-Enquêtes auprès des associations.
	Culture : préparer les équipements existants aux différentes mutations.	-Relancer les enquêtes auprès des équipements culturels. - Etudier les équipements culturels (exemple des multiplexes) aux alentours pour identifier les projets afin de permettre aux équipements du territoire d'engager une stratégie adaptée au niveau de concurrence.	- Enquêtes auprès des structures. -Enquêtes sur les équipements et auprès des élus des agglomérations voisines.

> Etudes complémentaires

Différents paramètres non exploités dans cette étude peuvent ainsi être pris en compte et notamment concernant les thématiques foncières au travers des politiques d'urbanisme des différentes communes du territoire d'étude. En effet, une étude approfondie des PLU, cartes communales ou encore des POS de chaque commune permettrait d'identifier :

- leur potentiel d'accueil au travers des Zones A Urbaniser (ZAU) ;
- leurs objectifs d'urbanismes avec les Coefficient d'Occupation des Sols (COS) ;
- d'estimer leurs disponibilités foncières.

L'ensemble de ces éléments conduirait à une analyse plus fine des dynamiques démographiques et spatiales facilitant une meilleure anticipation des besoins en matière d'équipements.

De plus, une réflexion en partenariat avec les communes voisines semblerait pertinente afin d'assurer une **cohérence entre les territoires**, et notamment en matière de politiques d'urbanisme. Actuellement les pouvoirs publics impulsent les **démarches interSCOT(s)** afin de faire **converger les différentes stratégies** d'un territoire et notamment concernant la thématique des équipements.

Cette étude vient indéniablement compléter les différents travaux effectués dans le cadre du SCOT sur les thématiques de la mobilité, santé ou encore agricole.

Pour finir, afin d'assurer une meilleure adéquation entre constats et enjeux, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour continue de ce travail. D'autre part, renforcer la coopération, le dialogue et l'échange conduiront de fait à la réussite du projet territorial.

Bibliographie

Articles de revues

BRICAULT, L'administration des espaces ruraux à l'heure de la rationalisation, *Revue Française d'Administration Publique*, dossier « La Réforme des collectivités territoriales », n° 141, 2012, p.55-71

CHARMES, Carte scolaire et « clubbisation » des petites communes périurbaines, *revue Sociétés contemporaines*, numéro 67, 2007, p. 67-94

GRISON, L'équipement des espaces ruraux face à l'émiettement communal : quelle réponse des découpages intercommunaux ? *Revue Norois*, numéro 230, 2014, p. 41-56

LEROUX, Le SCOT : un outil de Management public territorial au service du développement durable des territoires ? *Revue Gestion et management public*, Volume 1, numéro 1, 2012, p. 38-52

LUCCHINI Françoise, « Les équipements culturels au service de la population des villes », *Cybergeo : European Journal of Geography*, Dossiers, Colloque "les problèmes culturels des grandes villes", 8-11 décembre 1997, consulté le 13 février 2015.

LOUDIYI, Le SCOT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont, *Revue Norois*, numéro 209, 2008, p.37-56

PUYDEBAT, intercommunalité et équipements structurants, *revue Cahier Espaces*, numéro 91, 2006, p.63-67

RAZE, La localisation des équipements publics : renouveau des coûts de la croissance urbaine et élément de réponse au problème des quartiers sensibles ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2004, p.195-221

TALANDIER, JOUSSEAUME, Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? *Revue Norois*, numéro 226, 2013, p.7-23

Chapitres de revues

Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Portneuf, Les équipements et les infrastructures importants, Revue Schéma d'aménagement et de développement, chapitre 9, 2001, 28 pages.

Documents opérationnels

Pays de Mayenne, Synthèse des fiches action du projet de territoire, IIIème acte : le temps des décisions - Février 2012

SCOT 2030 de l'Agglomération de Lyon

SCOT de l'aire métropolitaine Bordelaise

SCOT du Cœur d'Hérault, Synthèse du premier rendez-vous, Mai 2012

SCOT du Cœur d'Hérault, La lettre du SCOT, numéro 2, Mai 2013

SCOT de Montpellier

SCOT Nord-Ouest Vendée

SCOT Pays de Gex

SCOT Pays de Mans

SCOT Pays de l'Or

SCOT Pays Risle Charentonne

SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault

SCOT de la Région d'Arras

SCOT de la Région Troyenne

Ouvrages

DODIER, CAILLY, GOSNIER, MADORE, Habiter le Périurbain, 2012

GEORGE Pierre et VERGER Fernand, Dictionnaire de la Géographie, Editions PUF, Collection Quadrige, 2013

Rapports d'études

Agence d'Etudes d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME), Equipements et services, études 2008

Agence d'Urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise (AUDIAR), Commune de Brécé - étude équipements, 2012

BERTHOD-WURMSER, OLLIVIER, RAYMOND, Pauvreté précarité et solidarité en milieu rural, Rapport ministérielle, 2009

Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, Etudes préalables au lancement d'un SCOT rural en Haute-Bigorre, 2012

MARTIN HOUSSART, TABARD, Les équipements publics mieux répartis sur le territoire que les services marchands, INSEE, 2002

NAVELLOU, Condition de vie et pauvreté, un accès aux équipements moins facile dans l'espace rural, INSEE, 2010

Rapport de la DATAR, Séminaire prospective info : "La prospective territoriale en France : bilan d'expériences et perspectives", mai 2008

FARHI, LECOQ, Guide pratique de prospective territoriale en France, Rapport de la commission Européenne, 2002.

Région Aquitaine – Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Guide de programmation des équipements sportifs d'Aquitaine, 2011

Revues

Regards, La revue de l'Observatoire du Pays Coeur d'Hérault, "Atlas 2012 : hier, aujourd'hui, demain", 2012

Webographie

Sites des "exemples extérieurs" (Clapiers, Nantes, ONE en Belgique et Mayenne)

Site du Gouvernement

Site de l'INSEE

Site de l'Académie de Montpellier

Site de l'Agence Régionale de Santé

Site du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Site du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

Table des figures

Figure 1 - Le centre aquatique de Clermont-l'Hérault	9
Figure 2 - Schéma du processus d'élaboration du SCOT	10
Figure 3 - Salle de spectacle le Sonambule à Gignac.....	11
Figure 4 - Les migrations pendulaires.....	16
Figure 5 - Caractéristiques périurbaines du territoire	22
Figure 6 - Pyramide des âges d'Argeliers -INSEE 2011-	33
Figure 7- Pyramide des âges de Saint-André-de-Sangonis (chiffres - INSEE 2011)	35
Figure 8 - Pyramide des âges de Lieuran-Cabrières (chiffres - INSEE 2011).....	35
Figure 9 - Pyramide des âges de Fontes (chiffres - INSEE 2011)	36
Figure 10 - Pyramide des âges de Saint-Guiraud (chiffres - INSEE 2011)	36
Figure 11 - Pyramide des âges - chiffres de 2011 - INSEE	39
Figure 12 - Le théâtre le Sillon à Clermont-l'Hérault.....	67
Figure 13 - Typologie des communes en fonction des équipements.....	68

Table des cartes

Carte 1 - Situation du SCOT Cœur d'Hérault	13
Carte 2 - Pôles externes au SCOT Cœur d'Hérault	15
Carte 3 - Influence des aires urbaines sur le territoire.....	17
Carte 4 - Population et densité des communes du territoire	26
Carte 5 - Individus âgés de plus de 65 ans au sein du territoire	28
Carte 6 - Indice de vieillesse sur le territoire du SCOT	29
Carte 7 - Indice de jeunesse sur le territoire du SCOT	30
Carte 8 - Typologie des communes du SCOT Cœur d'Hérault selon les tendances démographiques	41
Carte 9 - Structuration des équipements de santé du territoire	51
Carte 10 - Situation des médecins sur le territoire	53
Carte 11 - Implantation des différents EHPAD sur le territoire.....	55
Carte 12 - Structuration des équipements scolaires du territoire	60
Carte 13 - Structuration des équipements culturels du territoire	65
Carte 14 - Pôles internes d'équipements du SCOT Cœur d'Hérault.....	66
Carte 15 - Spatialisation des communes du SCOT selon le nombre et la variété des équipements.....	70
Carte 16 - Zones d'enjeu relatives aux équipements de santé.....	81
Carte 17 - Les enjeux sur le territoire du SCOT en matière d'équipements de jeunesse	92
Carte 18 - Projection démographique des communes du SCOT Cœur d'Hérault de 2010 à 2034	121

Table des matières

Remerciements	3
Avant Propos	4
Sommaire	5
Introduction : cadrage de l'étude.....	7
Partie 1 : Le SCOT Cœur d'Hérault : quel ancrage territorial ?	13
Portrait de territoire.....	13
▪ Présentation du territoire « SCOT Cœur d'Hérault » :	13
Le territoire du SCOT Cœur d'Herault : un territoire connecté.....	15
▪ Quelle connexion avec les pôles urbains ?.....	18
Caractéristiques périurbaines du territoire.....	19
Partie 2 : Les équipements et les dynamiques spatiaux-démographiques pour quels enjeux territoriaux ?	25
Situation démographique du territoire.....	25
Quelles dynamiques démographiques pour le territoire du SCOT ?.....	32
▪ Quelles méthodes mobilisées ?.....	32
▪ Quelles dynamiques démographiques pour le territoire du SCOT ?.....	37
Pour quel prolongement des tendances ?	43

Partie 3 : Les équipements : quel constat pour quelle armature territoriale ?	50
Inventaire	50
Pour quelle armature territoriale ?	67
Partie 4 : Des enjeux aux actions : pour quelle programmation ?	73
Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de santé ?	73
▪ Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?	74
▪ Quels sont les enjeux pour les équipements de santé du territoire ?	78
▪ Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT	85
Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de jeunesse et d'éducation ?	87
▪ Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?	87
▪ Quels sont les enjeux pour les équipements de jeunesse et d'éducation du territoire ?	88
▪ Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT	96
Quels sont les défis du territoire du SCOT en matière d'équipements de sport et de loisirs ?	98
▪ Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?	98
▪ Quels sont les enjeux pour les équipements de santé du territoire ?	99
▪ Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT	106
Quels sont les grands défis du territoire du SCOT en matière d'équipements culturels ?	109
▪ Quelles compétences pour les collectivités territoriales ?	109

▪ Quels sont les enjeux pour les équipements culturels du territoire ?	110
▪ Approfondissement d'une expérience extérieure : une expérience applicable au territoire du SCOT	116
Partie 5 : Quel avenir pour le territoire ?.....	119
▪ Quel avenir démographique pour le territoire du SCOT ?	119
▪ Des tendances d'évolution bien précises	122
▪ Vers une mise en place d'un scénario d'évolution pour l'ensemble du territoire ?	123
▪ Comparaison avec un territoire extérieur similaire	126
Conclusion	127
Bibliographie.....	130
Table des figures.....	133
Table des cartes.....	134
Table des matières	135